U d'/of OTTAWA
39003001095560

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rflexionssurla02lava

RÉFLEXIONS

SUR LA

MISÉRICORDE

DE DIEU

PAR

LA DUCHESSE

DE LA VALLIÈRE

TOME II

RÉFLEXIONS

SUR LA

MISÉRICORDE DE DIEU

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
rue de Fleurus, 9

RÉFLEXIONS

SUR LA

MISÉRICORDE DE DIEU

PAR

LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

SUIVIES DE SES LETTRES

ET DES SERMONS POUR SA VÊTURE ET SA PROFESSION

PAR MESSIEURS D'AIRE ET DE CONDOM

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. PIERRE CLÉMENT

DE L'INSTITUT

TOME SECOND

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LX

DC
130
.L4A3
1860
#2

LETTRES

DE LA SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

A DIVERSES PERSONNES.

✠

LETTRE I.

A M. COLBERT [1].

Jésus † *Maria.*

Notre Mère, n'étant pas en état de vous faire ses très-humbles remerciemens et ceux de la Communauté, me charge de le faire et de vous as-

1. *Voyage aux environs de Paris*, par Delort, t. II,

surer que l'on ne peut vous dire à quel point elles ressentent toutes les obligations qu'elles vous ont. En mon particulier, je vous supplie de croire que j'y suis très-sensible puisque l'on ne peut être plus attachée que je ne suis à la susdite sainte maison. Nous tâcherons toutes à reconnoître devant Dieu vos bontés, lui offrant pour vous et pour toute votre maison des prières très-ferventes. C'est tout ce que l'on peut vous marquer de la reconnoissance que l'on a. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé de la mienne et que toute ma vie je serai très-véritablement votre très-humble et très-obéissante servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e [1].

p. 211. — Cette lettre n'est pas datée; on sait que Colbert est mort le 6 septembre 1683.

1. Religieuse Carmélite indigne.

LETTRE II.

A M. THÉRET, AVOCAT A TOURS[1].

Jésus † Maria.

Ce 3 avril 1684.

Nous vous sommes très-obligées, monsieur, de la peine que vous prenez. Il nous paroît tant de sagesse et de circonspection dans votre procédé, que nous ne doutons pas que, par les soins que nous espérons que vous voudrez bien encore prendre, nous nous verrons enfin en repos par la paix que vous mettrez

1. Bibl. imp. du Louvre. *Lettres autographes de Louis XIV*, etc. F. 328 ; F° 127 R°. — Cette lettre paroît être inédite.

en un lieu où je me crois obligée de la procurer. Nous vous envoyons réponse à vos mémoires concernant le sieur Paris ; c'est pourquoi vous n'avez qu'à entrer en matière sur tout et lui donner vos conseils qu'il faut qu'il suive. Nous vous prions de lui montrer cette lettre, au moins ce qui le touche. Quand il faudra quelque ordre de M. le Prince de Conti, on l'aura promptement. Je vous prie aussi d'être arbitre absolu entre M. le Curé de Saint-Laurent et Paris sur leur différend. Pour le sieur Leclerc, vous approfondirez, s'il vous plaît, et trouverez tels moyens que vous le jugerez à propos pour mettre l'intelligence entre lui et les officiers, rien ne me pouvant donner plus de consolation que de voir la paix établie où le désordre règne il y a longtemps. Pour notre hôpital, voyez et entrez en matière et confiance avec les bonnes sœurs. Ce que vous dites pour M. de La Brosse, est ce que nous souhaitons ; faites-lui exécuter fort sûrement ce que vous

avez projeté et nous vous assurons de sa pension. Du reste, monsieur, vous connoîtrez tout dans peu, comme vous vous y prenez. Si mon nom peut vous être utile à quelque chose, servez-vous-en avec liberté ; quelque effacé que je désire qu'il soit du monde, s'il peut faire quelque bien, encore une fois, servez-vous-en ; c'est l'intention de M. le prince de Conti. Nous laissons au R. P. Moret à vous témoigner notre reconnoissance ; nous ne laissons de vous assurer nous-mêmes que, devant Notre-Seigneur, nous n'oublions pas à vous rendre, selon ma pauvreté, tout ce que je pourrai pour nous acquitter de nos dettes envers vous.

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^le ind^e.

LETTRE III.

A MONSEIGNEUR HUET, ÉVÊQUE DE SOISSONS[1].

Ce 29 septembre (de 1685 à 1689).

Jésus † Maria.

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, monseigneur, est si pleine de bonté, que je ne puis exprimer la reconnoissance que j'en ai. La petite plainte que vous nous faites est même si obligeante, qu'il est, je

1. Pierre Daniel Huet, né à Caen, le 6 février 1630. Nommé sous-précepteur du Dauphin en 1670; évêque de Soissons en 1685, et d'Avranches en 1689. Mort le 26 janvier 1721. — Bibl. imp. Mss. Suppl. français, n° 5273. *Correspondance de Huet;* t. I. — L'original de cette lettre, qui paroît inédite, appartient à M. Solar.

crois, de mon devoir de me justifier en quelque manière auprès de vous, monseigneur, en vous disant, avec sincérité, que je suis si persuadée que le plus grand avantage qui me puisse arriver est d'être oubliée, que je dois désirer que tout le monde le fasse. Ainsi, monseigneur, ce n'est point manque de confiance si j'ai cherché du secours auprès de vous, mais seulement une espèce de justice que je me rends ; à l'avenir, nous en userons autrement, puisque vous le voulez. Nous savons, en effet, que les Communautés sont très-jalouses de leurs droits ; nous allons employer auprès de votre Chapitre une de nos novices, fille de M. de Mongereau, qui a un grand nombre de parens chanoines et officiers, et dont le crédit auprès de ces messieurs ne tirera point à conséquence. Étant sûres de votre agrément, nous espérons de réussir pour les reliques de saint Gervais et de saint Protais. Quant à sainte Restitute, elle est à Arcy, village du comté de Fère, apparte-

nant à M. le prince de Conti. S'il falloit son autorité jointe à la vôtre, monseigneur, nous sommes si persuadées de l'estime qu'il a conservée pour vous par votre ancienne connoissance et familiarité, que je ne m'offre point à l'obtenir, aimant mieux vous en avoir l'obligation entière. Pour les autres reliques, nous allons chercher dans le Martyrologe de France, et nous mettrons dans un petit mémoire ce que nous en pourrons découvrir, vous suppliant, monseigneur, de faire faire perquisition de votre côté. Vous voyez que je vous obéis et que j'en use librement, comme vous me l'ordonnez, vous priant très-humblement de croire que j'ai pour vous toute l'estime et le respect possible, et que je suis votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

LETTRE IV.

A MADAME ANNE DE CHOISEUL-PRASLIN, ABBESSE DE N.-D. AUX NONNAINS, DE TROYES[1].

Ce 13 mai 1688.

Jésus † *Maria.*

Madame,

Paix en Jésus-Christ.

Nous avons une extrême consolation de celle où vous êtes, madame, de n'avoir plus d'affaires qui vous tirent des saints exercices de la re-

1. La lettre à madame l'abbesse de Notre-Dame (Anne de Choiseul de Praslin), à Troyes, a été imprimée en 1849, dans l'*Annuaire de l'Aube*, IIe par-

ligion, où vous êtes d'un si grand exemple. Si nous avions pu vous rendre quelques petits services, nous l'aurions fait avec joie, ayant pour vous, madame, une très-véritable estime et étant avec respect votre très-humble et très-obéissante servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

tie, p. 33. — Elle y est suivie de la note ci-après : « Cette lettre fut écrite par la duchesse de La Vallière, « le 13 mai (1688), à l'occasion d'un procès que l'ab- « besse de Notre-Dame venoit de gagner contre le « curé et les marguilliers de la paroisse Saint- « Jacques. »

LETTRE V.

A M. DODART [1].

Ce mercredi (avant 1693).

Jésus † Maria.

C'on ne peut être plus touchée que nous ne le sommes, monsieur, de la triste fin que vous avez vue de si près. M. Boileau nous en a dit les parti-

1. Denis Dodart, docteur en médecine, conseiller médecin de Louis XIV. Né à Paris en 1634; nommé en 1675 membre de l'Académie des sciences. Étoit dévoué aux pauvres et plein de zèle pour toutes les œuvres charitables. Mort le 5 novembre 1707. — Les originaux de cette lettre et de celle qui vient après, appartiennent à la bibliothèque de Troyes. Elles ont

cularités affligeantes[1]. Dieu est plein de miséricorde et tout entre dans l'ordre de la Providence pour le bien des élus. Une bonne vie est très-capable de consoler dans une telle occasion. Hélas ! monsieur, qu'est-ce que l'homme? mais aussi jusqu'où va la grâce de Jésus-Christ, dont rien ne nous pourra séparer, si nous nous appuyons toujours sur elle ! Ma sœur Anne-Marie, dans toutes ses souffrances, sent la vôtre très-sensiblement; elle nous charge de vous en assurer et de ses prières pour les vivans et les morts.

Notre Mère prieure vous a fait recom-

été publiées dans l'*Annuaire de l'Aube pour* 1849, IIe partie, p. 34 et suivantes.

1. Il y avoit, à cette époque, à Paris, plusieurs prêtres de ce nom : 1° Jacques Boileau, frère de Despréaux, qui mourut en 1716; 2° Charles Boileau, prédicateur du roi et membre de l'Académie françoise, mort en 1704; 3° Jean-Jacques Boileau, chanoine à la collégiale de Saint-Honoré, à Paris, mort en 1735, dans un âge fort avancé. Il s'agit sans doute de l'un d'eux.

mander à celles de la Communauté, et chacune s'acquittera de son devoir sur ce sujet avec toute l'affection possible. Pour moi, je ne crois pas nécessaire que je vous assure que je me joindrai à leur ferveur de tout mon cœur, espérant que vous êtes persuadé que ce qui vous touche est comme ce qui me toucheroit moi-même.

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

LETTRE VI.

SANS SUSCRIPTION, MAIS PROBABLEMENT

A M. DODART [1].

Ce vendredi matin.

Jésus † Maria.

Monsieur des Touches vient de sortir d'avec nous, qui nous a dit le voyage de M. l'archidiacre à Fontainebleau. Quelque diligence que j'eusse faite, je n'ai pu le voir ; mais M. des Touches nous a dit que tout n'en iroit pas moins bien. Voilà une lettre qu'il nous a demandée pour M. de Beauvillier[2] et l'autre pour

1. Voir la note n° 1 de la lettre précédente ; p. 11.
2. Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan. Né

M. de Torcy[1] : je dois aussi revoir M. l'archevêque de Bourges[2]. Si vous désirez davantage, vous n'avez qu'à nous le mander. J'ai une véritable joie que madame la princesse de Conti entre dans la vérité sur ceci. Plaise à la bonté du Tout-Puissant de lui en donner toute l'intelligence! J'espère beaucoup, par votre attention, pour l'âme aussi bien que pour le corps de cette pauvre femme.

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

en 1648. Gouverneur du duc de Bourgogne et ami de Fénelon. Mort le 31 août 1714.

1. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du grand Colbert. Il étoit né en 1665; fils de Colbert de Croissy, ambassadeur en Angleterre et ensuite ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, poste qu'il occupa lui-même longtemps. Nommé membre de l'Académie des sciences en 1718. Il mourut en 1746.

2. Il s'agit ici, soit de Michel Phélypeaux, qui fut archevêque de Bourges, de 1677 à 1694, soit de Léon Potier, cardinal de Gesvres, qui occupa ce poste, de 1694 à 1729.

LETTRE VII.

A LA MARQUISE D'UXELLES [1].

Ce 24 août (1694-?).

Jésus † Maria.

Je reçois, madame, avec toute la reconnoissance possible, les marques de votre bonté. Mais, hélas ! que puis-je faire que de m'humilier jus-

1. Nous croyons cette lettre inédite. Nous l'avons trouvée, sur les indications et grâce à l'obligeance de M. Paul Lacroix, à la bibliothèque de l'Arsenal : *Mss. Belles-lettres ;* 369, in-4°. Copie de *Lettres adressées à la marquise d'Uxelles.*—Elle paroît avoir été écrite à la mort de la sœur Anne-Marie de Jésus. (*Voir* t. I, p. 235, *la lettre L. de la sœur Louise de la Miséricorde au maréchal de Bellefonds.*)

Marie de Bailleul, veuve, en secondes noces, du

qu'au centre de la terre, et à quoi suis-je bonne pour vous, madame ? Vous aviez raison de compter sur l'amitié de notre seconde sœur, car elle avoit un cœur si bon et si tendre que rien ne lui échappoit, pour ainsi dire, de tout le bien et le plaisir même qu'elle pouvoit faire, et elle auroit voulu, plus particulièrement qu'à une autre, vous marquer ces sentimens. Notre Mère vous répondra, madame, elle-même; mais je dois vous dire qu'elle pourroit s'offenser de vous voir croire qu'il soit nécessaire que quelqu'un se mêle de vous et d'elle. Ainsi, je n'ai qu'à vous assurer, madame, que je vous honore très-sincèrement, et que je suis avec respect votre très-humble et très-obéissante servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

marquis d'Uxelles, étoit liée avec la plupart des beaux esprits et des personnages marquans de son temps. Elle mourut le 29 avril 1712, à l'âge de 86 ans.

LETTRE VIII.

AU MARÉCHAL DE NOAILLES[1].

Ce 21 août 1695.

Jésus † Maria.

Dieu nous a donné, monsieur, un si saint pasteur que je ne puis m'empêcher de m'en réjouir avec vous comme avec le meilleur de mes amis. Je n'ai point l'honneur d'être connue de

1. Anne-Jules de Noailles, né en 1650, maréchal de France en 1698, mourut le 2 octobre 1702. La sœur Louise de la Miséricorde lui adresse ses félicitations au sujet de la nomination à l'archevêché de Paris, de son frère, Louis-Antoine de Noailles, né le 27 mai 1651, mort cardinal, le 4 mai 1729. (Bibl. du Louvre. Correspondance de Noailles. *Lettres autographes de Louis XIV* F. 325. T. VI, fol. 348).

Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Année 1852 ; p. 321.

lui. Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien lui demander pour nous sa bénédiction et sa protection pour notre monastère. Nous avons fait ici de grandes prières pour obtenir un digne ministre de Jésus-Christ. Nous l'avons par sa grâce. C'est à nous à profiter de cet avantage et à demander sa conservation et la vôtre. Je souhaite, monsieur, que votre santé se rétablisse. J'ai été touchée de votre état, et, toute pauvre que je suis, j'ai prié pour vous de tout mon cœur. J'espère que vous êtes bien persuadé, monsieur, que je vous dis la vérité en vous assurant que personne ne vous honore plus que je ne fais, et n'est plus à vous en Notre-Seigneur.

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

P. S. Il y avoit déjà du temps que feu Mgr l'archevêque nous avoit promis une place à Saint-Magloire. Il y en aura trois vacantes dans cette année. Au retour de

l'Assemblée, j'avois écrit à Mgr l'archevêque pour en avoir une, mais la mort l'a surpris. Mandez-nous, je vous supplie, si je dois écrire à Mgr notre archevêque, ou si vous m'obtiendrez cette petite grâce. Si je ne savois que cela est fort recherché, je ne l'importunerois pas si tôt. La charité souffre tout. C'en est une grande que de nous accorder cette place. Je feray là-dessus, monsieur, selon que vous aurez la bonté de nous conseiller.

M. l'abbé Pirot[1], chancelier de Notre-Dame, est homme, par son mérite, à se faire distinguer de Mgr votre frère. Il est notre supérieur. Nous espérons encore que, par cet endroit, il recevra quelque marque de sa bonté.

1. Edme Pirot, docteur en Sorbonne, théologien estimé, chanoine de Paris, qui fut, pendant longtemps, supérieur du couvent des Carmélites. Il étoit né à Auxerre le 12 août 1631, et mourut à Paris le 4 août 1713. Il est question de lui dans la lettre X, p. 24, et, plus loin, dans la lettre circulaire de la sœur Madeleine du Saint-Esprit sur la mort de la sœur Louise de la Miséricorde.

LETTRE IX.

A MONSEIGNEUR HUET[1].

Ce 31 août.

Jesus † Maria.

Nous allons à vous, monseigneur, avec une extrême confiance en votre bonté, espérant obtenir de vous une grâce qui nous fera un sensible plaisir. Elle est en votre pouvoir; c'est pourquoi nous croyons n'être pas refusée. M. de La Chesnaye[2], mon ancien ami, vous

1. Bibl. imp., Mss. suppl. françois; nº 5273. *Correspondance de Huet*, t. I. Nous croyons cette lettre inédite.

2. Un M de La Chesnaye étoit, en 1691, aide de

dira, monseigneur, de quoi il s'agit. Nous n'entrons pas dans les détails nous-même, crainte de vous importuner, vous assurant, monseigneur, que nous sommes, avec respect, votre très-humble fille et servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te^ ind^e^.

camp du Dauphin. (*Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*; t. VI, p. 464. — Édit. L. Lalanne).

LETTRE X.

A MONSEIGNEUR HUET[1].

Ce vendredi 28.

Jésus † Maria.

Vous ne sauriez croire, monseigneur, à quel point je suis dénuée de crédit ici, et par là, hors d'état, dans cette occasion, de seconder votre charité. J'en suis touchée pour plusieurs raisons. Pour cette maison, nous ne pouvons rien non plus, vu que le nombre de sœurs converses est rempli, et, d'ailleurs, nous sommes tant, à l'heure présente, que notre

1. Voir la note 1 de la lettre précédente, p. 21.

Mère a refusé plusieurs bons sujets par impossibilité, et même un, présenté par l'abbé Pirot, notre supérieur, que l'on honore et respecte du fond du cœur. Nécessité n'ayant point de loi, je vous assure, monseigneur, que j'aurois eu une véritable consolation de pouvoir aider ces pauvres demoiselles, et de vous persuader en même temps du respect que j'ai pour vous. Je suis votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

LETTRE XI.

A M. D'APREMONT [1].

Ce 10 octobre.

Jésus † *Maria.*

Je vous prie, monsieur, de dire à M. Dodart que nous demandions à M. de Beauvillier qu'il voulût bien l'entretenir sur l'affaire de Saint-Cyran, que nous espérons qu'il aura instruit ce ministre que si on a besoin de crédit auprès

1. Nous respectons scrupuleusement la construction de la première phrase de cette lettre qui, on le verra, n'est pas très-régulière. La lettre a été copiée, comme celles portant les nos V et VI, sur l'original que possède la bibliothèque de Troyes. Nous n'avons pu savoir ce qu'étoit M. d'Apremont.

de l'intendant, en cas que l'affaire allât devant lui, je ne doute point que M. de Beauvillier n'y soit tout-puissant et madame sa femme aussi; que M. l'archevêque de Bourges est à Fontainebleau très-bien disposé ; que nous devons le voir à son retour pour obtenir une lettre dont on a besoin.

Quant à l'affaire du sieur Nicon, je reconnois l'opposition de M. Lenoir. Il me parla de manière à me faire voir qu'il ne désiroit pas qu'elle réussît; mais j'écris fortement à madame la princesse de Conti et à M. d'Argouges[1] voyant un grand mal que les choses demeurent comme elles sont. Faites de votre côté, je vous prie.

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

1. Un M. d'Argouges fut longtemps intendant de province sous Louis XIV, puis conseiller d'État. Son fils étoit intendant de Bourgogne en 1691. C'est probablement de ce dernier qu'il est question ici.

LETTRE XII.

AU RÉVÉREND PÈRE DOM JEAN MABILLON[1],

A L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN.

Ce 3 juillet.

Jésus † Maria.

Nous sommes si persuadée de votre charité, mon révérend père, et en particulier de votre bonté pour nous, que nous osons prendre la liberté d'aller tout droit à vous, crainte de pren-

1. Jean Mabillon, l'un des plus savans bénédictins de l'ordre de Saint-Maur, étoit né en 1632 ; il mourut le 27 décembre 1707.— (L'original de cette lettre appartient à M. le comte de Lescalopier, qui a bien voulu nous autoriser à la publier.)

prendre du temps à notre mère supérieure, dont vous connoissez la vertu et le mérite. C'est donc, mon révérend père, pour vous supplier très-humblement de porter M. l'abbé Agnan, autant que vous le pourrez, à dire ce qu'il sait au gentilhomme qui vous rend ce billet, d'une affaire qui est d'une grande conséquence à toute sa famille. M. son frère aîné vient d'épouser ma nièce[1]; il vouloit employer madame la princesse de Conti, mais je l'ai assuré que s'il ne faisoit rien à votre prière, tout le reste seroit inutile. Ne doutant pas, mon révérend père, qu'il n'ait plus de déférence pour votre vertu que pour toutes les grandeurs du monde qui, en effet,

1. La duchesse de La Vallière avoit deux nièces, filles de Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, son frère, marié, par contrat du 11 juin 1663, à Gabrielle Glé de La Cotardaye. L'une d'elles, Louise-Gabrielle de La Baume Le Blanc, épousa, le 30 juin 1681, César-Auguste de Choiseul; la seconde, Marie-Yolande, fut mariée, le 3 juin 1697, à Charles du Mas, marquis de Brossay.

ne sont rien devant Dieu, nous vous supplions aussi de nous obtenir de la patience de Jésus-Christ sa divine grâce, dont j'ai fait un si mauvais usage jusqu'ici, afin que, marchant avec ferveur dans la pénitence que je suis obligée de faire, je n'aie pas à répondre au dernier jour sur mes crimes passés et sur mon infidélité présente à suivre les lumières qui me condamneront, si je ne commence à les mettre en œuvre.

Je suis avec respect, mon révérend père, en notre Seigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sr Louise de la Miséricorde,
R. Car^te ind^e.

LETTRES DE BOSSUET

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS

ET A LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA

(JUDITH DE BELLEFONDS)

CONCERNANT

LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

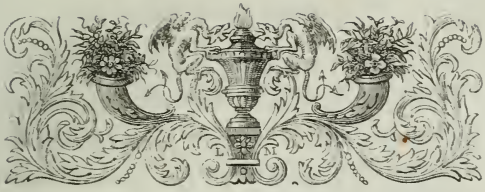

LETTRES DE BOSSUET

RELATIVES

A MADAME DE LA VALLIERE[1].

LETTRE I.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain en Laye, ce 25 décembre 1673.

Ne laissez pas, s'il vous plaît, finir l'année sans me donner de vos nouvelles; j'ai un extrême désir d'en apprendre. J'ai vu plusieurs fois, depuis

1. *Œuvres de Bossuet*. Édit. Lebel, t. XXXVII, p. 55 et suiv.

votre départ, madame la duchesse de La Vallière; je la trouve dans de très-bonnes dispositions qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Un naturel un peu plus fort que le sien auroit déjà fait plus de pas; mais il ne faut point l'engager à plus qu'elle ne pourroit soutenir : c'est pourquoi, ayant vu qu'on souhaitoit avec ardeur du retardement à l'exécution de son dessein, jusqu'au départ de la cour, et que peut-être on pourroit employer l'autorité à quelque chose de plus, si on rompoit subitement, j'ai été assez d'avis qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu des liens qu'une main plus forte que la sienne auroit brisés tout à coup. Ce qui me paroît de très-bon en elle, c'est qu'elle n'est effrayée d'aucune des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions, et si je trouve quelque occasion d'avancer les choses, je ne la manquerai pas.

Du reste, tout va ici à l'ordinaire. M. de Turenne y est arrivé avec une grande augmentation d'embonpoint : il est fort content du Roi, et le Roi de lui. Madame la duchesse de La Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec madame de Montespan. J'ai dit ce que je devois, et j'ai, autant que j'ai pu, fait connoître le tort qu'on auroit de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite, mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule : j'espère que la suite en fera prendre d'autres idées. Le Roi a bien su qu'on m'avoit parlé, et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à madame la Duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au Roi, et remet de jour en jour. M. Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle

n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé.

Vivez avec Dieu et sous ses yeux ; que l'action du dehors laisse, s'il se peut, le repos au dedans : prenez garde de revivre, et songez où est la véritable vie. Je prie Dieu qu'il vous protége et qu'il vous dirige.

LETTRE II.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain, ce 27 janvier 1674.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai rendu moi-même à madame la Duchesse la lettre que vous m'avez adressée pour elle. Le monde lui fait de grandes traverses, et Dieu de grandes miséricordes : j'espère qu'il l'emportera, et que nous la

verrons un jour dans un haut degré de sainteté. C'est de sa chambre que je vous écris. Elle m'a fait voir votre lettre, où j'ai vu des traits puissans de M. de Grenoble.

Hélas! quand réparerons-nous le mal que nous faisons et que nous faisons faire? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux, et en répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin; nous portons les autres à aimer le monde. Nous témoignons ou des attachemens foibles, ou des dégoûts dédaigneux; nous n'avons rien de mesuré, parce que nous n'avons pas en nous la charité qui règle tout; et notre déréglement dérègle les autres. Nous inspirons insensiblement ce que nous sentons en nous-mêmes; et nous paroissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par là tous les autres à s'aimer eux-mêmes. Voilà ce qui s'appelle la contagion du siècle, car il y a une corruption qu'on fait dans les autres à dessein : celle-là est fort grossière, et se peut aisé-

ment apercevoir. Mais cette autre sorte de corruption, que nous inspirons sans y penser, qui se communique en nous voyant faire les uns les autres, qui se répand par l'air du visage, et jusque par le son de la voix, c'est celle-là, plus que toutes les autres, qui doit nous faire écrier souvent : « Ah! qui connoît les péchés? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées, et celles que je fais commettre aux autres [1]. » Jusqu'à ce que la vérité règne en nous, le mensonge et la vanité sortent de nous de toutes parts, pour infecter tout ce qui nous environne.

Je crois que, parmi le tumulte où vous êtes, vous êtes encore plus loin de cette corruption qu'on n'est ici. L'action nous fait un peu sortir de nous-mêmes; mais que nous y rentrons bien vite, et que nous nous y enfonçons bien avant! Cependant, c'est

1. *Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me : et ab alienis parce servo tuo.* Ps. XVIII, 13, 14.

s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même : sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.

Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, où il y avoit une lettre pour madame la Duchesse; informez-vous-en, s'il vous plaît; car je n'ai rien reçu du tout. Madame, qui nous voit écrire, vous fait de grands baise-mains; elle se plaint, ou plutôt elle est affligée de ce qu'elle n'entend point parler de vous, quoiqu'elle vous ait fait faire des recommandations de toutes parts.

LETTRE III.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 8 février 1674.

J'ai rendu vos lettres à madame la duchesse de La Vallière ; il me semble qu'elles font un bon effet. Elle est toujours dans les mêmes dispositions, et il me semble qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, doucement et lentement. Mais si je ne me trompe, la force de Dieu soutient intérieurement son action, et la droiture qui me paroît dans son cœur entraînera tout.

Pour vous, monsieur, que vous dirai-je? J'ai été touché des sentimens que Dieu vous inspire. Mais quoiqu'il soit rare de bien

penser sur les choses de piété qu'on ne veut guère toute pure, il est encore plus rare et plus difficile de bien faire. Mais surtout comment trouver ce repos et cette consistance d'âme, dans le mouvement et dans les affaires, puisqu'il est vrai qu'elles ont cela de malin, qu'elles font perdre la vue de Dieu? Je conçois un état que je ne puis presque exprimer : je le vois de loin pour la pratique, bien que j'en sente la vérité dans la spéculation. Une âme qui se sent n'être rien, et qui est contente de son néant, en sort néanmoins par un ordre qu'elle a sujet de croire émané de Dieu : elle se prête à l'action par obéissance, et soupire intérieurement après le repos où elle goûte Dieu et sa vérité sans distraction. Cependant, respectant son ordre, elle agit au dehors sans goût de son action ni de son emploi, ni d'elle-même; prête à agir, prête à n'agir pas ; agissant néanmoins avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu, qu'on ne fasse rien mollement; et elle aime

l'ordre de Dieu, qui l'anime de telle sorte qu'elle entreprend et exécute tout ce qu'il faut, non point comme autrefois pour contenter le monde, ou pour se contenter elle-même, mais pour remplir un devoir imposé d'en haut. Car, pour cette âme, elle veut bien n'être rien à ses yeux et aux yeux du monde, pourvu que Dieu la regarde. Écoutez la sainte Vierge, avec quelle joie elle dit : « Il a regardé la bassesse de sa servante[1] » Ainsi, cette âme que je tâche ici de représenter simple, craignant de sortir de son rien par empressement, pour être ou paroître quelque chose au monde ou à elle-même, ne veut rien être que devant Dieu et n'agit qu'autant qu'il veut. Elle se fait un trésor de ce qu'il y a de rebutant dans tous les emplois, afin de mieux voir le néant de tout ; et elle voit encore un plus grand néant pour ceux qui ne trouvent plus de pareils

1. *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.* Luc., I, 48

rebuts, parce qu'ils sont plus enchantés, plus déçus, en un mot plus épris d'une illusion et plus attachés à une ombre.... Plaise à celui dont je tâche d'exprimer la vérité simple par tant de paroles, faire qu'il y en ait quelqu'une dans un si grand nombre qui aille trouver au fond de votre cœur le principe secret que je cherche. Il est en nous dans le fond de notre raison; il est en nous par la foi et la grâce du christianisme. Notre raison n'est raison qu'en tant qu'elle est soumise à Dieu : mais la foi lui apprend à s'y soumettre, et pour penser et pour agir; c'est la vie.

J'ai fait vos complimens à madame.... Elle est meilleure que le monde ne la croit, et pas si bonne qu'elle se croit elle-même, car elle prend encore un peu la volonté d'être vertueuse pour la vertu même, qui est une illusion dangereuse de ceux qui commencent. Nous ne lui parlons jamais de vos lettres; nous craignons trop les échos fréquens.

Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne de tous les pécheurs. Je vous parle ainsi de bonne foi, par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux.

LETTRE IV.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 3 mars 1674.

Je vous ai gardé longtemps une réponse de moi avec deux lettres de madame la duchesse de La Vallière, que je prétendois donner à M. Desvaux, et que j'ai à la fin données à la mère Agnès. Il ne m'a pas été malaisé de faire

agréer à madame de La Vallière les lettres que vous lui écrivez; elle les reçoit avec une grande joie, et en est touchée. Il me semble que sans qu'elle fasse aucun mouvement, ses affaires s'avancent. Dieu ne la quitte point, et sans violence, il rompt ses liens. Elle ne parle pourtant point pour finir ses affaires; mais j'espère qu'elles se feront, et que sa grande affaire s'achèvera; du moins la vois-je toujours très-bien disposée.

Que Dieu est grand et saint! et qu'on doit trembler quand on n'est pas fidèle à sa grâce! Qu'il aime la simplicité d'un cœur qui se fie à lui, et qui a horreur de soi-même! car il faut aller jusqu'à l'horreur, quand on se connoît. Nous ne pouvons souffrir le faux ni le travers de tant d'esprits: considérons le nôtre; nous nous trouverons gâtés dans le principe. Nous ne cherchons ni la raison ni le vrai en rien: mais après que nous avons choisi quelque chose par notre humeur, ou plutôt que nous nous y

sommes laissé entraîner, nous trouvons des raisons pour appuyer notre choix. Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération, ce que nous faisons par paresse. Nous appelons souvent retenue, ce qui en effet est timidité ; ou courage, ce qui est orgueil et présomption ; ou prudence et circonspection, ce qui n'est qu'une basse complaisance. Enfin, nous ne songeons point à avoir véritablement une vertu, mais, ou à faire paroître aux autres que nous l'avons, ou à nous le persuader à nous-mêmes. Lequel est le pis des deux ? Je ne sais ; car les autres sont encore plus difficiles à contenter que nous-mêmes, et nous n'allons guère avant quand il n'y a que nous à tromper. Nous en avons trop bon marché, et l'hypocrisie qui veut contenter les autres, se trouve obligée de prendre beaucoup plus sur soi. Cependant, c'est là notre but ; et pourvu que, par quelques pratiques superficielles de vertu, nous puissions nous amuser nous-mêmes, en nous disant : « Je

fais bien ; » nous voilà contens. Nous ne songeons pas que si nous faisions quelque chose par vertu, ce même motif nous feroit tout faire ; au lieu que, ne prenant dans la vertu que ce qui nous plaît, et laissant le reste qui ne s'accommode pas si bien à notre humeur, nous montrons que c'est notre humeur et non la vertu que nous suivons. Comment donc soutiendrons-nous les yeux de Dieu ? et le faux qui paroît en tout dans notre conduite, comment subsistera-t-il dans le règne de la vérité ?

Je tremble, en vérité, jusque dans la moelle des os, quand je considère le peu de fond que je trouve en moi. Cet examen me fait peur ; et cependant, sorti de là, si quelqu'un va trouver que je n'ai point raison en quelque chose, me voilà plein aussitôt de raisonnemens et de justifications. Cette horreur que j'avois de moi-même s'est évanouie, je ressens l'amour-propre, ou plutôt je montre que je ne m'en étois

pas défait un seul moment. O quand sera-ce que je songerai à être en effet, sans me mettre en peine de paroître ni à moi ni aux autres? Quand serai-je content de n'être rien, ni à mes yeux, ni aux yeux d'autrui? Quand est-ce que Dieu me suffira? O que je suis malheureux d'avoir autre chose que lui en vue! Quand est-ce que sa volonté sera ma seule règle, et que je pourrai dire avec saint Paul : « Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais un esprit qui vient de Dieu [1] ? » Esprit du monde, esprit d'illusion et de vanité, esprit d'amusement et de plaisir, esprit de raillerie et de dissipation, esprit d'intérêt et de gloire. Esprit de Dieu, esprit de pénitence et d'humilité, esprit de charité et de confiance, esprit de simplicité et de douceur, esprit de mortification et de componction, esprit qui hait le monde et que le monde a

1. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est.* I Cor., 11, 12.

en aversion, mais qui surmonte le monde : Dieu veuille nous le donner.

On dit que nous serons du voyage de la Reine. Si cela est, nous serons peut-être plus proches de vous, et plus en état d'avoir de vos nouvelles ; ce me sera beaucoup de consolation. Je vous écris les choses comme elles me viennent. « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation : l'esprit est prompt : mais la chair est foible [1]. »

1. *Vigilate, et orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* MATTH., XXVI, 41.

LETTRE V.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 8 avril 1674.

Je vous envoie une lettre de madame la duchesse de La Vallière, qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va exécuter le dessein que le Saint-Esprit lui avoit mis dans le cœur. Toute la cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentimens ont quelque chose de si divin, que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces : et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pen-

sées; c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse; elle ne respire plus que la pénitence; et sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond; je parle et elle fait; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot, où je ne croie prononcer ma condamnation.

Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous, et vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent, et qui à peine en retient quelques gouttes. Priez Dieu pour moi sans relâche, et demandez-lui qu'il me parle au cœur.

LETTRE VI.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Versailles, ce 5 août 1674.

C'est trop garder le silence ; à la fin, l'amitié et la charité en seroient blessées ; car encore que je vous croie dans le lieu où vous avez le moins de besoin des avis de vos amis, étant immédiatement sous la main de Dieu, il ne faut pas laisser de vous dire quelque chose sur votre état présent.

J'adore en tout la Providence ; mais je l'adore singulièrement dans la conduite qu'elle tient sur vous. Elle vous ôte au monde, elle vous y rend ; elle vous y ôte encore : qui sait si elle ne vous y rendra

pas quelque jour ? Mais ce qui est certain, et ce qu'on voit, c'est qu'elle prend soin de vous montrer à vous-même, afin que vous connoissiez jusqu'aux moindres semences du mal qui reste en vous. Elle vous montre le monde et riant et rebutant. Vous l'avez vu en tous ces états, déclaré en faveur, déclaré en haine : vous l'avez vu honteux, afin que rien ne manquât à la peinture que Dieu vous en fait par vos propres expériences. Que résulte-t-il de tout cela ? sinon que Dieu seul est bon, et que le monde est mauvais, et consiste tout en malignité, comme dit l'apôtre saint Jean [1].

Vivez donc, monsieur, dans votre retraite : travaillez à votre salut ; priez pour le salut et la conversion du monde. O qu'il est dur ! ô qu'il est sourd ! car c'est trop peu de dire qu'il est endormi ! ô qu'il sent peu que Dieu est !

1. *Scimus quoniam ex Deo sumus : et mundus totus in maligno positus est.* I Joan., v, 19.

Madame de La Vallière persévère avec une grâce et une tranquillité admirables. Sa retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes; il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes. Priez pour moi, monsieur, je m'en vais vous offrir à Dieu.

LETTRE VII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Saint-Germain, ce 19 mars 1675.

Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point, si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir et pour empêcher que l'ennui ne gagne. Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir

un cœur durant toute l'éternité. Dites-moi comme vous êtes, et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes ; et qu'auriez-vous fait qui me fît changer ? Quoi ! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serois changé à votre égard ! Cela pourroit-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses ! Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, remerciez-le des miséricordes qu'il fait si abondamment à ma sœur Louise de la Miséricorde.

LETTRE VIII.

A LA MÈRE AGNÈS DE BELLEFONDS [1].

Saint-Germain, ce 19 mars (1675).

Depuis notre dernière conversation et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudroit à chaque moment s'épancher pour elle en

1. L'original de cette lettre appartient au couvent des Carmélites de la rue d'Enfer. Madame la supérieure a bien voulu nous en donner une copie. La lettre elle-même a d'ailleurs été imprimée en entier dans une brochure de 56 pages intitulée : *Lettres inédites de Bossuet*. Versailles, Lebel, 1820. — C'est par erreur qu'il est dit, dans la brochure, que cette lettre a été adressée à la mère de Jarnac, en religion, Claire du Saint-Sacrement.

actions de grâces. Il y avoit quatre mois que je ne l'avois vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures et des sentimens si forts et si vifs, qu'on reconnoît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même.

Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses; vraiment tout y est nouveau, et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte.

Je crois au reste tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon, car assurément, nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante, et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette parole incréée, conçue éternellement dans

le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ceci ; je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Anne-Marie de Jésus ne m'oublie pas devant Dieu. Je vous mets toujours toutes deux ensemble, et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise.

La Trinité bénisse ces trois ! la Trinité nous fasse à tous un cœur et une âme pour aimer Dieu en concorde ! Ainsi soit-il.

J. B., a. év. de Condom.

SERMON

PRÊCHÉ POUR LA VÊTURE

DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

Le 2 juin 1674

PAR JEAN LOUIS DE FROMENTIÈRES

ÉVÊQUE D'AIRE

Prédicateur ordinaire du Roi.

SERMON

PRÊCHÉ POUR LA VÊTURE

DE

LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE,

PAR L'ÉVÊQUE D'AIRE [1],

SUR L'ÉVANGILE DE LA BREBIS ÉGARÉE

ET RAMENÉE DANS LA BERGERIE PAR SON PASTEUR.

✠

Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum, convocat amicos et vicinos, di-

1. Mgr de Fromentières n'ayant pu donner lui-

cens illis : congratulamini mihi. Luc., xv, 5, 6.

Le pasteur ayant retrouvé sa brebis, la met sur ses épaules avec joie, et, venant en sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit : « Réjouissez-vous avec moi. »

C'est un grand sujet d'espérance et de consolation pour les pécheurs, que de remarquer en Dieu les mêmes sentimens pour eux qu'ils

même une édition de ses sermons avoit, dit-on, défendu qu'on les imprimât. Un de ses parens les publia pourtant et les dédia à Louis XIV (*Paris*, 1689, 3 vol. in-8), en ayant soin de supprimer, dans l'ouvrage, jusqu'au nom de la duchesse de La Vallière Le sermon pour la vêture fut même imprimé sous ce titre : *Discours fait à la prise d'habit de Basilisse, dans son entrée aux Carmélites.* (*Recueil d'Oraisons funèbres*, etc. Lille, 1712, petit in-12, t. III, p. 7-41; *nouvelle édition.*) L'édition de Paris, de 1689, renferme un certain nombre d'incorrections; nous en avons corrigé quelques-unes, d'ailleurs peu importan-

devroient avoir pour lui, et que de lui voir faire les mêmes démarches pour les rechercher, tout misérables qu'ils sont, avec autant d'empressement qu'ils le rechercheroient eux-mêmes s'ils étoient fidèles. David, parlant des désirs qu'il a de retrouver son Dieu, dit qu'il court par la campagne comme un cerf altéré, que ses yeux sont nuit et jour en larmes, qu'il ne sauroit avoir de joie qu'il ne voie reparoître cet objet unique de son amour : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te*

tes. Le sermon qu'on va lire avoit d'abord été imprimé en 1675, sous ce titre : *Prise d'habit de Madame La Valière* (sic), par Monsieur F***. MDCLXXV; in-32, de 57 pages, sans nom de ville ni d'éditeur. Cette édition est encore plus fautive que celle de 1689.

L'abbé Lequeux a réimprimé, à la suite des *Lettres de madame la duchesse de La Vallière*, qu'il a publiées en 1767, le sermon de l'évêque d'Aire, d'après l'édition de 1689.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède, dans un carton de pièces diverses intitulé : « *Miscellanées*, 122-4. T. F. » un manuscrit de 24 pages, petit

Deus.... Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte : dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus[1] ?

Mais ne remarquez-vous pas, dans la parabole de notre Évangile, que tous ces sentimens ont passé du cœur de David au cœur

in-4°, intitulé : *Sermon de M. de Fromentières, évêque d'Aire, à la prise d'habit de madame de La Vallière, duchesse de Vaujour, sur la vêture de l'habit par elle prit* (sic) *au grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris, le* 3 *juin* 1674 (au lieu du 2).

Ce sermon, dont voici le texte : *In velamine monialis congratulamini, quia inveni ovem quæ perierat*, est complétement différent de celui qui est imprimé dans les *OEuvres de M. de Fromentières.*

Le manuscrit dont nous parlons est évidemment une copie et n'a aucun caractère d'authenticité. D'où émane-t-il ? Est-ce la copie d'un premier sermon qu'auroit composé l'évêque d'Aire et où l'on auroit trouvé des allusions trop directes au passé de madame de La Vallière ? La prise d'habit de celle-ci auroit-elle servi de thème à quelque prédicateur qui avoit espéré être chargé du sermon, ou qui s'est livré, à cette occasion, à un jeu d'esprit, d'ailleurs assez bien réussi ? C'est un point que nous ne sommes pas en mesure d'éclaircir.

1. Ps. XLI, 2, 4.

de Jésus-Christ, puisque ce pasteur de nos âmes, affligé de l'éloignement de l'une de ses brebis, abandonne tout pour se mettre à sa poursuite ; qu'il se fatigue dans sa recherche, qu'il n'a de joie que quand il la retrouve; que, pour lui faciliter son retour, il la charge même sur ses épaules, et qu'enfin, comme s'il lui arrivoit de ce retour une grande fortune, il veut que tout le monde l'en vienne féliciter ? Certes, messieurs, je ne m'étonne pas que les chrétiens aient toujours singulièrement aimé Jésus-Christ sous une idée si favorable, et que, selon le témoignage de Tertullien, ils gravassent, dès son siècle, sur tous les calices de l'Église, l'image du Pasteur chargé de sa brebis.

Mais je sais bien, ma très-chère sœur, que de notre temps, c'est particulièrement à vous que Jésus-Christ doit paroître aimable sous cette forme, puisque l'on peut dire qu'il la reprend aujourd'hui pour vous. Non, non, ce n'est pas sans quelque secret de la Providence qu'un Évangile si admirable

concourt avec cette cérémonie; et, à considérer les circonstances de votre vocation, tout ce que la grâce fait en vous pour l'assurer et pour la rendre certaine, vous pouvez, ma très-chère sœur, vous pouvez raisonnablement croire que Jésus-Christ a pour vous la même charité, qu'il vous traite à peu près avec la même tendresse que la brebis de l'Évangile. *Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens, et veniens domum convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi.* C'est la merveille, messieurs, dont je vous entretiendrai dans ce discours; mais vous voyez bien qu'il faut pour cela que le même Esprit qui inspire à cette âme généreuse de si grands desseins, me fournisse des paroles qui soient justes, et que la même Vierge qu'elle prend aujourd'hui pour sa mère, devienne mon avocate. Demandons-lui cette faveur, et disons-lui avec l'ange : *Ave, Maria.*

Quelque grand que soit le zèle du pas-

teur de nos âmes pour leur conversion et pour leur salut, nous le pouvons néanmoins réduire, dans la parabole de notre Évangile, à trois démarches principales qu'il fait en faveur de sa brebis. Premièrement, il va la chercher dans les lieux où elle s'est écartée, et il est constant que s'il ne prenoit lui-même ce soin charitable, elle n'en reviendroit jamais. David le témoigne à Dieu en termes exprès : *Erravi sicut ovis quæ periit*[1]. — « Seigneur, je suis comme une malheureuse brebis qui s'est égarée en s'éloignant de vous ; et, ce qui me semble le plus déplorable dans l'état où je me trouve, c'est que je ne puis faire un seul pas, pour me rapprocher de vous, que vous ne me veniez chercher vous-même. » *Quære servum tuum.*

Secondement, le Pasteur ayant retrouvé sa brebis, la rapporte sur ses épaules. Quelque coupable qu'elle fût, comme le remarque

1. Ps. CXVIII, 176.

excellemment saint Ambroise, il ne lui fait aucun mauvais traitement ; et plus fâché, au contraire, de la lassitude qu'elle a soufferte dans son égarement, que de l'injure qu'elle lui a faite, il la soulage dans son retour, il le rend facile, il la porte. *Pastor enim legitur, ovem lassam gessisse, non abjecisse.*

Mais enfin, admirez jusqu'où va la bonté de ce Pasteur. Ayant rapporté cette brebis dans sa maison, il appelle ses voisins et ses amis, pour venir prendre part à sa joie. Vous diriez qu'il gagne bien plus au retour de sa brebis que sa brebis même, qu'il lui est arrivé à lui seul un avantage considérable. *Quasi sibi adhuc magnum obtigisset beneficium.* Ce sont là, messieurs, les principaux mouvemens de la charité qu'exerce le Pasteur de notre Évangile à l'égard de sa brebis ; et voilà une image fidèle de ce que Jésus-Christ fait en notre faveur toutes les fois que nous revenons à lui. Quelle reconnoissance ne devons-nous pas tous avoir pour une bonté si tendre et si généreuse ?

Mais souvenez-vous, ma très-chère sœur, que vos obligations à cet égard sont fort particulières, tout ce que le Pasteur fait dans la parabole à l'égard de sa brebis, se renouvelant dans votre vocation par des mouvemens singuliers de la grâce de Jésus-Christ. Car lorsque vous avez conçu le dessein de renoncer au monde, que vous exécutez fidèlement aujourd'hui, n'est-ce pas ce Pasteur charitable qui vous est allé chercher, qui vous est allé dégager ? *Et cum invenerit eam.* Quand les voies du Carmel, jugées si rudes par tous les gens du siècle, s'aplanissent devant vous, et que toutes les pratiques de la religion vous semblent douces, n'est-ce pas proprement le Pasteur qui vous rapporte sur ses épaules et qui facilite votre retour? *Imponit in humeros suos gaudens.*

Et enfin, si tout le monde est touché de votre exemple, et si nous nous assemblons aujourd'hui, non-seulement pour nous en réjouir, mais pour en profiter, n'est-ce pas

encore le souverain Pasteur qui invite ses amis, les hommes avec les anges, à venir prendre part à la joie qu'il sent de votre retour? *Et veniens domum, convocat amicos et vicinos.*

Oui, oui, anges du ciel, réjouissez-vous en cette occasion singulière, avec nous. Jésus-Christ nous l'a promis dans notre Évangile même. *Gaudium erit in Cœlo coram angelis Dei*[1]. Célébrons de concert un des plus beaux triomphes qu'ait jamais remporté la grâce, et admirons enfin tous ensemble : la force de la grâce, qui est allée tirer cette âme des engagemens de la cour et du monde; la douceur de la grâce, qui lui aplanit d'abord toutes les difficultés de la religion; la fécondité de la grâce, qui nous intéresse dans sa vocation, et qui la propose comme un exemple puissant à tout son siècle. C'est le sujet des trois points de ce discours.

1. Luc., xv, 10.

POINT. Pour peu qu'un chrétien soit instruit des maximes de l'Évangile, il ne sauroit douter de la difficulté qu'il y a de se sauver dans le monde; mais s'il étoit encore nécessaire de l'en convaincre, il me semble qu'il suffiroit de lui dire que, pour se sauver dans le monde, il faut être pauvre dans l'usage des biens, humble dans la possession des honneurs, modéré dans la jouissance des plaisirs. Or, de bonne foi, ces choses sont-elles aisées à accorder?

Que s'il est difficile de faire son salut dans le monde, quelle apparence, mes frères, de le pouvoir faire dans le grand monde, dans ce qui s'appelle la cour, où les divers obstacles qui sont répandus ailleurs dans les conditions différentes des hommes, se réunissent et se rassemblent avec bien plus de force? La cour, où toutes les pompes sont étalées, où tous les plaisirs sont dans leur centre, où toutes les grandeurs sont à leur comble! La cour, où l'on peut dire que les passions sont déchaînées,

les occasions présentes, les exemples pernicieux ! Ah ! qui peut se conserver vivant dans un séjour où, comme dit si bien saint Ambroise, la mort entre par tous les sens, jusque dans la substance de l'âme ? où les yeux ne sauroient s'ouvrir qu'ils ne reçoivent des exemples capables de troubler l'esprit ; où l'oreille ne peut rien entendre que ce ne soit un poison qui se glisse aussitôt dans le cœur ? *Ubi respexit oculus, et sensum mentis avertit ; ubi audivit auris, et intentionem cordis inflexit.*

La cour étant un air si contagieux, quel peut donc être le secret de n'y pas périr ? Messieurs, si voulez que je m'explique sincèrement, je n'en sais guère que celui de n'y pas demeurer. Il s'est trouvé des saints à la cour, il est vrai, mais ils sont rares ; et quand les Pères en ont parlé, ils ne les ont pas trouvés moins admirables d'avoir conservé leur innocence à la cour, que les trois enfans de Babylone d'avoir gardé leur félicité au milieu des flammes. Ah ! mes

frères, il y a là trop de combats à soutenir pour la vertu; il n'y a pas de momens où elle ne soit réduite à la dure nécessité de vaincre ou d'être vaincue; chaque degré de fortune, de biens, de crédit, qu'un homme y peut acquérir, ne sert que d'un nouvel obstacle à son salut. Et là-dessus, messieurs, il ne m'est pas libre de balancer : *Fugite, fugite de medio Babylonis*[1]. Si vous me le demandez, le seul moyen assuré aux gens de la cour de se sauver, est la fuite.

Cependant, chose étrange ! quelque indubitable que puisse être ce moyen, qui voyons-nous de nos jours avoir assez de prudence pour s'en servir? Pour se résoudre à quitter le grand monde, il faut que l'esprit se désabuse, il faut que le cœur se détache; car l'erreur dans laquelle vivent les gens du monde sur l'estime des choses qui leur passent devant les yeux, et l'attachement qu'ils ont pour ces choses, leur en rendent la sé-

1. Jérem., ii, 6.

paration comme impossible. L'on regarde les richesses, les plaisirs et les honneurs du monde, comme les plus précieux et les plus estimables. Sur ce principe, il n'y a rien qu'une âme ne fasse pour s'engager ; elle ne fera pas même une démarche que son engagement ne redouble.

Voyez une brebis, pour revenir à la comparaison de notre Évangile; considérez, dis-je, une brebis qui est une fois sortie du droit chemin où le Pasteur la conduit. Elle ne fait d'abord qu'un pas pour s'approcher de l'herbe voisine qui l'attire ; mais s'en est-elle repue ? elle va un peu plus loin, elle avance encore davantage; et ainsi, comme elle paît toujours, et qu'elle marche toujours en paissant, il peut arriver qu'elle se porte dans un tel égarement, qu'à moins que le Pasteur ne l'aille chercher, il n'y a pas d'apparence qu'elle revienne.

Voilà l'image d'une âme qui s'éloigne de la voie du salut, à mesure qu'elle s'engage

dans le monde. *Erravi sicut ovis quæ periit.* A-t-elle fait un pas pour satisfaire sa cupidité en une chose? c'est assez pour lui en faire faire bien d'autres dans la suite. Un spectacle débauchera d'abord son esprit de l'admiration qu'elle ne doit qu'à Dieu; une conversation naîtra après, qui attentera sur les affections de son cœur; il surviendra un honneur qui la fera sortir de l'humilité qu'elle avoit toujours professée; il se présentera aussitôt un plaisir qui la tirera de l'austérité que l'on remarquoit dans ses mœurs; et enfin, si les grands objets paroissent, c'est alors qu'on se sent entraîné, que l'on se trouve emporté si loin de la voie, qu'il n'y a que Jésus-Christ tout seul capable d'y faire rentrer, et encore par les plus puissans efforts de sa grâce. Car, messieurs, c'est ma proposition; et plus j'y pense, et moins, ce me semble, a-t-elle besoin de preuve.

Il est de foi que l'homme ne sauroit faire un seul pas vers Dieu dont il ne soit rede-

vable à Dieu même. S'il forme des désirs, c'est Dieu qui les lui inspire; s'il fait des prières, c'est le Saint-Esprit qui les lui enseigne; s'il répand des larmes, ne croyez pas que la source n'en soit que dans ses yeux ou dans son cœur; comment ces eaux rejailliroient-elles jusqu'à la vie éternelle, si elles n'en avoient premièrement coulé? Mais s'il n'est pas possible à l'homme de faire de soi-même la moindre démarche pour sa justification, que sera-ce quand il sera question de rompre les grands engagemens de la cour et du monde?

Ce qui est souverainement bon, dit Tertullien, dépend souverainement de Dieu : *Quod maxime bonum, id maxime penes Deum;* principe sur lequel les Pères ont prononcé que le martyre, qui est le dernier effort de la charité chrétienne, dépendoit plus absolument de la grâce, qu'aucune autre action de vertu. Or, croyez-vous que, au sentiment des Pères mêmes, quitter le monde, quand on y possède des avantages

considérables, étouffer ses passions dans le fort de la jeunesse, vaincre la nature dans ses affections les plus tendres, soient des efforts bien moindres que ceux du martyre, et qu'ils aient, par conséquent, beaucoup moins besoin de grâce ?

Mais demeurons dans les règles que je me suis prescrites. Une personne engagée dans le monde et dans la cour n'y sauroit donc renoncer, que son esprit ne se désabuse, que son cœur ne se détache. Et qui peut opérer ces deux miracles, sinon la grâce : une lumière qui éclaire essentiellement, une chaleur qui meut et qui enflamme. Disons tout, messieurs ; en ces occasions, il s'agit de renverser l'homme tout entier, de lui faire vouloir ce qu'il ne vouloit pas, de lui faire croire des choses directement contraires à ses premières pensées. Et pour quel autre coup plus difficile, Dieu pourroit-il réserver ses grâces les plus fortes, ces grâces victorieuses dans lesquelles, comme dit si bien saint Augustin,

il n'entre pas moins de puissance que d'amour?

Ma très-chère sœur, vous n'avez pas de peine à avouer que vous aviez besoin d'être prévenue d'une grâce efficace pour rompre avec le monde. Vous en avez conçu le dessein généreux, vous l'avez conservé avec soin, vous avez su défendre ce feu divin contre tout ce qui le pouvoit d'abord étouffer, vous l'avez fait éclater dans le temps avec courage, vous êtes prête aujourd'hui à l'exécuter avec joie. Mais avec cela, je suis assuré que de vous-même, et par vos propres forces, vous n'auriez jamais été capable de ces sentimens héroïques. Vous avez grande raison, ma sœur, car c'est aux impressions victorieuses de la grâce que vous en êtes uniquement redevable, et si, comme l'épouse du Cantique, vous n'étiez attirée par Jésus-Christ, pas plus qu'à elle il ne seroit en votre pouvoir de courir aujourd'hui après lui.

Et premièrement, comme l'estime est la

mesure de l'affection, de quelles vives lumières la grâce n'a-t-elle pas dû éclairer votre esprit sur ce que vous deviez penser du monde, pour en pouvoir sûrement détacher votre cœur? Ne crûtes-vous pas, ma chère sœur, vous être réveillée d'un sommeil inquiet et fâcheux, lorsque la grâce vous ouvrant les yeux, vous vous aperçûtes tout d'un coup que ce grand monde, qui éblouit tant de gens, et que vous aviez peut-être vous-même cru quelque chose, n'étoit rien; que ses biens, après lesquels on court avec tant de fureur, n'étoient que des songes, ses grandeurs que des illusions, ses plaisirs que des impostures? lorsque, comparant la connoissance présente que vous en aviez, avec les pensées que vous en aviez pu avoir, vous vous trouvâtes en état de dire avec un prophète[1] : « J'ai regardé la terre, et je me suis étonné de voir qu'elle étoit vide

1. *Aspexi terram, et ecce vacua erat, et nihili.* JÉREM., IV. 23.

et pleine de rien. » Que veulent dire, mes frères, ces étranges paroles, la terre vide et pleine? C'est-à-dire tellement pleine, qu'elle ne laisse pas d'être vide, tout ce qui la remplit paroissant être quelque chose, et n'étant rien en effet, tout s'y passant en figure, quoi que ce soit n'ayant de consistance ni de réalité.

L'esprit étant une fois désabusé du monde, le cœur en devroit être aisément détaché. Cependant, messieurs, l'expérience nous apprend que la grâce en fait souvent à deux fois. Saint Augustin connut longtemps la misère du siècle et des passions, avant que d'être délivré de leur tyrannie. *Sarcinâ seculi dulciter premebar.* — « Je reconnoissois, dit-il, que le monde étoit un fardeau dont je me trouvois encore agréablement accablé. » Et, comme il ajoute, la paresse, la lâcheté, les erreurs de la coutume, la force des mauvais exemples, tout cela ensemble lui forgeoit une chaîne si pesante qu'il ne la pouvoit porter, et en même temps si

forte qu'il ne la pouvoit rompre. Reste de misère, messieurs, dont cet illustre pénitent, par sa confession même, ne put être délivré que par le pouvoir de la grâce de Jésus-Christ. *Quis me liberabit de corpore mortis hujus? — Gratia Dei per Jesum Christum*[1]?

Et c'est ici, ma très-chère sœur, où il semble que vous ayez encore plus d'obligation à la grâce que saint Augustin, puisqu'il est constant qu'elle a touché votre cœur, aussitôt qu'elle a éclairé votre esprit. Que les sentimens qu'elle vous inspira furent nobles et généreux, lorsque vous donnant dès lors le dessein de vous consacrer à Jésus-Christ, elle vous fit croire qu'il n'y avoit plus rien qui fût digne de votre cœur! Mais que ces sentimens furent en même temps équitables, lorsqu'elle vous fit aussi juger que celui qui avoit racheté votre cœur de tout son sang, devoit seul le pos-

1. Ad. Rom., vii, 24, 25.

séder, et que le détachant en cette vie pour jamais de tout ce qui s'appelle biens, grandeurs, intérêts, amusemens, famille, elle vous mit en état de dire à Dieu, le jour que vous entrâtes en cette maison : *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis*[1]. — « Seigneur, vous avez rompu tous mes liens, je vous offrirai désormais en liberté le sacrifice de louange. »

Ce n'est pas, ma chère sœur, qu'il vous ait été également facile de consentir à la rupture de tous ces liens. La nature en forme de si doux et de si forts tout ensemble, que la grâce même la plus puissante ne les brise guère sans une extrême douleur. Vous l'éprouvâtes en votre personne, incomparable Thérèse, lorsque vous séparant de vos proches pour vous unir aussi à Jésus-Christ, vous sentîtes, de votre propre aveu, vos os se disloquer, vos nerfs se retirer, vos entrailles se déchirer ! La liberté de votre

1. Ps. cxv, 17.

choix, tous les charmes de la grâce ne vous épargnèrent rien dans une séparation si cruelle.

Votre plus grande gloire désormais, ma chère sœur, est d'être fille de sainte Thérèse ; vous devez ainsi compter comme un grand avantage que vous ayez commencé à lui être semblable dès le commencement de votre vocation, et que la seule chose qui vous ait autant coûté qu'à elle, en quittant le monde, ait été de vous séparer de personnes que vous y pouviez raisonnablement aimer. Car, en cela, votre victoire, comme la sienne, n'en est que plus entière ; si, comme elle, en cette occasion, vous n'avez pas été insensible, comme elle aussi, vous y avez été fidèle. Quand il vous en auroit coûté quelques soupirs et quelques larmes, vous avez, nonobstant cela, persisté dans votre dessein ; c'est-à-dire, ma chère sœur, qu'il vous a fallu vaincre le monde armé de tout ce qu'il a de plus redoutable, et que vous avez étouffé le sang et la nature dans leurs in-

clinations les plus fortes. Et ce que je ne puis encore oublier sans faire tort au pouvoir de la grâce, c'est que la plupart de ces choses se soient passées d'une manière éclatante, et qui, en vérité, a eu l'air du triomphe.

La plupart des personnes qui se retirent du monde le font ordinairement sans bruit; la défiance de leurs propres forces, et l'appréhension qu'elles ont de celles d'autrui, les oblige à dissimuler leur dessein; elles croient enfin faire assez pour la gloire de Dieu, et pour leur salut propre, de se dérober secrètement aux mauvais exemples de leur siècle ou de leur maison.

A Dieu ne plaise qu'il m'arrive de blâmer cette conduite ; elle est prudente, elle est sainte, et nous savons bien, ma sœur, que vous défiant humblement de vous-même, votre première pensée étoit de la suivre. Mais Dieu qui a voulu triompher en votre personne, vous a fait prendre une autre route. *Sufficit tibi gratia mea*, vous a-t-il

dit, comme à saint Paul[1]. Il a manifesté le dessein que vous vouliez cacher, et vous a, en même temps, donné la force de rompre tous les efforts qui le pourroient traverser.

Qu'y a-t-il de plus admirable que de vous voir soutenir, au milieu de la cour, ce dessein généreux, souffrir que tout le monde vous en parle, marquer le jour précis de son exécution? Mais quel spectacle plus agréable aux anges et à Dieu même, lorsque, ce jour arrivé, ce jour éternellement marqué de Dieu dans le décret de votre prédestination, lorsque ce grand jour, dis-je, étant arrivé, à la face de toute la cour, ramassée ce semble alors tout exprès pour votre gloire, le siècle étalant ses pompes, la nature opposant ses tendresses, tout le monde sanglotant et fondant en larmes, nous vous vîmes, ma chère sœur, passer d'un air modeste, mais courageux, au travers de ces objets différens, laisser loin

1. II Ad Cor., xii, 9.

derrière vous tout ce qui devoit vous faire obstacle, et, l'âme aussi remplie de joie que libre de foiblesse, accourir en ce saint lieu.

Sortir ainsi du monde, messieurs, c'est en sortir triomphante, c'est en sortir comme le peuple de Dieu de la terre d'Égypte, en défaisant ses ennemis, c'est entrer dans la religion avec cette sainte violence, avec laquelle le Sauveur veut que l'on entre dans le royaume des cieux ; c'est, en un mot, se dégager du siècle par le plus puissant effort de la grâce. Car, ma chère sœur, vous êtes bien éloignée de vous glorifier de cette victoire ; vous savez que l'honneur en est dû à Jésus-Christ, que c'est un miracle dont vous n'êtes que le sujet heureux, et que Dieu, comme dit saint Paul[1], a voulu opérer, *in laudem gloriæ gratiæ suæ*, pour la louange et pour la gloire de sa grâce.

Il n'en fait pas tous les jours de si éclatans pour le commun des chrétiens, mais il

1. Ad. Ephes., I, 6.

en fait pourtant d'assez grands pour les sauver tous. Mes frères, ne seriez-vous point la plupart assez malheureux pour vous excuser de vos erreurs et de vos attachemens pour le monde, sur le peu de force des grâces que vous recevez? Accusons-nous nous-mêmes de nos fautes, et n'en accusons jamais notre Dieu, car examinez bien la chose, c'est votre volonté qui se trouvera toujours assez forte. Jésus-Christ vous le reproche en termes si exprès. *Quoties volui et noluistis*[1]? « Combien de fois, malheureux, ai-je voulu, et tu n'as pas voulu? » Ah! combien de fois, brebis égarée, le Pasteur ne s'est-il pas fatigué inutilement dans ta recherche! ne t'a-t-il pas suivie de pâturage en pâturage, d'une méchante occasion en une autre encore plus fâcheuse, t'appelant amoureusement, te sollicitant, te pressant, sans que tu aies jamais voulu tourner la tête, ni revenir à lui?

1. Luc., xiii, 14.

Eh ! que croyez-vous que soient toutes ces choses pour lesquelles vous quittez Jésus-Christ ? Il faudroit avoir les yeux bien aveuglés, pour ne pas apercevoir la fragilité, l'inconstance, l'inutilité de tout ce que l'on estime dans le monde. Mais d'où vient donc, me direz-vous, que la misère en étant si connue, si peu de gens y renoncent ? Paresse, mes frères, habitude, assoupissement, léthargie, insensibilité, fureur ; car je ne sais quel nom donner à un aveuglement si prodigieux.

Il s'en peut trouver qui, reconnoissant cette misère, en voudroient bien sortir, qui, pour cela, implorent la grâce. Mais, qui que vous soyez qui demandez la grâce, ne serez-vous point toute votre vie de l'humeur dont étoit saint Augustin un peu avant sa conversion, qui, à la vérité, demandoit à Dieu de triompher de son cœur par la grâce, mais qui appréhendoit en même temps d'être exaucé, du moins sitôt ? Car on ne sauroit ôter de l'esprit d'un pécheur, que la grâce

qui guériroit son cœur de sa passion dominante ne fût un remède violent et cruel. Cependant, c'est fort mal connoître la grâce que d'en juger de la sorte : elle est forte, mais elle est douce. Le Pasteur qui a retrouvé sa brebis, la charge sur ses épaules pour la faire revenir. Mais nous ne saurions observer plus agréablement cette conduite de la grâce, que dans l'exemple qui se présente à nos yeux. La force de la grâce dégage, à la vérité, cette âme chrétienne de la cour et du monde. C'est ce que nous venons d'admirer ; mais la douceur de la grâce lui en rend en même temps la sortie aisée, et lui aplanit toutes les difficultés de la religion. C'est ce que nous allons voir dans le second point de ce discours.

Point. La grâce n'est pas de sa nature moins douce qu'elle n'est forte ; elle n'est même forte que parce qu'elle est douce, toute sa

force consistant en sa douceur. Le grand saint Augustin, qui, par une heureuse expérience, avoit si bien connu ce pouvoir de la grâce, dit en mille endroits qu'elle est une suavité victorieuse qui ne l'emporte jamais sur le monde et sur la passion dans un cœur, qu'en lui devenant plus agréable, qu'en lui proposant des plaisirs plus doux. Aussi ne manque-t-elle jamais de se joindre avec les vertus infuses dans une âme chrétienne, pour lui en adoucir la pratique, pour lui donner de la joie dans les souffrances, de l'espérance dans les dangers, de la confiance dans les tentations.

Savez-vous, messieurs, quel est proprement l'office de la grâce dans l'Église ? C'est de dégager la foi des oracles, qui nous promettoient que le règne de Jésus-Christ seroit doux. Ses prophètes avoient dit qu'il ne briseroit pas le roseau déjà foible et ébranlé; son précurseur, que les voies les plus rudes s'aplaniroient en sa présence; lui-même, que son joug seroit doux et son fardeau léger.

Cependant, la plupart de ses commandemens passeroient pour sévères, et plusieurs de ses lois pour rigoureuses, si la grâce, par ses charmes innocens, ne se chargeoit d'en adoucir à toute heure la difficulté. Jugez de ce qu'elle peut à cet égard dans les autres occasions, par ce qu'elle faisoit dans les persécutions anciennes. Les martyrs, enivrés, comme dit saint Augustin, des douceurs célestes de la grâce, trouvoient de la joie sur les chevalets, et jusque dans les flammes. Après cela, où n'en trouvoient-ils pas ?

Quelque épreuve que les justes fassent sur la terre des onctions et des douceurs intérieures de la grâce, il est remarquable qu'il n'y en a souvent pas de plus sensible que celle des âmes qui se consacrent nouvellement à Dieu. Car l'Époux les attire ordinairement à l'odeur de ses parfums, et le Pasteur qui veut rendre à sa brebis le retour facile, la rapporte sur ses épaules. Voyez avec quelle douceur Jésus-Christ reçoit tous les pécheurs qui reviennent à lui. Il

ne s'en trouve aucun qu'il maltraite. Que dis-je ? il les console, il les absout, il les défend, il les protége, jusqu'à s'attirer même, dans l'Évangile que j'explique, des reproches sanglans de la part des Pharisiens[1].

La première douceur que goûte une âme qui revient à Dieu, est de se sentir tout d'un coup délivrée de la tyrannie des plaisirs du monde, toujours fades, jamais satisfaisans, ne pouvant donner que de vaines inquiétudes. Écoutons saint Augustin se louer de cette consolation qu'il avoit d'abord reçue de la grâce. « *Quam suave mihi subito factum est carere suavitatibus nugarum ! Quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium fuit.* » — « Combien tout à coup trouvai-je de douceurs à renoncer aux vains amusemens du monde ! et quelle joie ce me fut de quitter ce que j'avois eu tant d'appréhension de perdre ! »

1. *Et murmurabant Pharisæi, et Scribæ dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis.* Luc., xv, 2.

Vous voyez quelquefois un malade dans l'ardeur de la fièvre, qui boit sans cesse sans pouvoir se désaltérer ; toute l'eau que vous lui pourriez donner n'apaiseroit pas sa soif. Quel est donc le moyen de l'éteindre ? Ce seroit de le guérir de son accès. Tant qu'une âme est engagée dans le monde, soupirant après les plaisirs, et courant après les honneurs et tous ces faux biens dont le siècle repaît ordinairement les hommes, il ne faut pas espérer que la soif de cette âme s'apaise ; tout ce qu'elle boira pour la satisfaire ne fera que l'irriter. Mais la grâce a-t-elle répandu une seule goutte d'eau dans cette âme altérée ? à l'instant, la soif s'éteint, tous ses désirs s'évanouissent ; la voilà dans le repos, et par conséquent dans la joie. *Omnis qui bibit ex aqua hac non sitiet iterum*[1].

Mais ce n'est pas tout ; la grâce qui la

1. Citation incomplète. — « *Omnis qui bibit ex aqua hac, sitiet iteram ; qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* » Joan., v. 13.

console si avantageusement du passé, lui offre mille douceurs présentes. Jésus-Christ, ajoute saint Augustin, Jésus-Christ plus doux que toutes les voluptés, entre en leur place dans cette âme. *Et intrabas pro eis omni voluptate dulcior*. La vertu, qu'elle avoit toujours cru farouche, lui paroît désormais avec un visage charmant; tout lui devient facile; son corps a peine à suivre son cœur dans les saints mouvemens qui l'emportent; et enfin, la grâce la remplit de tant de douceurs, de satisfactions et de joie, que l'état où elle se trouve, quoiqu'il ne fasse que commencer, semble égaler et quelquefois même surpasser celui des plus parfaits.

Ce miracle vous surprend, mes frères, et l'éloignement où se trouve le monde des choses spirituelles vous excuse de votre surprise. Mais, en voulez-vous une preuve palpable et sensible? Considérez le grand exemple qui se présente aujourd'hui à vos yeux. Quelle différence prodigieuse de la

vie séculière, et principalement de la vie de la cour, avec celle de la religion? Combien surtout est-elle opposée à celle du Carmel! Pour vous le faire comprendre, et sans vous peindre le siècle que vous ne connoissez qne trop, il suffit de vous dire que c'est ici le plus austère ordre de l'Église. Les exercices y sont rigoureux, les mortifications continuelles, les jeûnes pénibles, le silence affreux. La montagne du Carmel a une grande affinité avec celle du Calvaire. On trouve sur l'une et sur l'autre des épines et des croix; de sorte que cette âme généreuse demandant aujourd'hui à vivre dans cet Ordre, peut dire avec l'Écriture, qu'elle soupire pour une espèce de mort, qui, commençant dès ce jour, durera autant que sa vie. « *Pro morte defluente deprecata sum* . »

Mais elle est pourtant bien éloignée de s'en expliquer de la sorte. Car, demandez-

1. Eccli., li, 13.

lui ce qu'elle pense effectivement de la profession qu'elle embrasse. Jamais, de son aveu même, rien ne lui parut si doux; jamais pratiques si faciles, jamais exercices si agréables. C'est tout vous dire, messieurs, que la seule peine qui l'afflige (car, ma chère sœur, puisque vos sentimens font tant d'honneur à la grâce, permettez-moi de les publier); c'est tout vous dire, que, par son propre aveu, la seule peine qui l'afflige aujourd'hui, est de ne pas trouver dans cet Ordre, tout austère qu'il est, la pénitence qu'elle y cherche.

O miracle de la grâce ! ô douceur inexplicable ! on te peut sentir, mais on ne te peut exprimer. Grâce de mon Sauveur, jusqu'où portez-vous vos triomphes innocens? Élever en un moment une âme à ces sentimens généreux ! la fortifier jusque-là, lui faire aimer en un instant, lui faire goûter comme fort agréable ce qui lui avoit peut-être paru toute sa vie fort amer, et même affreux ! Ah ! mon Dieu, il n'y

a que vous seul qui puissiez opérer cette merveille, par la douceur ineffable de votre grâce.

Cependant, ma chère sœur, nous ne saurions qu'augurer avantageusement d'une vocation qui commence de la sorte. Le monde ne vous est déjà plus rien, si le Ciel se charge de vous consoler ; et il faut de nécessité que, comme aux Israélites dans le désert, il ne vous reste plus de pain d'Égypte, puisque vous commencez à recevoir la manne. Ne croyez pas pourtant, ma sœur, que cette douceur que vous goûtez ne puisse être altérée. Les peines (je suis obligé de vous y préparer) pourront succéder aux douceurs, et peut-être que Jésus-Christ vous éprouvera un jour, comme il a éprouvé tant d'âmes parfaites. Et pour ne vous plus proposer que des exemples domestiques, ne vous estimez-vous pas heureuse d'être traitée comme sainte Thérèse, votre mère, qui, après avoir été attirée comme vous par les charmes de la grâce, passa vingt

ans depuis dans la sécheresse et dans l'amertume ?

Oui, ma chère sœur, pour n'être pas surprise, attendez-vous à trouver dans la vie que vous embrassez le fiel et les épines de Jésus-Christ. Vous auriez sujet de vous plaindre, si, étant son épouse, il ne vous admettoit pas à ce partage ; ce sera même une occasion de lui prouver que votre amour est désintéressé, qu'il n'a pas besoin pour subsister des douceurs sensibles; que, comme le feu du ciel, il est d'autant plus pur et plus durable, qu'il a moins besoin d'aliment qui l'entretienne.

Ce n'est pas, messieurs, que l'amertume dans la vie religieuse puisse jamais aller jusqu'à exclure toutes sortes de consolations d'une âme éprouvée. La seule pensée que l'on souffre pour ce que l'on aime, pour Jésus-Christ, pour un Dieu, cela seul est capable de rendre toute sorte de peines légères, et même agréables. Mais, d'ailleurs, quelles souffrances peuvent être excessives

dans une condition où la Providence gouverne, où la grâce anime, où les sentimens soutiennent, où les exemples fortifient, où l'Écriture instruit, où la bonne conscience console, où l'espérance nourrit?

C'est pourquoi le monde se trompe, s'il croit que les peines de la vie religieuse soient le plus souvent autres qu'extérieures; car, comme disoit excellemment saint Bernard: « *Cruces nostras vident, unctiones nostras non vident.* » — « Le monde, qui ne juge des choses que par leur apparence, n'aperçoit que nos croix et nos mortifications, qui sont visibles et extérieures; mais il ne voit pas nos consolations, qui sont intérieures et invisibles. » C'est même une des différences de la religion d'avec le monde. Les peines des gens du monde sont toujours intérieures, affligent leur cœur et abattent leur esprit, pendant que leurs joies, qui sont toutes au-dehors et dans les sens, ne vont jamais jusques au cœur, s'arrêtent au plus à la surface de l'âme. Et là-dessus il est aisé d'en

Universitas

faire la comparaison, après le prophète : « *Melior est dies una in atriis tuis super millia*[1]. »

Oui, gens du monde, un seul jour de consolation auprès de Dieu, vaut mieux que mille dans vos satisfactions et dans vos joies. Ah ! ne me parlez plus de vos fades plaisirs, âmes de chair et de sang; autrement, je ne manquerai pas de vous dire ce que Job disoit à ceux qui lui donnoient de fausses consolations dans sa douleur : « *Consolatores onerosi omnes vos estis*[2]*?* » Vous êtes des consolateurs importuns, vos remèdes sont pires que nos maux, vos douceurs ne sont que des prestiges, que des songes, que des illusions. Ainsi, ne plaignez plus ces saintes filles, d'avoir refusé vos douceurs trompeuses, d'avoir renoncé à toutes les fausses consolations de la terre. Quelque satisfaction que vous paroissiez avoir en cette vie,

1. Ps. LXXXIII, 11.
2. Job., XVI, 2.

vous êtes les misérables; et quelque souffrance que vous remarquiez dans leur profession, elles sont les heureuses.

Tertullien, exhortant autrefois les martyrs qui étoient dans les prisons, leur disoit que le monde qu'ils avoient quitté étoit une prison bien plus fâcheuse et plus insupportable que celle qui les enfermoit. « Vos yeux, leur disoit-il, sont dans les ténèbres; » *Majores tenebras habet mundus, quæ mentes hominum excæcant;* mais le monde en a de bien plus épaisses et de plus dangereuses, puisqu'elles aveuglent l'esprit. Vos corps, à la vérité, sont chargés de fers, mais le monde a des chaînes bien plus pesantes et plus honteuses, puisqu'elles tiennent même les âmes esclaves : *Graviores catenas induit mundus, quæ ipsas animas perstringunt*[1].

Voilà, mes chères sœurs, les consolations que nous pourrions à peu près vous donner dans votre prison volontaire, si vous en

1. Tertull., *Lib. ad Martyres.*

aviez besoin, et si vous n'étiez pas autant persuadées que vous l'êtes, du bonheur et de l'avantage de votre condition. Le monde ne devroit pas être plus difficile à convaincre du malheur de la sienne, principalement à la vue de l'exemple qui lui apparoît aujourd'hui; car, mes frères, c'est la principale fin du Pasteur, en vous assemblant pour vous réjouir du retour de sa brebis : *Convocat amicos et vicinos*. Oui, le dessein de la grâce, en nous proposant un exemple si touchant, c'est que tout le siècle s'y intéresse, et qu'il en profite. Encore deux mots, et je finis ce discours.

IIIe Point. C'est une chose admirable dans la nature, que toutes les fois qu'elle travaille à la production d'un ouvrage, elle pense en même temps à l'étendre et à le multiplier. Il ne se forme pas un fruit, qu'il ne se forme avec lui un pepin pour le reproduire. Mais cette économie est pour le moins aussi admirable

dans la grâce. Celle-ci ne forme jamais une âme, et ne la fait nouvelle créature en Jésus-Christ, pour m'expliquer avec saint Paul[1], qu'elle ne la dispose, dans le même moment, à communiquer, ou par ses discours, ou par ses exemples, l'être surnaturel qu'elle a reçu. André n'a pas plus tôt connu Jésus-Christ, qu'il le fait connoître à Pierre son frère; sitôt que Philippe le trouve, il lui mène Nathanaël. Voyez cette femme qu'il venait de convertir au puits de Samarie : ne pouvant contenir un seul moment le feu dont brûle son cœur, elle court en embraser toute sa ville. *Venite et videte*[2]. — « Venez, dit-elle, et voyez. »

Non, non, tous les amans que la grâce donne à Jésus-Christ ne sont point jaloux; ils savent assez que ce qu'ils aiment étant infini peut suffire aux autres comme à eux;

1. *Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt : Ecce facta sunt omnia nova?* II Ad Cor., v, 17.

2. Joan., iv, 29.

et ainsi, au lieu de ressembler à cet homme dont parle saint Matthieu[1], qui cacha le trésor qu'il avoit découvert, on peut dire qu'ils ressemblent plutôt à la femme dont il est parlé dans l'évangile même que j'explique, qui appela tout le monde pour voir la drachme qu'elle avoit trouvée[2].

Quoique la fécondité de la grâce l'oblige d'avoir ce dessein dans toutes ses productions, il est constant, néanmoins, qu'elle le fait davantage éclater dans les unes que dans les autres, et il se trouve des personnes qui, par le rang qu'elles ont tenu dans le monde, ou par les circonstances particulières de leur vocation, ou même par les

1. *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro: quem qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit.* MATT., XIII, 44.

2. *Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter, donec inveniat? — Et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, dicens : congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram?* LUC., XV, 8, 9.

besoins de ceux qui les environnent, semblent plus destinées à servir d'exemple, à ramener les autres de leurs égaremens, et à les porter à Jésus-Christ.

C'est, ce me semble, ma chère sœur, dans ce rang et dans cet ordre que je vous aperçois aujourd'hui. Le grand éclat que fait dans le monde votre vocation, est un trophée public de la grâce, qui veut, en même temps qu'elle vous touche, se servir de votre exemple pour toucher tout votre siècle. Voilà l'état dans lequel vous pouvez vous considérer, et le principe sur lequel vous devez vous conduire. Ce vous est un grand honneur, ma chère sœur, d'être ainsi choisie pour être l'organe et l'instrument de la grâce dans le salut des hommes; mais souvenez-vous aussi que si ce vous est un honneur, ce vous est une charge; car que ne devez-vous pas faire pour soutenir la dignité de cet emploi? Il faut continuer courageusement ce que vous commencez aujourd'hui, garder votre première ferveur,

ne vous en jamais relâcher, sous prétexte de quelque progrès. Pour vous animer à travailler à votre perfection particulière, pensez que vous travaillez en même temps au salut des autres; que vous n'êtes point à vous, et que pendant que le démon se sert des scandales des gens du monde pour perpétuer le vice, votre vocation vous oblige à fournir à la grâce des exemples pour le détruire.

Mais aussi, après cela, quelle excuse pour vous, mes frères, et pour tous les gens du monde ? Là, que pouvez-vous désormais alléguer pour vous dispenser d'arracher votre cœur au monde, et de le rendre à Jésus-Christ ? Que pouvez-vous, dis-je, opposer qui soit recevable contre un exemple si sensible, si présent à vos yeux, si touchant dans toutes ses circonstances ? Est-ce que vous avez plus d'obstacles dans le monde que n'en avoit cette âme courageuse ? Y avez-vous des engagemens plus forts ? Y tenez-vous un rang plus considérable ? Y jouissez-vous d'un âge plus florissant ? *Numquid*

delicatior es illo senatore? disoit autrefois saint Augustin. Ne seroit-ce point aussi que votre tempérament seroit plus foible, et votre délicatesse plus grande? Ah! vous savez, mes frères, que son sacrifice en toutes ces choses est fort au-dessus de celui que la plupart de vous pourriez faire; vous savez qu'elle quitte avec le monde la possession de tout ce que l'ambition peut prétendre, qu'elle le quitte dans la fleur de sa jeunesse, que, pour le quitter, il faut qu'elle passe par-dessus ce que la nature a de plus tendre, et ce que la raison même a de plus fort. Hé! pouvez-vous donc prétexter désormais votre lâcheté et vos retardemens? Elle répond puissamment et sans réplique à tout ce que vous sauriez dire. Mes frères, si nous ne sommes touchés de cet exemple, il faut que nous en soyons confondus.

On a dit d'un sage, qu'il avoit vécu afin que son siècle ne manquât ni d'exemple ni de reproche. Je puis dire la même chose ici

avec plus de raison. La grâce élève aujourd'hui cette âme comme un exemple éclatant à tout son siècle; mais s'il n'en profite, cet exemple pourroit bien lui être un jour une condamnation éternelle. N'avons-nous pas, en effet, grande raison de croire que c'est à un exemple si public et si touchant que la grâce a attaché ses derniers efforts pour notre conversion; et que, si un aussi grand coup de miséricorde nous est inutile, il n'y a plus rien à espérer pour notre salut?

Là-dessus, vous me direz sans doute: « Est-ce qu'il faut que nous suivions cette âme dans le cloître? » Mes frères, le Carmel est une montagne qui n'est pas accessible à tout le monde; la grâce n'en aplanit pas les chemins difficiles à tous les chrétiens. Vous avez même, la plupart, des obstacles par votre état qui s'y opposent; mais savez-vous aussi qu'un véritable chrétien doit conserver dans le monde l'esprit de la religion? C'est, dans la morale chrétienne, une vérité, la plus constante que nous puissions vous

prêcher, puisque saint Paul ne nous prêche lui-même autre chose, que, marchant dans un corps, nous devons vivre selon l'esprit; que, pour être du siècle, nous ne devons pas nous conformer au siècle. Vous trouvez cela difficile, et moi je vous dis que c'est indispensable. Il n'y a point de milieu : ou il faut se faire de la religion un monde nouveau, ou il faut trouver le secret de se faire du monde même un monastère et une religion. Vous ne pouvez suivre de corps cette âme généreuse dans la vie parfaite qu'elle embrasse; vous devez tout au moins la suivre de l'esprit.

Saint Bernard dit qu'Élisée voyant monter Élie au ciel dans un char de flammes, eût bien voulu monter avec lui; mais que, s'il ne lui fut pas permis de se joindre à lui de corps, il se joignit du moins à lui d'esprit, et qu'Élie emporta avec soi tous les désirs et toutes les affections de son disciple. *Universa spectantis desideria secum pariter abstulit.*

Mes chers frères, voici une fille d'Elie qui commence aujourd'hui à monter au ciel dans le chariot de son père. Vos foiblesses, encore plus que vos conditions, vous empêchent de vous joindre à elle et de la suivre; mais, en la voyant monter, suivez-la du moins d'esprit, s'il ne vous est pas accordé de la suivre de corps, en sorte que l'on puisse dire qu'elle a emporté avec elle aujourd'hui tous les désirs et toute l'affection de cette grande assemblée : *Universa spectantium desideria secum pariter abstulit.*

Oui, messieurs, en même temps que cette âme s'élève au-dessus de la terre, dégageons-en nos cœurs; dans le moment qu'elle se dépouille des honneurs du monde, cessons de les poursuivre; et quand nous lui voyons vaincre le sang et la nature, ne soyons plus leurs esclaves. C'est ce que le Pasteur demande de nous, quand il nous assemble aujourd'hui; c'est le seul moyen que nous ayons de suivre sa brebis; c'est enfin par là

que nous répondrons fidèlement aux intentions de la grâce, et que nous jouirons enfin de la gloire, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Amen.*

SERMON

POUR LA PROFESSION

DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

PRÊCHÉ DEVANT LA REINE LE 4 JUIN 1675

PAR BOSSUET

ÉVÊQUE DE CONDOM

SERMON

POUR LA PROFESSION

DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE,

PAR L'ÉVÊQUE DE CONDOM[1].

✠

Et dixit qui sedebat in throno :
« *Ecce nova facio omnia.* »

Apoc., XXI, 5.

Et celui qui étoit assis sur le trône a dit : « Je renouvelle toutes choses. »

1. « Ce discours avoit été imprimé sans l'aveu de

MADAME,

Ce sera sans doute un grand spectacle, quand celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers, et à qui il ne coûte pas plus à faire qu'à dire, parce qu'il fait tout ce qui lui plaît par sa seule parole, prononcera du haut de son trône, à la fin des siècles, qu'il va renouveler toutes choses; et qu'en même temps on verra toute la nature changée, faire paroître un monde nouveau pour les élus. Mais quand, pour nous préparer à ces nouveautés surprenantes du siècle futur, il agit secrètement dans les cœurs par son Saint-Esprit, qu'il les change, qu'il les renouvelle;

Bossuet. D. Déforis l'a corrigé sur le manuscrit original, qui lui a fourni des additions et changements assez considérables. Nous nous y sommes conformés.» (*Note de l'édition des OEuvres de Bossuet, dite Édition Lebel* ou *de Versailles*, t XVII, p 262.)

et que, les remuant jusqu'au fond, il leur inspire des désirs jusqu'alors inconnus, ce changement n'est ni moins nouveau, ni moins admirable. Et certainement, chrétiens, il n'y a rien de plus merveilleux que ces changemens. Qu'avons-nous vu, et que voyons-nous? Quel état et quel état! Je n'ai pas besoin de parler, les choses parlent assez d'elles-mêmes.

Madame, voici un objet digne de la présence et des yeux d'une si pieuse reine. Votre Majesté ne vient pas ici, pour apporter les pompes mondaines dans la solitude; son humilité la sollicite à venir prendre part aux abaissemens de la vie religieuse; et il est juste que faisant par votre état une partie si considérable des grandeurs du monde, vous assistiez quelquefois aux cérémonies où on apprend à les mépriser. Admirez donc avec nous ces grands changemens de la main de Dieu. Il n'y a plus rien ici de l'ancienne forme, tout est changé au dehors; ce qui se fait au dedans est en-

core plus nouveau : et moi, pour célébrer ces nouveautés saintes, je romps un silence de tant d'années, je fais entendre une voix que les chaires ne connoissent plus.

Afin donc que tout soit nouveau dans cette pieuse cérémonie, ô Dieu, donnez-moi encore ce style nouveau du Saint-Esprit, qui commence à faire sentir sa force toute-puissante dans la bouche des apôtres [1]. Que je prêche comme un saint Pierre la gloire de Jésus-Christ crucifié ; que je fasse voir au monde ingrat avec quelle impiété il le crucifie encore tous les jours. Que je crucifie le monde à son tour ; que j'en efface tous les traits et toute la gloire ; que je l'ensevelisse ; que je l'enterre avec Jésus-Christ ; enfin, que je fasse voir que tout est mort et qu'il n'y a que Jésus-Christ qui vit.

Mes sœurs, demandez pour moi cette grâce ; ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs ; et Dieu donne, par ses mi-

1. C'étoit la troisième fête de la Pentecôte.

nistres, des enseignemens convenables aux saintes dispositions de ceux qui écoutent. Faites donc, par vos prières, le discours qui doit vous instruire; et obtenez-moi les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. *Ave Maria.*

Nous ne devons pas être curieux de connoître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur : comme Dieu les fera sans nous, nous devons nous en reposer sur sa puissance et sur sa sagesse. Mais il n'en est pas de même des nouveautés saintes qu'il opère au fond de nos cœurs. Il est écrit : « Je vous donnerai un cœur nouveau[1]; » et il est écrit : « Faites-vous un cœur nouveau[2] : » de sorte que ce cœur nouveau qui nous est donné, c'est nous aussi qui le devons faire; et comme nous

1. *Dabo vobis cor novum.* Ezech., xxxvi, 26.
2. *Facite vobis cor novum.* Ezech., xviii, 31.

devons y concourir par le mouvement de nos volontés, il faut que ce mouvement soit prévenu par la connoissance.

Considérons donc, chrétiens, quelle est cette nouveauté des cœurs, et quel est l'état ancien d'où le Saint-Esprit nous tire. Qu'y a-t-il de plus ancien que de s'aimer soi-même, et qu'y a-t-il de plus nouveau que d'être soi-même son persécuteur? Mais celui qui se persécute lui-même doit avoir vu quelque chose qu'il aime plus que lui-même; de sorte qu'il y a deux amours qui font ici toutes choses. Saint Augustin les définit par ces paroles : « *Amor sui usque ad contemptum Dei; amor Dei usque ad contemptum sui*[1]. » L'un est « l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu; » c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde : l'autre est « l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même; » c'est ce qui fait la vie nouvelle du christianisme; et ce

1. De civ. Dei, lib. xiv, cap. xviii, *t.* vii, col. 378.

qui, étant porté à sa perfection, fait la vie religieuse. Ces deux amours opposés feront tout le sujet de ce discours.

Mais, prenez bien garde, messieurs, qu'il faut ici observer plus que jamais le précepte que nous donne l'Ecclésiastique. « Le sage qui entend, dit-il[1], une parole sensée, la loue et se l'applique à lui-même ; » il ne regarde pas à droite et à gauche à qui elle peut convenir; il se l'applique à lui-même, et il en fait son profit. Ma sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre. Faites-en de même, chrétiens; suivez avec moi l'amour de soi-même dans tous ses excès, et voyez jusqu'à quel point il vous a gagnés par ses douceurs dangereuses. Considérez ensuite une âme qui, après s'être ainsi égarée, commence à revenir sur ses pas ; qui abandonne peu à peu tout ce qu'elle aimoit, et

1. *Verbum sapiens quodcumque audierit sciens laudabit, et ad se adjiciet.* Eccl., xxi, 18.

qui laissant enfin tout au-dessous d'elle, ne se réserve plus que Dieu seul. Suivez-la dans tous les pas qu'elle fait pour retourner à lui, et voyez si vous avez fait quelque progrès dans cette voie ; voilà ce que vous aurez à considérer. Entrons d'abord au fond de notre matière ; je ne veux pas vous tenir longtemps en suspens.

Ier Point. L'homme, que vous voyez si attaché à lui-même par son amour propre, n'a pas été créé avec ce défaut. Dans son origine, Dieu l'avoit fait à son image ; et ce nom d'image lui doit faire entendre qu'il n'étoit point pour lui-même ; une image est toute faite pour son original. Si un portrait pouvoit tout d'un coup devenir animé comme il ne se verroit aucun trait qui ne se rapportât à celui qu'il représente, il ne vivroit que pour lui seul, et ne respireroit que sa gloire. Et toutefois, ces portraits que nous

animons, se trouveroient obligés à partager leur amour entre les originaux qu'ils représentent, et le peintre qui les a faits. Mais nous ne sommes point dans cette peine ; nous sommes les images de notre auteur, et celui qui nous a faits nous a faits aussi à sa ressemblance. Ainsi, en toute manière, nous nous devons à lui seul, et c'est à lui seul que notre âme doit être attachée.

En effet, quoique cette âme soit défigurée, quoique cette image de Dieu soit comme effacée par le péché, si nous en cherchons bien tous les anciens traits, nous reconnoîtrons, nonobstant sa corruption, qu'elle ressemble encore à Dieu, et que c'est pour Dieu qu'elle est faite. O âme ! vous connoissez et vous aimez ; c'est là ce que vous avez de plus essentiel, et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur, qui n'est que connoissance et qu'amour. Mais la connoissance est donnée pour entendre ce qu'il y a de plus vrai, comme l'amour est donné pour aimer ce qu'il y a de meilleur. Qu'est-

ce qu'il y a de plus vrai, que celui qui est la vérité même ? et qu'y a-t-il de meilleur, que celui qui est la bonté même ? L'âme est donc faite pour Dieu ; et c'est à lui qu'elle devoit se tenir attachée, et comme suspendue, par sa connoissance et par son amour. C'est ainsi qu'elle est l'image de Dieu. Il se connoît lui-même, il s'aime lui-même, et c'est là sa vie : et l'âme raisonnable devoit vivre aussi en le connoissant et en l'aimant. Ainsi, par sa naturelle constitution, elle étoit unie à son auteur, et devoit faire sa félicité de celle d'un Être si parfait et si bienfaisant ; en cela consistoit sa droiture et sa force. Enfin, c'est par là qu'elle étoit riche, parce qu'encore qu'elle n'eût rien de son propre fonds, elle possédoit un bien infini par la libéralité de son auteur ; c'est-à-dire qu'elle le possédoit lui-même, et le possédoit d'une manière si assurée, qu'elle n'avoit qu'à l'aimer persévéramment pour le posséder toujours, puisqu'aimer un si grand bien, c'est ce qui en

assure la possession, ou plutôt c'est ce qui la fait.

Mais elle n'est pas demeurée longtemps en cet état. Cette âme, qui étoit heureuse parce que Dieu l'avoit faite à son image, a voulu, non lui ressembler, mais être absolument comme lui. Heureuse qu'elle étoit de connoître et d'aimer celui qui se connoît et s'aime éternellement, elle a voulu, comme lui, faire elle-même sa félicité. Hélas, qu'elle s'est trompée, et que sa chute a été funeste ! Elle est tombée de Dieu sur elle-même. Que fera Dieu pour la punir de sa défection ? Il lui donnera ce qu'elle demande ; se cherchant elle-même, elle se trouvera elle-même. Mais en se trouvant ainsi elle-même, étrange confusion ! elle se perdra bientôt elle-même. Car voilà que déjà elle commence à se méconnoître ; transportée de son orgueil elle dit : « Je suis un Dieu et je me suis faite moi-même[1] : » C'est ainsi que le prophète fait par-

1. *Et dixisti : Deus ego sum.* Ezech., xxiii, 2. *Et ego feci eum.* Ezech., xxix, 9.

ler les âmes hautaines, qui mettent leur félicité dans leur propre grandeur et dans leur propre excellence.

En effet, il est véritable que pour pouvoir dire : « Je veux être content de moi-même et me suffire à moi-même, » il faut aussi pouvoir dire : « Je me suis fait moi-même, ou plutôt, je suis de moi-même. » Ainsi, l'âme raisonnable veut être semblable à Dieu par un attribut qui ne peut convenir à aucune créature, c'est-à-dire, par l'indépendance et par la plénitude de l'être. Sortie de son état, pour avoir voulu être heureuse indépendamment de Dieu, elle ne peut ni conserver son ancienne et naturelle félicité, ni arriver à celle qu'elle poursuit vainement. Mais comme ici son orgueil la trompe, il faut lui faire sentir par quelque autre endroit sa pauvreté et sa misère. Il ne faut pour cela que la laisser quelque temps à elle-même ; cette âme, qui s'est tant aimée et tant cherchée, ne se peut plus supporter. Aussitôt qu'elle est seule avec elle-même, sa solitude lui fait horreur;

elle trouve en elle-même un vide infini, que Dieu seul pouvoit remplir : si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fonds réclame sans cesse, tourmentée par son indigence, l'ennui la dévore, le chagrin la tue; il faut qu'elle cherche des amusemens au dehors, et jamais elle n'aura de repos, si elle ne trouve de quoi s'étourdir. Tant il est vrai que Dieu la punit par son propre déréglement; et que, pour s'être cherchée elle-même, elle devient elle-même son supplice. Mais elle ne peut pas demeurer en cet état, tout triste qu'il est; il faut qu'elle tombe encore plus bas; et voici comment.

Représentez-vous un homme qui est né dans les richesses, et qui les a dissipées par ses profusions; il ne peut souffrir sa pauvreté. Ces murailles nues, cette table dégarnie, cette maison abandonnée, où on ne voit plus cette foule de domestiques, lui fait peur. Pour se cacher à lui-même sa misère, il emprunte de tous côtés; il remplit par ce moyen, en quelque façon, le vide de sa

maison, et soutient l'éclat de son ancienne abondance. Aveugle et malheureux ! qui ne songe pas que tout ce qui l'éblouit menace sa liberté et son repos. Ainsi, l'âme raisonnable, née riche par les biens que lui avoit donnés son auteur, et appauvrie volontairement pour s'être cherchée elle-même, réduite à ce fonds étroit et stérile, tâche de tromper le chagrin que lui cause son indigence, et de réparer ses ruines, en empruntant de tous côtés de quoi se remplir.

Elle commence par son corps et par ses sens, parce qu'elle ne trouve rien qui lui soit plus proche. Ce corps qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances. Elle tourne tous ses soins de ce côté-là ; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter ; elle se mire, pour ainsi parler, et se considère elle-même dans ce corps ; elle croit voir dans la douceur de ces regards et de ce visage, la douceur

d'une humeur paisible; dans la délicatesse des traits, la délicatesse de l'esprit; dans ce port et cette mine relevée, la grandeur et la noblesse du courage. Foible et trompeuse image sans doute; mais enfin la vanité s'en repaît! A quoi es-tu réduite, âme raisonnable? Toi, qui étois née pour l'éternité et pour un objet immortel, tu deviens éprise et captive d'une fleur que le soleil dessèche, d'une vapeur que le vent emporte; en un mot, d'un corps qui, par sa mortalité, est devenu un empêchement et un fardeau à l'esprit.

Elle n'est pas plus heureuse en jouissant des plaisirs que ses sens lui offrent : au contraire, elle s'appauvrit dans cette recherche, puisqu'en poursuivant le plaisir, elle perd d'abord la raison. Le plaisir est un sentiment qui nous transporte, qui nous enivre, qui nous saisit indépendamment de la raison, et qui nous entraîne malgré ses lois. La raison, en effet, n'est jamais si foible que lorsque le plaisir domine; et ce qui

marque une opposition éternelle entre la raison et le plaisir, c'est que, pendant que la raison demande une chose, le plaisir en exige une autre. Ainsi l'âme, devenue captive du plaisir, est devenue en même temps ennemie de la raison. Voilà où elle est tombée, quand elle a voulu emprunter des sens de quoi réparer ses pertes; mais ce n'est pas là encore la fin de ses maux. Ces sens, de qui elle emprunte, empruntent eux-mêmes de tous côtés; ils tirent tout de leurs objets, et engagent par conséquent, à tous ces objets extérieurs, l'âme, qui, livrée aux sens, ne peut plus rien avoir que par eux.

Je ne veux point ici vous parler de tous les sens pour vous faire avouer leur indigence. Considérez seulement la vue, à combien d'objets extérieurs elle nous attache. Tout ce qui brille, tout ce qui rit aux yeux, tout ce qui paroît grand et magnifique, devient l'objet de nos désirs et de notre curiosité. Le Saint-Esprit nous en avoit bien

avertis, lorsqu'il avoit dit cette parole : « Ne suivez pas vos pensées et vos yeux, vous souillant et vous corrompant ; » disons le mot du Saint-Esprit : « vous prostituant vous-mêmes à tous les objets qui se présentent[1]. » Nous faisons tout le contraire de ce que Dieu commande ; nous nous engageons de toutes parts ; nous qui n'avions besoin que de Dieu, nous commençons à avoir besoin de tout. Cet homme croit s'agrandir avec son équipage qu'il augmente, avec ses appartemens qu'il rehausse, avec son domaine qu'il étend. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup, quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornemens. Pour la parer, toute la nature s'épuise, tous les arts suent, toute l'industrie se consume. Ainsi, nous amassons autour de nous tout ce qu'il y a de plus rare ; notre vanité se repaît de cette fausse abondance ; et par là nous tombons

1. *Nec sequantur cogitationes suas et oculos, per res varias fornicantes.* NUM., XV, 39.

insensiblement dans les piéges de l'avarice, triste et sombre passion, autant qu'elle est cruelle et insatiable.

C'est elle, dit saint Augustin, qui, trouvant l'âme pauvre et vide au dedans, la pousse au dehors, la partage en mille soucis, et la consume par des efforts aussi vains que laborieux. Elle se tourmente comme dans un songe : on veut parler, la voix ne suit pas ; on veut faire de grands mouvemens, on sent ses membres engourdis. Ainsi, l'âme veut se remplir, elle ne peut ; son argent qu'elle appelle son bien est dehors, et c'est le dedans qui est vide et pauvre. Elle se tourmente de voir son bien si détaché d'elle-même, si exposé au hasard, si soumis au pouvoir d'autrui. Cependant elle voit croître ses mauvais désirs avec ses richesses. « L'avarice, dit saint Paul, est la racine de tous les maux. » *Radix omnium malorum est cupiditas*[1]. En effet, les ri-

1. Tim., vi, 10.

chesses sont un moyen d'avoir presque sûrement tout ce qu'on désire. Par les richesses, l'ambitieux se peut assouvir d'honneurs; le voluptueux, de plaisirs; chacun enfin de ce qu'il demande. Tous les mauvais désirs naissent dans un cœur qui croit avoir dans l'argent le moyen de les satisfaire. Il ne faut donc pas s'étonner si la passion des richesses est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres. Que l'âme est asservie! de quel joug elle est chargée! et pour s'être cherchée elle-même, combien est-elle devenue pauvre et captive?

Mais peut-être que les passions plus nobles et plus généreuses seront plus capables de la remplir. Voyons ce que la gloire lui pourra produire. Il n'y a rien de plus éclatant, ni qui fasse tant de bruit parmi les hommes, et tout ensemble il n'y a rien de plus misérable ni de plus pauvre. Pour nous en convaincre, considérons-la dans ce qu'elle a de plus magnifique et de plus grand. Il

n'y a point de plus grande gloire que celle des conquérans ; choisissons le plus renommé d'entre eux. Quand on veut parler d'un grand conquérant, chacun pense à Alexandre. Ce sera donc, si vous voulez, Alexandre qui nous fera voir la pauvreté des rois conquérans. Qu'est-ce qu'il a souhaité ce grand Alexandre, et qu'a-t-il cherché par tant de travaux et tant de peines qu'il a souffertes lui-même, et qu'il a fait souffrir aux autres ? Il a souhaité de faire du bruit dans le monde, durant sa vie et après sa mort. Il a tout ce qu'il a demandé ; personne n'en a tant fait : dans l'Égypte, dans la Perse, dans les Indes, dans toute la terre, en Orient et en Occident, depuis plus de deux mille ans on ne parle que d'Alexandre. Il vit dans la bouche de tous les hommes, sans que sa gloire soit effacée ou diminuée depuis tant de siècles ; les éloges ne lui manquent pas, mais c'est lui qui manque aux éloges. Il a eu ce qu'il demandoit ; en a-t-il été plus heureux ? tourmenté par son ambition du-

rant sa vie, et tourmenté maintenant dans les enfers, où il porte la peine éternelle d'avoir voulu se faire adorer comme un dieu, soit par son orgueil, soit par politique? Il en est de même de tous ses semblables. Ceux qui désirent la gloire, la gloire souvent leur est donnée. « Ils ont reçu leur récompense », dit le Fils de Dieu[1]; ils ont été payés selon leurs mérites. « Ces grands hommes, dit saint Augustin, tant célébrés parmi les Gentils et j'ajoute trop estimés parmi les chrétiens, ont eu ce qu'ils demandoient : ils ont acquis cette gloire qu'ils désiroient avec tant d'ardeur; et vains, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs désirs. » *Quærebant non apud Deum, sed apud homines gloriam....; ad quam pervenientes perceperunt mercedem suam, vani, vanam*[2]. »

Vous voyez, messieurs, l'âme raisonnable

1. *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.* MATTH., VI, 2.

2. Voici le texte entier de ce passage de saint Au-

déchue de sa première dignité, parce qu'elle quitte Dieu et que Dieu la quitte; menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de son corps, captive des sens et des plaisirs, captive de toutes les choses qui l'environnent. Saint Paul dit tout en un mot, quand il parle ainsi : « L'homme, dit-il, est vendu sous le péché » : *Venumdatus sub peccato* [1]; livré au péché, captif sous ses lois, accablé de ce joug honteux comme un esclave vendu. A quel prix le péché l'a-t-il acheté ? Il l'a acheté par tous les faux biens qu'il lui a donnés. Entraîné par tous ces faux biens, et asservi par toutes les choses qu'il croit posséder, il ne peut

gustin : *Propter quam (laudem humanam) multa magna fecerunt, qui magni in hoc seculo nominati sunt, multumque laudati in civitatibus gentium, quærentes non apud Deum, sed apud homines, gloriam, et propter hanc velut prudenter, fortiter, temperanter, justeque viventes; ad quam pervenientes, perceperunt mercedem suam, vani, vanam.* In Ps. cxviii, *Serm.* xii, n° 2; tom. iv, col. 1306.

1. Ad. Rom. vii, 14.

plus respirer, ni regarder le ciel d'où il est venu. Ainsi, il a perdu Dieu, et toutefois, le malheureux! il ne peut s'en passer; car il y a au fond de notre âme un secret désir qui le redemande sans cesse.

L'idée de celui qui nous a créés est empreinte profondément au dedans de nous. Mais, ô malheur incroyable, et lamentable aveuglement! rien n'est gravé plus avant dans le cœur de l'homme, et rien ne lui sert moins dans sa conduite. Les sentimens de religion sont la dernière chose qui s'efface en l'homme, et la dernière que l'homme consulte. Rien n'excite de plus grands tumultes parmi les hommes; rien ne les remue davantage, et rien en même temps ne les remue moins. En voulez-vous voir une preuve? A présent que je suis assis dans la chaire de Jésus-Christ et des apôtres, que vous m'écoutez avec attention, si j'allois (ah! plutôt la mort) si j'allois vous enseigner quelque erreur, je verrois tout mon auditoire se révolter contre moi. Je vous

prêche les vérités les plus importantes de la religion ; que feront-elles? O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme ? est-ce un prodige ? est-ce un composé monstrueux de choses incompatibles ? ou bien est-ce une énigme inexplicable ?

Non, messieurs, nous avons expliqué l'énigme. Ce qu'il y a de si grand dans l'homme est un reste de sa première institution ; ce qu'il y a de si bas, et qui paroît si mal assorti avec ses premiers principes, c'est le malheureux effet de sa chute. Il ressemble à un édifice ruiné, qui, dans ses masures renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de son premier plan. Fondé, dans son origine, sur la connoissance de Dieu et sur son amour, par sa volonté dépravée, il est tombé en ruine ; le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement. Mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des fondations, et l'idée du

premier dessin, et la marque de l'architecte. L'impression de Dieu reste encore en l'homme si forte qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si foible, qu'il ne peut la suivre ; si bien qu'elle semble n'être restée que pour le convaincre de sa faute, et lui faire sentir sa perte. Ainsi, il est vrai qu'il a perdu Dieu : mais nous avons dit, et il est vrai, qu'il ne pouvoit éviter après cela de se perdre aussi lui-même.

L'âme, qui s'est éloignée de la source de son être, ne connoît plus ce qu'elle est. Elle s'est embarrassée, dit saint Augustin [1], dans toutes les choses qu'elle aime ; et de là vient qu'en les perdant elle se croit aussitôt perdue elle-même. Ma maison est brûlée ; on se tourmente et on dit : « Je suis perdu ; ma réputation est blessée, ma fortune est ruinée : je suis perdu. » Mais surtout, quand le corps est attaqué, c'est là qu'on s'écrie plus que jamais : je suis perdu. L'homme se croit

1. De Trin., lib. x, n° 7 ; tom. viii, col. 893.

attaqué au fond de son être, sans vouloir jamais considérer que ce qui dit : je suis perdu, n'est pas le corps ; car le corps de lui-même est sans sentiment ; et l'âme qui dit qu'elle est perdue, ne sent pas qu'elle est autre chose que celui dont elle connoît la perte future ; c'est pourquoi elle se croit perdue en le perdant. Ah ! si elle n'avait pas oublié Dieu, si elle avoit toujours songé qu'elle est son image, elle se seroit tenue à lui comme au seul appui de son être ; et, attachée à un principe si haut, elle n'auroit pas cru périr en voyant tomber ce qui est si fort au-dessous d'elle. Mais, comme dit saint Augustin [1], s'étant engagée tout entière dans son corps et dans les choses sensibles ; roulée et enveloppée parmi les objets qu'elle aime, et dont elle traîne continuellement l'idée avec elle, elle ne s'en peut plus démêler, elle ne sait plus ce qu'elle est. Elle dit : « Je suis une vapeur, je suis un souffle, je suis

1. De Trin., lib. x, n° 11 ; col. 895.

un air délié, ou un feu subtil; » sans doute une vapeur qui aime Dieu, un feu qui connoît Dieu, un air fait à son image. O âme! voilà le comble de tes maux; en te cherchant tu t'es perdue; et toi-même tu te méconnois. En ce triste et malheureux état, écoutons la parole de Dieu par la bouche de son prophète : *Convertimini, sicut in profundum recesseratis, filii Israël*[1]. O âme, reviens à Dieu dans le fond du cœur, selon que tu t'étois éloignée de lui[2].

POINT. Et en effet, chrétiens, dans cet oubli profond et de Dieu et d'elle-même, où elle est plongée, ce grand Dieu sait bien

1. ISAI., XXX, 6.

2. L'édition de Versailles porte : *O âme, reviens à Dieu autant du fond que tu t'en étois si profondément retirée.* Cette phrase a-t-elle été fidèlement transcrite par les éditeurs de Bossuet? Dans l'incertitude, j'ai cru pouvoir y substituer la traduction du verset d'Isaïe par Le Maistre de Sacy.

la trouver. Il fait entendre sa voix, quand il lui plaît; au milieu du bruit du monde, dans son plus grand éclat, et au milieu de toutes ses pompes, il en découvre le fond, c'est-à-dire, la vanité et le néant. L'âme, honteuse de sa servitude, vient à considérer pourquoi elle est née; et recherchant en elle-même les restes de l'image de Dieu, elle songe à la rétablir en se réunissant à son auteur. Touchée de ce sentiment, elle commence à rejeter les choses extérieures. « O richesses, dit-elle, vous n'avez qu'un nom trompeur : vous venez pour me remplir; mais j'ai un vide infini où vous n'entrez pas. Mes secrets désirs, qui demandent Dieu, ne peuvent pas être satisfaits par tous vos trésors; il faut que je m'enrichisse par quelque chose de plus grand et de plus intime. » Voilà les richesses méprisées.

L'âme considérant ensuite le corps auquel elle est unie, le voit revêtu de mille ornemens étrangers. Elle en a honte, parce qu'elle voit que ces ornemens sont un piége

pour les autres et pour elle-même. Alors, elle est en état d'écouter les paroles que le Saint-Esprit adresse aux dames mondaines, par la bouche du prophète Isaïe : « J'ai vu les filles de Sion la tête levée, marchant d'un pas affecté, avec des contenances étudiées, et faisant signe des yeux à droite et à gauche; pour cela, dit le Seigneur, je ferai tomber tous leurs cheveux[1]. » Quelle sorte de vengeance! Quoi, falloit-il foudroyer et le prendre d'un ton si haut pour abattre des cheveux? Ce grand Dieu, qui se vante de déraciner par son souffle les cèdres du Liban, tonne pour abattre les feuilles des arbres! Est-ce là le digne effet d'une main toute-puissante? Qu'il est honteux à l'homme d'être si fort attaché à des choses vaines, que les lui ôter soit un

1. *Et dixit Dominus : Pro eo quod elevatæ sunt filiæ Sion, et ambulaverunt extento collo, et nutibus oculorum ibant, et plaudebant, ambulabant pedibus suis, et composito gradu incedebant, decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus crinem earum nudabit.* Isai., III, 16, 17.

supplice ! C'est pour cela que le prophète passe encore plus avant. Après avoir dit : « Je ferai tomber leurs cheveux, je détruirai, poursuit-il, et les colliers, et les bracelets, et les anneaux, et les boîtes à parfums, et les vestes, et les manteaux, et les rubans, et les broderies, et ces toiles si déliées [1] ; » vaines couvertures qui ne cachent rien, et le reste. Car le Saint-Esprit a voulu descendre dans un dénombrement exact de tous les ornemens de la vanité, s'attachant, pour ainsi parler, à suivre par sa vengeance toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées. A ces menaces du Saint-Esprit, l'âme qui s'est sentie longtemps attachée à ces ornemens, commence à rentrer en elle-

1. *In die illa auferet Dominus ornamentum calceamentorum, et lunulas, et torques, et monilia, et armillas, et mitras, et discriminalia, et periscelidas et murenulas, et olfactoriola, et inaures, et annulos, et gemmas in fronte pendentes, et mutatoria, et pafliola, et linteamina, et acus, et specula, et sindones, et vittas, et theristra.* Isai., iii, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

même. « Quoi! Seigneur, dit-elle, vous voulez détruire toute cette vaine parure? Pour prévenir votre colère, je commencerai moi-même à m'en dépouiller. Entrons dans un état où il n'y ait plus d'ornement que celui de la vertu. »

Ici cette âme dégoûtée du monde, s'avisant que ces ornemens marquent dans les hommes quelque dignité, et venant à considérer les honneurs que le monde vante, elle en connoît aussitôt le fond. Elle voit l'orgueil qu'ils inspirent, et découvre dans cet orgueil, et les disputes, et les jalousies, et tous les maux qu'il entraîne. Elle voit en même temps que si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils obligent de donner au monde un grand exemple. Mais on peut, en les quittant, donner un exemple plus utile; et il est beau, quand on les a, d'en faire un si bel usage. Loin donc, honneurs de la terre : tout votre éclat couvre mal nos foiblesses et nos défauts; il ne les cache qu'à nous seuls, et les fait

connoître à tous les autres. « Ah ! j'aime mieux avoir la dernière place dans la maison de mon Dieu, que de tenir les plus hauts rangs dans la demeure des pécheurs[1]. »

L'âme se dépouille, comme vous voyez, des choses extérieures ; elle revient de son égarement, et commence à être plus proche d'elle-même. Mais osera-t-elle toucher à ce corps si tendre, si chéri, si ménagé ? N'aura-t-on point de pitié de cette complexion délicate ? Au contraire, c'est à lui principalement que l'âme s'en prend, comme à son plus dangereux séducteur. « J'ai, dit-elle, trouvé une victime ; depuis que ce corps est devenu mortel, il sembloit n'être devenu pour moi qu'un embarras, et un attrait qui me porte au mal ; mais la pénitence me fait voir que je le puis mettre à un meilleur usage. Grâce à la miséricorde divine, j'ai en lui de quoi réparer mes fautes passées. « Cette

1 *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* Ps., LXXXIII 11.

pensée la sollicite à ne plus rien donner à ses sens : elle leur ôte tous leurs plaisirs ; elle embrasse toutes les mortifications ; elle donne au corps une nourriture peu agréable ; et afin que la nature s'en contente, elle attend que la nécessité la rende supportable. Ce corps si tendre couche sur la dure ; la psalmodie de la nuit, et le travail de la journée y attirent le sommeil ; sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit, et n'interrompt presque point ses actions. Ainsi toutes les fonctions, même de la nature, commencent dorénavant à devenir des opérations de la grâce. On déclare une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs ; il n'y en a aucun de si innocent, qui ne devienne suspect. La raison, que Dieu a donnée à l'âme pour la conduire, s'écrie en les voyant approcher : « C'est ce serpent qui nous a séduits. » *Serpens decepit me*[1]. Les premiers plaisirs qui nous ont

1 Genes., III, 13.

trompés sont entrés dans notre cœur avec une mine innocente, comme un ennemi qui se déguise pour entrer dans une place qu'il veut révolter contre les puissances légitimes. Ces désirs, qui nous sembloient innocens, ont remué peu à peu les passions les plus violentes, qui nous ont mis dans les fers que nous avons tant de peine à rompre.

L'âme, délivrée par ces réflexions de la captivité des sens, et détachée de son corps par la mortification, est enfin revenue à elle-même. Elle est revenue de bien loin, et semble avoir fait un grand progrès : mais enfin, s'étant trouvée elle-même, elle a trouvé la source de tous ses maux. C'est donc à elle-même qu'elle en veut encore. Déçue par sa liberté, dont elle a fait un mauvais usage, elle songe à la contraindre de toutes parts. Des grilles affreuses, une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière, toutes les actions réglées, tous les pas comptés, cent yeux qui vous observent ; encore, trouve-t-elle qu'il

n'y en a pas assez pour l'empêcher de s'égarer. Elle se met de tous côtés sous le joug; elle se souvient des tristes jalousies du monde, et s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. De peur de retomber sur ces objets extérieurs, et que sa liberté ne s'égare encore une fois en les cherchant, elle se met des bornes de tous côtés; mais de peur de s'arrêter en elle-même, elle abandonne sa volonté propre. Ainsi, resserrée de toutes parts, elle ne peut plus respirer que du côté du ciel; elle se donne donc en proie à l'amour divin; elle rappelle sa connoissance et son amour à leur usage primitif. C'est alors que nous pouvons dire avec David : « O Dieu, votre serviteur a trouvé son cœur pour vous faire cette prière[1]. » L'âme, si longtemps égarée

1. *Invenit servus tuus cor suum, ut oraret te oratione hac.* II. REG., VII, 27.

dans les choses extérieures, s'est enfin trouvée elle-même; mais c'est pour s'élever au-dessus d'elle, et se donner tout à fait à Dieu.

Il n'y a rien de plus nouveau que cet état où l'âme, pleine de Dieu, s'oublie elle-même. De cette union avec Dieu, on voit naître bientôt en elle toutes les vertus. Là est la véritable prudence; car on apprend à tendre à sa fin, c'est-à-dire à Dieu, par la seule voie qui y mène, c'est-à-dire par l'amour. Là est la force et le courage; car il n'y a rien qu'on ne souffre pour l'amour de Dieu. Là se trouve la tempérance parfaite; car on ne peut plus goûter les plaisirs des sens, qui dérobent à Dieu les cœurs et l'attention des esprits. Là on commence à faire justice à Dieu, au prochain et à soi-même : à Dieu, parce qu'on lui rend tout ce qu'on lui doit, en l'aimant plus que soi-même; au prochain, parce qu'on commence à l'aimer véritablement, non pour soi-même, mais comme soi-même, après qu'on a fait l'effort de renon-

cer à soi-même; enfin, on se fait justice à soi-même, parce qu'on se donne de tout son cœur à qui on appartient naturellement. Mais, en se donnant de la sorte, on acquiert le plus grand de tous les biens, et on a ce merveilleux avantage d'être heureux par le même objet qui fait la félicité de Dieu.

L'amour de Dieu fait donc naître toutes les vertus; et pour les faire subsister éternellement, il leur donne pour fondement l'humilité. Demandez à ceux qui ont dans le cœur quelque passion violente, s'ils conservent quelque orgueil ou quelque fierté en présence de ce qu'ils aiment; on ne se soumet que trop, on n'est que trop humble. L'âme possédée de l'amour de Dieu, transportée par cet amour hors d'elle-même, n'a garde de songer à elle, ni par conséquent de s'enorgueillir, car elle voit un objet au prix duquel elle se compte pour rien, et en est tellement éprise, qu'elle le préfère à elle-même, non-seulement par raison, mais par amour.

Mais voici de quoi l'humilier plus profondément encore. Attachée à ce divin objet, elle voit toujours au-dessous d'elle deux gouffres profonds : le néant d'où elle est tirée, et un autre néant plus affreux encore, c'est le péché, où elle peut retomber sans cesse pour peu qu'elle s'éloigne de Dieu, et qu'elle l'oblige de la quitter. Elle considère que si elle est juste, c'est Dieu qui la fait telle continuellement. Saint Augustin [1] ne veut pas qu'on dise que Dieu nous a fait justes ; mais il dit qu'il nous fait justes à chaque moment. Ce n'est pas, dit-il, comme un médecin qui ayant guéri son malade, le laisse dans une santé qui n'a plus besoin de son secours ; c'est comme l'air qui n'a pas été fait lumineux pour le demeurer ensuite par lui-même, mais qui est fait tel continuellement par le soleil. Ainsi, l'âme attachée à Dieu sent continuellement sa

1. De Gen. ad litt., lib. viii, n° 25; tom. iii, part. i, col. 234.

dépendance, et sent que la justice qui lui est donnée ne subsiste pas toute seule, mais que Dieu la crée en elle à chaque instant : de sorte qu'elle se tient toujours attentive de ce côté-là ; elle demeure toujours sous la main de Dieu, toujours attachée au gouvernement et comme au rayon de sa grâce. En cet état, elle se connoît, et ne craint plus de périr, de la manière dont elle le craignoit auparavant ; elle sent qu'elle est faite pour un objet éternel, et ne connoît plus de mort que le péché.

Il faudroit ici vous découvrir la dernière perfection de l'amour de Dieu ; il faudroit vous montrer cette âme détachée encore des chastes douceurs qui l'ont attirée à Dieu, et possédée seulement de ce qu'elle découvre en Dieu même, c'est-à-dire de ses perfections infinies. Là se verroit l'union de l'âme avec un Jésus délaissé ; là s'entendroit la dernière consommation de l'amour divin dans un endroit de l'âme si profond et si retiré, que les sens n'en soup-

connent rien, tant il est éloigné de leur région. Mais pour expliquer cette matière, il faudroit tenir un langage que le monde n'entendroit pas.

Finissons donc ce discours, et permettez qu'en le finissant je vous demande, messieurs, si les saintes vérités que j'ai annoncées ont excité en vos cœurs quelque étincelle de l'amour divin. La vie chrétienne que je vous propose si pénitente, si mortifiée, si détachée des sens et de nous-mêmes, vous paroît peut-être impossible. Peut-on vivre, direz-vous, de cette sorte? Peut-on renoncer à ce qui plaît? On vous dira de là-haut[1] qu'on peut quelque chose de plus difficile, puisqu'on peut embrasser tout ce qui choque. Mais pour le faire, direz-vous, il faut aimer Dieu; et je ne sais si on peut le connoître assez pour l'aimer autant qu'il faudroit. On vous dira de là-haut qu'on en

1. Madame de La Vallière étoit à la grille d'en haut avec la Reine. (*Note de l'édition Lebel.*)

connoît assez pour l'aimer sans bornes. Mais peut-on mener dans le monde une telle vie? Oui, sans doute, puisque le monde même vous désabuse du monde. Ses appas ont assez d'illusions, ses faveurs assez d'inconstance, ses rebuts assez d'amertume; il y a assez d'injustice et de perfidie dans le procédé des hommes, assez d'inégalités et de bizarreries dans leurs humeurs incommodes et contrariantes; c'en est assez sans doute pour nous dégoûter.

Eh! dites-vous, je ne suis que trop dégoûté; tout me dégoûte, en effet, mais rien ne me touche; le monde me déplaît, mais Dieu ne me plaît pas pour cela. Je connois cet état étrange, malheureux et insupportable, mais trop ordinaire dans la vie. Pour en sortir, âmes chrétiennes, sachez que qui cherche Dieu de bonne foi, ne manque jamais de le trouver. Sa parole y est expresse : « Celui qui frappe, on lui ouvre; celui qui demande, on lui donne; celui qui

cherche, il trouve infailliblement[1].» Si donc vous ne trouvez pas, sans doute vous ne cherchez pas. Remuez jusqu'au fond de votre cœur : les plaies du cœur ont cela qu'elles peuvent être sondées jusqu'au fond, pourvu qu'on ait le courage de les pénétrer. Vous trouverez dans ce fond un secret orgueil qui vous fait dédaigner tout ce qu'on vous dit, et tous les sages conseils ; vous trouverez un esprit de raillerie inconsidérée, qui naît parmi l'enjouement des conversations. Quiconque en est possédé, croit que toute la vie n'est qu'un jeu : on ne veut que se divertir, et la face de la raison, si je puis parler de la sorte, paroît trop sérieuse et trop chagrine.

Mais à quoi est-ce que je m'étudie? à chercher des causes secrètes du dégoût que vous donne la piété? Il y en a de plus grossières et de plus palpables ; on sait quelles

1. *Omnis enim qui petit, accipit : et qui quærit, invenit : et pulsanti aperietur.* MATTH., VII, 8.

sont les pensées qui arrêtent le monde ordinairement. On n'aime point la piété véritable, parce que, contente des biens éternels, elle ne donne point d'établissement sur la terre, elle ne fait point la fortune de ceux qui la suivent. C'est l'objection ordinaire que font à Dieu les hommes du monde; mais il y a répondu, d'une manière digne de lui, par la bouche du prophète Malachie [1] : « Vos paroles se sont éle-

1. *Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te? Dixistis : Vanus est, qui servit Deo : et quod emolumentum quia custodivimus præcepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum? Ergo nunc beatos dicimus arrogantes : siquidem ædificati sunt facientes impietatem ; et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt. Tunc locuti sunt timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo. Et attendit Dominus, et audivit : et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die quâ ego facio, in peculium : et parcam eis, sicut parcit vir filio suo servienti sibi. Et convertimini, et videbitis quid sit inter justum et impium, et inter servientem Deo, et non servientem ei.* MALACH., III. 13 et seq.

vées contre moi, dit le Seigneur, et vous avez répondu : Quelles paroles avons-nous proférées contre vous?—Vous avez dit : Celui qui sert Dieu se tourmente en vain. Quel bien nous est-il revenu d'avoir gardé ses commandemens, et d'avoir marché tristement devant sa face? Les hommes superbes et entreprenans sont heureux : car ils se sont établis en vivant dans l'impiété, et ils ont tenté Dieu en songeant à se faire heureux malgré ses lois, et ils ont fait leurs affaires. »

Voilà l'objection des impies, proposée dans toute sa force par le Saint-Esprit. « A ces mots, poursuit le prophète, les gens de bien étonnés se sont parlé secrètement les uns aux autres. » Personne sur la terre n'ose entreprendre, ce semble, de répondre aux impies qui attaquent Dieu avec une audace si insensée; mais Dieu répondra lui-même : « Le Seigneur a prêté l'oreille à ces choses, dit le prophète, et il les a ouïes : il a fait un livre où il écrit le nom de ceux qui le servent; et en ce jour où j'agis, dit le Sei-

gneur des armées, c'est-à-dire, en ce dernier jour où j'achève tous mes ouvrages, où je déploie ma miséricorde et ma justice, en ce jour, dit-il, les gens de bien seront ma possession particulière ; je les traiterai comme un bon père traite un fils obéissant. Alors vous vous retournerez, ô impies, vous verrez de loin leur félicité, dont vous serez exclus pour jamais, et vous verrez alors quelle différence il y a entre le juste et l'impie, entre celui qui sert Dieu et celui qui méprise ses lois. »

C'est ainsi que Dieu répond aux objections des impies. Vous n'avez pas voulu croire que ceux qui me servent puissent être heureux ; vous n'en avez cru ni ma parole, ni l'expérience des autres; votre expérience vous en convaincra; vous les verrez heureux, et vous vous verrez misérables. *Hæc dicit Dominus faciens hæc.* C'est ce que dit le Seigneur, il l'en faut croire, car lui-même qui le dit, c'est lui qui le fait; et c'est ainsi qu'il fait taire les superbes et les incrédules.

Serez-vous assez heureux pour profiter

de cet avis, et pour prévenir sa colère? Allez, messieurs, et pensez-y: ne songez point au prédicateur qui vous a parlé, ni s'il a bien dit, ni s'il a mal dit: qu'importe qu'ait dit un homme mortel? Il y a un prédicateur invisible qui prêche dans le fond des cœurs; c'est celui-là que les prédicateurs et les auditeurs doivent écouter. C'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors, et c'est lui que doivent entendre au dedans du cœur tous ceux qui prêtent l'oreille aux discours sacrés. Le prédicateur qui parle au dehors, ne fait qu'un seul sermon pour tout un grand peuple; mais le prédicateur du dedans, je veux dire le Saint-Esprit, fait autant de prédications différentes qu'il y a de personnes dans un auditoire; car il parle à chacun en particulier, et lui applique selon ses besoins la parole de la vie éternelle. Écoutez-le donc, chrétiens, laissez-lui remuer au fond de vos cœurs ce secret principe de l'amour de Dieu.

Esprit saint, Esprit pacifique, je vous ai

préparé les voies en prêchant votre parole. Ma voix a été semblable peut-être à ce bruit impétueux qui a prévenu votre descente. Descendez maintenant, ô feu invisible! et que ces discours enflammés, que vous ferez au dedans des cœurs, les remplissent d'une ardeur céleste. Faites-leur goûter la vie éternelle, qui consiste à connoître et à aimer Dieu; donnez-leur un essai de la vision, dans la foi; un avant-goût de la possession, dans l'espérance; une goutte de ce torrent de délices qui enivre les bienheureux, dans les transports célestes de l'amour divin.

Et vous, ma sœur, qui avez commencé à goûter ces chastes délices, descendez, allez à l'autel; victime de la pénitence, allez achever votre sacrifice. Le feu est allumé, l'encens est prêt, le glaive est tiré : le glaive, c'est la parole qui sépare l'âme d'avec elle-même pour l'attacher uniquement à son Dieu. Le sacré pontife[1] vous attend avec ce

1. M. l'archevêque de Paris.

voile mystérieux que vous demandez. Enveloppez-vous dans ce voile ; vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à tout le monde ; et, connue de Dieu, échappez-vous à vous-même, sortez de vous-même, et prenez un si noble essor, que vous ne trouviez de repos que dans l'essence du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

LETTRE CIRCULAIRE

DE LA

SOEUR MADELEINE DU SAINT-ESPRIT

PRIEURE DES CARMÉLITES DE PARIS EN 1710

SUR LA MORT DE LA

SOEUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

APPROBATION.

J'ai lu une lettre manuscrite, dans laquelle on décrit en peu de mots, et d'une manière touchante, toutes les circonstances de la vie pénitente, et de la sainte mort de l'illustre soeur Louise de la Miséricorde, carmélite.

Fait à Paris, ce 12 juillet 1710.

PASTEL.

Vu l'approbation du sieur Pastel, docteur et professeur de Sorbonne.

Permis d'imprimer.

Fait à Paris, ce 13 juillet 1710.

M. VOYER D'ARGENSON.

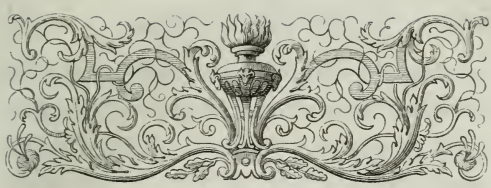

LETTRE CIRCULAIRE

DE LA

PRIEURE DES CARMÉLITES DE PARIS

SUR LA MORT DE LA

SOEUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE.

✻

Jésus † Maria.

Ma révérende et très-chère mère,

Paix en Jésus-Christ. C'est avec une douleur bien juste et bien amère, que nous vous demandons les prières de l'Ordre pour notre très-honorée sœur Louise de la Miséricorde,

professe de ce monastère, qu'une maladie de trente heures vient de nous enlever. Elle a été un des plus parfaits modèles de pénitence que Dieu ait fait voir de nos jours. Nous avons appris d'elle-même que plusieurs personnes d'une grande piété désirant fort sa conversion, la demandoient sans cesse à Dieu par de ferventes prières. Quelques années s'écoulèrent sans que leurs vœux fussent exaucés. Ma sœur Louise de la Miséricorde étoit née avec d'heureuses inclinations; elle avoit l'esprit solide, le cœur noble, l'humeur douce et égale; elle faisoit de grandes aumônes, et sa charité pour les pauvres ne se peut exprimer. Un saint religieux ayant été un jour quêter chez elle, reçut de sa main une somme fort considérable. Surpris de cette grosse aumône : *Madame*, lui dit-il, *vous êtes trop charitable pour que Dieu n'ait pas pitié de vous; espérez en lui, vous éprouverez un jour les effets de sa miséricorde*. Ces paroles lui donnèrent de la joie, et lui firent tant d'im-

pression qu'elle s'en est toujours souvenue; elles furent un heureux présage. Éclairée, peu de temps après, des lumières de la grâce, et le cœur vivement touché, elle ne pensa plus qu'à se consacrer à Dieu par les vœux de la religion. Quelques-uns de ses amis ayant su son dessein, voulurent lui persuader qu'elle feroit plus de bien en demeurant dans le monde qu'en le quittant. *Ce seroit à moi une horrible présomption*, leur dit-elle, *de me croire propre à aider le prochain; quand on s'est perdu soi-même, on n'est ni digne ni capable de servir les autres.* Elle entroit quelquefois dans le monastère des révérendes mères Capucines; elle connoissoit leur vertu et avoit pour ces saintes religieuses toute l'estime qu'elles méritent. Elle délibéra quelque temps entre leur saint Ordre et le nôtre; mais elle résolut enfin de choisir cette maison. Dans les commencemens de sa conversion, son amour pour Dieu étoit déjà si grand, qu'écrivant à un de ses amis, en qui elle avoit une entière

confiance : *Dieu est si bon,* lui disoit-elle, *qu'au lieu des châtimens que j'ai mérités, il m'envoie des consolations; mon amour pour lui redouble à chaque instant; on ne goûte de plaisir parfait que lorsqu'on est à lui sans réserve; quelle grâce de n'aimer que Dieu et par où pourroit-on la mériter ? Je devrois me sacrifier tout entière pour reconnoître la moindre de ses faveurs ? Que ne dois-je donc pas faire pour réparer le nombre d'années que j'ai passées à l'offenser ? Malgré la grandeur de mes péchés, qui me sont toujours présens, je sens que l'amour aura plus de part à mon sacrifice, que la crainte de ses jugemens.* Nos mères, à qui elle avoit ouvert son cœur, ne pouvant douter de sa vocation, lui promirent de la recevoir; elle entra avec beaucoup de fermeté. Plusieurs personnes voulant l'effrayer sur son entreprise, lui avoient dit qu'elle seroit bien étonnée lorsqu'elle entendroit fermer sur elle notre porte de clôture; mais Dieu qu'elle venoit

uniquement chercher, ne lui fit sentir que de la joie de se voir pour toujours séparée du monde. *Ma mère*, dit-elle en entrant à la révérende mère Claire du Saint-Sacrement, qui étoit alors prieure, *j'ai fait toute ma vie un si mauvais usage de ma volonté ! mais je viens la remettre entre vos mains pour ne la plus reprendre.* Elle fut conduite, selon l'usage, devant le Très-Saint-Sacrement. Elle s'offrit à Dieu comme une victime d'expiation, et depuis cet heureux moment, elle n'a passé aucun jour de sa vie sans s'offrir de nouveau à Dieu en esprit de sacrifice. Le jour même de son entrée, elle se fit couper les cheveux ; le peu d'attention qu'elle témoigna pour sa personne nous surprit, et surprit bien davantage les personnes qui l'avoient vue dans le monde. Se voyant dans l'asile où la Providence l'avoit conduite, elle prit pour elle le conseil de saint Bernard :

Si vous commencez à vous donner à Dieu, commencez parfaitement.

Dieu lui donna une grande facilité pour

toutes les pratiques de la vie religieuse ; il sembloit aplanir les voies devant elle. Elle demanda comme une grâce de porter notre habit avant que de le prendre en cérémonie ; elle y fut d'abord accoutumée, excepté à notre chaussure, dont elle a souffert jusqu'à sa mort. Notre nourriture ne lui fit point de peine; dans les commencemens même, elle n'y voulut aucun adoucissement. Porter la serge, coucher sur la dure, l'assiduité au travail, qui n'est interrompu que par la lecture et la prière, un jeûne austère, un silence continuel devinrent ses délices ; elle ne manqua jamais aux plus petits assujettissemens des novices. Sachant qu'elle étoit sujette à de grands maux de tête, nous lui demandâmes un jour si elle ne trouvoit point pénible de baisser toujours les yeux : *Point du tout*, nous répondit-elle, *cela me les repose; je suis si lasse de voir les choses de la terre, que je trouve même du plaisir à ne les pas regarder*. L'empressement que ma sœur Louise de la Miséricorde témoigna pour prendre

l'habit, fit abréger en sa faveur le temps des premières épreuves. Elle choisit pour cette cérémonie le troisième dimanche d'après la Pentecôte, auquel l'Église fait lire l'Évangile du Pasteur qui rapporte sa brebis au troupeau. Les sentimens de pénitence et d'humilité dans lesquels elle fit cette action ne peuvent s'exprimer. Un spectacle si touchant attira dans notre église un prodigieux concours de monde. Sitôt qu'elle eut pris l'habit, on vit en elle un renouvellement de ferveur et d'attention pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, elle n'eut plus d'autre vue ni d'autre désir que d'en remplir les devoirs avec perfection. Elle auroit eu honte de se borner aux pénitences de la règle. Un désir insatiable de souffrances la consumoit. La sainte pénitente de l'Évangile devint son modèle; elle aima, elle pleura comme elle aux pieds de Jésus-Christ. On la trouvoit souvent dans des lieux retirés prosternée contre terre, le visage tout baigné de larmes. La vue de ses

péchés passés l'humilioit sans la décourager. Elle avoit, selon l'avis du sage, des sentimens de Dieu dignes de sa bonté, le cherchant avec un cœur simple. Son progrès dans l'amour et dans l'humilité faisoit notre étonnement; elle souhaitoit d'être rassasiée d'opprobres, persuadée qu'il n'y avoit rien de trop bas et de trop pénible pour elle. Elle demanda à faire profession en qualité de converse; notre très - honorée mère Agnès de Jésus-Maria, qui venoit d'être élue prieure, l'assura que cet état n'étoit pas sa vocation. Ma sœur Louise de la Miséricorde, qui avoit un respect et une confiance particulière pour elle, se rendit à ses lumières ; mais cette sage prieure, pour donner quelque chose à sa ferveur, lui permit d'aider nos sœurs du voile blanc, et de s'employer au travail le plus pénible de la maison, ce qu'elle a continué de faire tout le temps que ses forces le lui ont pu permettre.

Elle vit arriver avec joie le temps de sa profession ; elle la fit au Chapitre, selon

notre usage, le troisième de juin 1675, et prit le voile noir le lendemain en public. La reine honora cette cérémonie de sa présence, et le concours du monde fut encore plus grand que le jour qu'elle avoit pris l'habit. Transportée de joie et de reconnoissance : *Quel bonheur*, disoit-elle, écrivant à un de ses amis, *je puis donc dire avec vérité que je suis pour jamais à Dieu; je tiens à lui par des liens si forts que rien ne pourra les rompre; je suis liée par les vœux que j'ai faits, et mille fois plus liée encore par l'amour qui me les a fait faire. Qui me séparera de la charité de Jésus-Christ ?*

Comblée de faveurs, enivrée du vin de l'Époux, les témoignages de sa bonté ne lui ôtèrent jamais la vue de sa justice. Elle ne fut pas plus tôt professe, qu'elle livra une nouvelle guerre à tous ses sens. On la vit plus attentive que jamais aux occasions de se mortifier; elle n'en laissoit passer aucune. Elle demandoit sans cesse à jeûner au pain et à l'eau, à porter la haire et le cilice, des

ceintures et des bracelets de fer, et à faire beaucoup d'autres macérations. Notre mère Agnès, respectant en elle l'esprit de pénitence qui l'animoit, se rendoit souvent à ses désirs. Quand elle étoit refusée, *Vous m'épargnez beaucoup*, lui disoit-elle, *mais, ma mère, Dieu y suppléera.* Elle se levoit tous les jours deux heures avant la Communauté, et passoit ce temps en prières devant le Saint-Sacrement. Les plus rudes hivers ne lui firent rien relâcher d'une pratique si pénible. On l'a souvent trouvée presque évanouie de froid. Une fois même, étant au grenier, où elle étendoit du linge mouillé, elle s'évanouit entièrement. Un grand érésipèle à la jambe l'ayant fait beaucoup souffrir sans qu'elle en voulût rien dire, le mal devint si considérable qu'on s'en aperçut, et qu'on l'obligea d'aller à l'infirmerie. Nous lui fîmes quelques reproches de porter si loin sa ferveur : *Je ne savois ce que c'étoit*, nous répondit-elle, *je n'y avois pas regardé*. Elle a toujours témoigné la même

indifférence pour sa santé, et pour tout ce qui la regardoit. Un jour du Vendredi Saint, elle se sentit si portée à honorer la soif de Jésus-Christ sur la croix, que pour y rendre quelque hommage, et expier le plaisir qu'elle avoit pris autrefois à boire des liqueurs, elle fut plus de trois semaines sans boire une goutte d'eau, et trois ans entiers à n'en boire par jour que la valeur d'un demi verre. Cette affreuse pénitence ayant enfin été découverte, une de mes sœurs lui demanda si elle avoit cru la pouvoir faire sans permission et de son propre mouvement : *J'ai agi sans réflexion*, lui répondit-elle, *je n'ai été occupée que du désir de satisfaire à la justice de Dieu.*

Quelques années après sa profession, elle perdit M. son frère qu'elle aimoit tendrement. En apprenant cette triste nouvelle, elle éleva son cœur vers Dieu, et lui sacrifia si pleinement sa douleur qu'elle n'en donna aucune marque. Dans la suite du temps, ayant fait une perte encore plus

sensible, une personne de ses amis, touchée de l'effort qu'elle faisoit pour cacher sa douleur, lui dit que quelques larmes soulageoient le cœur et n'étoient point un crime. *Il faut tout sacrifier*, répondit-elle avec courage, *c'est sur moi seule que je dois pleurer*. Elle a toujours eu la même constance et la même fidélité dans toutes les épreuves où il a plu à Dieu de la mettre. Sa tendre piété pour le Saint-Sacrement lui fit donner, il y a fort longtemps, le soin de notre Oratoire; elle prit plaisir à l'orner et à l'embellir, et en préparant à Jésus-Christ une demeure au milieu de ses épouses, elle ne cessoit de lui demander de préparer son cœur pour le recevoir. Elle se nourrissoit avec ardeur de son corps et de sa parole. Jésus-Christ dans l'Eucharistie étoit sa force et sa consolation; sa vie, cachée dans ce sacrement, son silence, sa patience, son obéissance, son dénûment, son état de mort étoient aussi son modèle; l'unique étude de cette sainte religieuse étoit de l'imiter. Jésus-

Christ bénit son travail; sa fidélité à pratiquer les vertus dont il nous donne l'exemple dans cet adorable mystère, rendit en elle ces mêmes vertus comme naturelles. Son détachement des créatures, et son désir d'en être plus séparée, lui firent demander d'être envoyée dans un de nos couvens des plus pauvres de l'Ordre et des plus éloignés. Cette permission ne lui fut point accordée; son exemple nous étoit trop utile, et sa personne trop chère pour consentir à son éloignement. Elle n'alloit jamais au parloir que par obéissance et par charité; elle y demeuroit le moins qu'il lui étoit possible. Les gens du monde respectant enfin son goût pour la solitude, la détournoient beaucoup moins depuis quelques années. Charmée du repos dont elle jouissoit, elle passoit les journées entières à répandre son cœur devant Dieu. Pénétrée de reconnoissance des grâces qu'elle en avoit reçues, elle imploroit sans cesse la même miséricorde pour les pécheurs. Vraie fille de notre mère sainte

Thérèse, les besoins de l'Église, ceux de l'État, le désir de la conversion des infidèles, étoient pour elle une source intarissable de prières. Touchée jusqu'au fond du cœur de la misère des pauvres qu'elle ne pouvoit plus secourir, elle demandoit à Dieu de les secourir par d'autres mains que les siennes, et de leur donner la patience. Elle avoit à la sainte Vierge un recours continuel et plein de confiance, et la regardant comme le refuge des pécheurs et la consolation des affligés, elle s'adressoit à elle dans toutes ses peines, et dans tous ses besoins. Elle avoit encore une dévotion fort particulière à notre père saint Joseph, à notre mère sainte Thérèse, à saint Augustin, à sainte Madeleine, et à tous les saints pénitens, dont elle a suivi les traces avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie. Ma sœur Louise de la Miséricorde ayant épuisé ses forces par ses grandes austérités, étoit devenue fort infirme ; un mal de tête habituel, une sciatique douloureuse, un rhumatisme

universel, et un grand nombre d'autres maux exercèrent longtemps sa patience; elle n'en laissa voir que ce qu'elle ne put cacher. Jamais aucune plainte ne sortoit de sa bouche, et quand on l'exhortoit à prendre quelque repos : *Il n'y en peut avoir pour moi sur la terre*, nous répondoit-elle. Son désir de posséder Dieu, sa crainte de le perdre, lui faisoient désirer la mort avec ardeur. *Que mon exil est long!* disoit-elle souvent avec le prophète[1]. Ses maux, redoublant tous les jours, nous firent craindre qu'elle ne fût bientôt exaucée. Nous la suppliâmes avec instance de prendre quelque soulagement, et de faire quelques remèdes : elle y consentit, mais elle ne s'en trouva as mieux. Ses souffrances augmentoient toujours, et ses souffrances faisoient sa joie : *Que celui qui a commencé achève de me réduire en poudre*[2], disoit-elle avec

1. *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est.* Ps. CXIX, 5.

2. *Et qui cœpit, ipse me conterat.* JOB, VI, 9.

Job. La surveille de sa mort, paroissant fort abattue, une de mes sœurs lui témoigna être touchée de l'état où elle la voyoit; levant les yeux et les mains vers le ciel, elle ne répondit que ce verset du psaume : *Virga tua, et baculus tuus ipsa me consolata sunt*[1]. Elle se leva encore hier à trois heures du matin pour continuer ses exercices de piété ordinaires ; mais se trouvant beaucoup plus mal, elle ne put aller jusqu'au chœur. Une de mes sœurs la rencontra ne pouvant plus se soutenir et pouvant à peine parler, tant les douleurs étoient pressantes ; elle en avertit ma sœur l'infirmière; le mal étoit déjà si grand qu'il fallut l'emporter à l'infirmerie. Malgré l'état où elle étoit, on eut peine à obtenir d'elle d'user de linge et de quitter la serge. Les médecins étant appelés, la firent d'abord saigner, mais ils s'aperçurent bientôt que leurs remèdes étoient inutiles : l'inflammation étoit déjà formée. Ma

1. Ps. XXII, 4.

sœur Louise de la Miséricorde vit bien que sa dernière heure étoit proche; elle accepta la mort avec joie, et toutes les circonstances qui l'accompagnoient, répétant plusieurs fois : *Expirer dans les plus vives douleurs, voilà ce qui convient à une pécheresse.* Malgré cette extrême souffrance, nous avons remarqué avec étonnement qu'il ne lui est pas échappé la moindre plainte. Le mal ayant fait la nuit un progrès fort considérable, elle a demandé ce matin les derniers sacremens. *Dieu a tout fait pour moi*, nous a-t-elle dit; *il a reçu autrefois dans ce même temps le sacrifice de ma profession; j'espère qu'il recevra encore le sacrifice de justice que je suis prête à lui offrir.* Elle s'est confessée et a reçu le saint Viatique avec toutes les marques possibles de piété et de religion. Elle avoit encore communié dimanche avec la Communauté, et lundi et mardi pour célébrer l'anniversaire de sa prise d'habit et de sa profession. Nous espérions avoir du temps pour tenter de

nouveaux remèdes; mais une grande foiblesse nous ayant fort alarmées, quoiqu'elle ait très-peu duré, M. l'abbé Pirot, notre supérieur, qui venoit de sortir de l'infirmerie après lui avoir donné le saint Viatique, est rentré sur l'heure pour lui administrer l'Extrême-Onction, qu'elle a reçue avec une pleine connoissance, une heure avant sa mort. De temps en temps, elle perdoit encore la parole, mais elle entendoit fort bien, et quand M. l'abbé Pirot lui inspiroit de faire à Dieu cette prière : *Seigneur, si vous augmentez les souffrances, augmentez aussi la patience*, elle témoignoit par signe qu'elle faisoit intérieurement, de tout son cœur, la même prière. Elle a expiré aujourd'hui à midi[1], âgée de soixante et cinq ans et dix mois, et trente-six de religion, laissant la Communauté aussi affligée de sa perte qu'édifiée de sa pénitence. Nous vous demandons pour

1. Le 6 juin 1710.

elle les suffrages ordinaires de l'Ordre avec une communion de votre sainte Communauté que nous saluons très-humblement.

Nous sommes, en Notre Seigneur, avec bien du respect,

MA RÉVÉRENDE ET TRÈS-CHÈRE MÈRE,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

Sœur Magdelaine du Saint-Esprit.
Religieuse carmélite indigne.

APPENDICE

APPENDICE.

N° 1.

EXTRAIT DE L'ACTE DE BAPTÊME DE MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE[1].

Registres de l'église Saint-Saturnin, à Tours

Le septième jour[2] du mois d'août mil-six-cent-quarante-quatre a été baptisée Françoise-Louise,

1. *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV, p. 254.

2. Le P. Anselme (t. V, p. 495, de la *Généalogie des grands officiers de la Couronne*) fixe au 6 août 1644 le jour de la naissance de Mademoiselle de La Vallière. Elle fut sans doute inscrite à l'église le lendemain de sa naissance.

fille de messire Laurent de La Baume le Blanc, chevalier, seigneur de la Valière (*sic*), capitaine-lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de dame Françoise Le Prévost, ses père et mère. Fut son parrain Pierre Le Blanc, écuyer, seigneur de la Roche, conseiller du Roi au présidial de cette ville, et la marraine Louise de La Baume le Blanc, veuve de messire Michel d'Évrard, chevalier, seigneur de Roux et de Crissé, capitaine de la compagnie de chevau-légers.

Signé : *Le Blanc.*
— *L. de La Baume le Blanc.*
— *Laurent de La Baume le Blanc.*
— *Chauffour.*

(Saint-Saturnin ; hôtel de la Crousille [1].)

1. Je dois les renseignemens suivans à l'obligeance de M. le prince Augustin Galitzin. « L'hôtel de la Crousille, rue du Commerce, a été en partie démoli pour la construction de la rue Raguenau. — Le domaine de la Vallière est situé commune de Reugny, arrondissement de Tours, canton de Vouvray. Il en existe encore un pavillon du seizième siècle, précédé d'une porte crénelée. On remarque, dans une salle, des peintures à fresque représentant une scène biblique avec les costumes de Charles IX. »

N° 2.

FOUQUET ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

La lettre qu'on va lire circula dans Paris, après l'arrestation du surintendant Fouquet ; elle se trouve dans les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, t. XI, fol. 152. M. Chéruel fait même remarquer [1] qu'elle est copiée de la main de Conrart. La même lettre figure dans divers autres manuscrits du temps, notamment dans les *Portefeuilles de Valant*[2]. Cette lettre, qui est attribuée par plusieurs auteurs [3] à madame du Plessis-Bellière, est elle authen-

1. *Histoire de l'administration monarchique en France*, t. II, p. 73.

2. Bibl. imp., Mss. résidu Saint-Germain, t. XIII, p. 384.

3. *Mémoires authentiques sur la Bastille*, t. I, p. 59. — *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun*, par J. Delort, t. I, p. 15.

tique ? Nous ne le pensons pas et notre opinion est motivée sur ce que l'on trouve, dans le même volume de Conrart, une lettre de la veuve de Scarron, conçue en termes des plus compromettans pour sa vertu, et qui n'a jamais été considérée comme un document historique. D'un autre côté, il est juste de dire que Fouquet s'étant plaint, après son arrestation, qu'on eût donné de la publicité à des lettres scandaleuses qui pouvoient lui nuire, le chancelier Séguier fit remarquer qu'aucune des lettres trouvées dans les papiers du surintendant n'avoit été publiée, *le Roi*, dit-il, *n'ayant pas voulu commettre la réputation de quelques dames de qualité*[1]. La lettre, attribuée à madame du Plessis-Bellière, nous paroît donc avoir été inventée et colportée par les ennemis de Fouquet.

Ces réserves faites, nous reproduisons cette lettre telle que Conrart l'a donnée.

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais quand on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite

1. Voy. notre *Histoire de Colbert*, p. 53.

demoiselle de La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée sur sa beauté, qui n'est pourtant pas grande; et puis, lui ayant fait connoître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien et que vous avez vingt mille pistoles pour elle [1], elle se gendarma contre moi, disant que deux-cent-cinquante mille livres n'étoient pas capables de lui faire faire un faux pas, et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien oublié pour l'adoucir, avant de me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au Roi, de sorte qu'il faut prendre les devans pour cela. Ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé ? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes. Pour la grosse femme (la reine mère), Brancas [2] et Grave vous en rendront bon compte; quand l'un la quitte, l'autre la reprend. Enfin, je ne

1. Une déclaration du 20 mars 1652 avoit fixé à 10 livres la valeur de la pistole. Cela faisoit environ 800 000 livres d'aujourd'hui.

2. Le comte Charles de Brancas, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

fais point de différence entre vos intérêts et mon salut. En vérité, on est heureux de se mêler des affaires d'un homme comme vous; votre mérite aplanit tous les obstacles. Si le ciel vous faisoit justice, nous vous verrions un jour la couronne fermée. »

N° 3

LE COMTE DE GUICHE ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

Escrit donné au Roy par M. le comte de Guiche[1].

—

« Je ne prétens point ici travailler à ma justification, puisque ma faute est de telle nature

1. Bibl. imp., Mss. *Baluze*, vol. 215. *Papiers des armoires*, VII, paquet 3 ; fol. 133 et suiv.— Nous reproduisons littéralement cette pièce importante qui est publiée, croyons-nous, pour la première fois. Elle se trouve, probablement, en copie, dans la précieuse collection Baluze ; et cette circonstance, jointe à son contenu, lui donne un caractère d'authenticité irrécusable. Madame de Motteville dit, au sujet des intrigues dont il y est question, que le Roi se fit donner une déclaration de la propre main du comte de Guiche, qui nia certaines choses, tout en avouant avoir mis en espagnol la lettre écrite par Vardes, dans le but d'animer les reines contre mademoiselle de La Vallière. *Mémoires*, t. IV, p. 373.

qu'elle ne peut être réparée que par la repentance. Je diray seulement que voyant mes ennemis m'attaquer si lâchement et me vouloir noircir de leurs crimes, je suis bien aise de m'en tenir à la part que j'y ay pu avoir et faire connoître quelle a esté la leur.

« La proposition de la lettre m'a esté faite par M. de Vardes, à qui madame la comtesse de Soissons avoit donné le dessus du paquet du roy d'Espagne. Il désira m'en donner part, parce qu'il ne pouvoit s'en passer et que la Reine ne savoit pas encore assez bien lire le françois.

« Je résistay d'abord à la chose ; je le désapprouvay, sans pourtant appuyer aussi fortement contre, que je le devois ; et je me laissay aller ensuite à une complaisance très-condamnable. La lettre fut donnée à un garde appelé S. Éloy, par un homme qui alloit trouver Gourville, et qui n'avoit d'autre qualité pour estre choisi que de ne devoir revenir que de longtemps à la cour. Un jour que le Roy alloit à Versailles, M. de Vardes accompagna Sa Majesté, à son retour, jusqu'à l'entrée de la chambre de la Reine, où, à la porte du petit cabinet,

la señora Molina remit le paquet entre les mains du Roy, qui peut se souvenir de ceci. Le dessein de M. de Vardes estoit de jouir de la première entrevue de Leurs Majestés, pour voir l'effet que la lettre auroit produit. Ce fut au départ de dom Christoval de Gaviria, et il prit cette occasion pour qu'il ne semblât pas étrange à Sa Majesté de recevoir un paquet d'une autre main que de celles par où ont accoustumé de passer ceux qui viennent d'Espagne. Il feignit qu'il luy estoit venu à quelques lieues de Paris. M. de Vardes vouloit encore que, s'il estoit possible, on donnât le paquet à la Risse, parce que la jugeant plus imprudente, il croyoit qu'il seroit plus inconsidérément remis entre les mains de la Reine.

« Voilà un récit sincère de la chose. Quant aux raisons qui l'ont porté à l'entreprendre, la première et la plus considérable est le chagrin de madame la comtesse de Soissons dans l'affaire des princes de Lorraine, qui oblige M. de Vardes de s'en venger en ce qui luy estoit possible; l'autre estoit de perdre mademoiselle de La Vallière, et si j'ose dire, la seule qui m'y ait fait entrer. Il craignoit furieusement que le Roy ne

s'esloignât d'eux, et son principal but estoit de tenir toutes les avenues; car pour moy qui n'avois d'autre intérêt en ce temps-là que celui de Madame, apparemment que si la chose eust esté de mon invention, c'eut esté de concert avec elle; et M. de Vardes me fit jurer de ne la luy jamais dire. Il est vray que je ne pus lui tenir ma parole, et que je le dis à Madame, avec cette restriction néanmoins, qu'elle me jureroit de n'en parler jamais à Montalet[1]; et j'advertis M. de Vardes que je n'avois pu me taire à Madame, et que je l'en advertissois ne le voulant pas tromper. Madame eut ensuite la mesme foiblesse pour Montalet que j'avois eue pour elle; et voilà la raison des mesnagemens de Vardes pour cette fille, avec quoy elle luy a chanté mille pouilles en face, sans qu'il ait osé souffler, parce qu'elle savoit son secret; d'ailleurs, il raisonnoit ainsi : que le Roi voudroit satisfaire la Reine, ou en tout ou dans ses parties, et qu'il sacrifieroit madame de La Vallière, ou qu'il voudroit sauver les apparences. Pour le premier, c'estoit

1. Mademoiselle de Montalais. Il est question d'elle dans la notice, chap. I.

absolument leur compte, dans la vue qu'ils avoient déjà pour La Mothe[1], sur ce que le Roy lui parloit quelquefois, lorsque elle suivoit la Reine; et s'il demeuroit dans ses premiers sentiments pour Mademoiselle La Valière, après l'esclat qui l'eust fait sortir de chez Madame, il falloit de nécessité que la chose passât par les mains de madame la comtesse de Soissons, comme estant le seul lieu où le Roy pût aller souvent et commodément. Et pour m'engager à faire ce qu'ils désiroient, il me disoit qu'il n'y alloit au Roy que de changer de maîtresse; que celle-ci m'avoit voulu perdre; qu'elle continueroit apparemment, ayant dit au Roy que j'estois entré avec elle dans des choses personnelles esloignées du respect que je lui dois, dont je la prens de bon cœur pour juge et pour témoin. Et me disant ceci, avec les circonstances fâcheuses, ils me montroient des obligations pour me porter à les reconnoître. Il est vray que j'en devois chercher d'autres voyes, et cent fois en ma vie ce m'a esté un coup de poignard que la louange qu'on me

1. Mademoiselle de La Mothe-Houdancourt. Voir la notice, chap. I.

donnoit de savoir l'espangol. Tous les hommes peuvent faire des fautes, surtout dans la jeunesse; mais il y en a qui sont malheureuses seulement ; mais celle-ci seroit blâmable entre gens de même portée; et si c'étoit un manquement de mon cœur ou de ma teste, comme ce n'est que de ma main, je ne me le pardonnerois de ma vie.

« J'adjouteroy encore que je suis plus touché depuis la dernière bonté du Roy, que je n'aurois esté dans quelque affreuse disgrâce où ma faute eût pu me faire tomber.

« Il reste maintenant à me justifier de l'accusation énorme que mes ennemis ont faite contre moy, d'avoir parlé hors du respect que je dois au Roy, et d'avoir voulu pousser Monsieur de se retirer à Dunquerke et d'engager le roy d'Angleterre. Je leur dois rendre grâces d'estre aussi imprudens que malicieux, et d'avoir cousu toutes ces fautes ensemble, pour les faire connoître clairement. Je ne me puis défendre d'avoir osé lever les yeux jusqu'à Madame, et cela estant, comment est-il possible que je luy eusse pu conseiller de sortir de France, veu que, sans considérer que j'étois l'homme du monde qui l'y pouvoit le moins suivre, par l'attachement que

mon honneur et ma fortune me donnoient auprès du Roy; je n'estois pas en estat avec Monsieur de lui persuader que c'eût esté pour l'amour de luy que je l'eusse suivi. De plus, il n'y avoit point d'affaires dans le royaume; il n'en avoit point de personnelle avec le Roy; il n'estoit donc pas malcontent; par où le porter à une chose semblable contre son devoir et contre son inclination? J'avoue qu'il peut bien y avoir eu de moi quelques plaintes dans mes lettres, du temps que le Roy obligea Madame à rompre, parce qu'ayant esté assez fou pour oser penser à elle, je ne pouvois voir renverser mes desseins, sans la dernière douleur. Et s'il se trouve rien de semblable à ce qu'on m'a dit contre le Roy ni contre l'Estat, je ne demande point de grâce. Il est certain que M. de Vardes m'a contrefait deux lettres pour madame de Soubise; mais, s'il en a, il faut que le Roy ait la bonté de les faire confronter aux jurez. Voilà ce que je puis dire pour ma défense; et sans rendre à M. de Vardes des charitez qu'il m'a si faussement prestées, je dis seulement que le Roy viendra à les connoître; et que, pour ce qui me regarde, il n'y a point de

peine pour dire qu'il eust pleu au Roy de m'imposer que je ne subisse volontiers, pour effacer de l'esprit d'un si bon maître le souvenir d'une semblable faute.

« Quant à madame la comtesse de Soissons, bien que sans raison et sans vérité elle m'attaque dans des endroits les plus sensibles que la calomnie puisse inventer, je ne puis toutefois, par la profession que je fais de dire vérité, surtout au Roy, soustenir qu'elle ait été présente, quand on a fait la lettre, ni que nous en ayons jamais ensuite communiqué ensemble. Et, en dernier lieu, je supplie Sa Majesté de juger entre M. de Vardes et moy, par la vérité et par les apparences, de ne s'y pas arrêter seulement, mais d'envoyer à Montalet, de voir si tout ce que je cite n'est pas vray; et, du surplus, de nous laisser les coudées franches à M. de Vardes et à moy, afin de faire voir qui sont ceux qui portent et qui soutiennent effrontément des faussetés. »

N° 4.

COLBERT ET MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE[1].

« Le mercredi 19 décembre 1663, à trois heures et demie du matin, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un garçon, trois jours après la pleine lune du même mois de décembre, qui avoit été le quatorzième.

« Le Roy m'ayant commandé de prendre soin de tout ce qui concerneroit cet accouchement

1. Bibl. imp., Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 228, p. 1. La pièce est intitulée : *Particularités secrettes de la vie du roy*, par M. Colbert.

La *Revue rétrospective* (1re série, t. IV, p. 251) a publié la même pièce, moins les deux billets de Louis XIV à Colbert et celui de l'accoucheur Boucher, avec la note suivante : « Le manuscrit de Colbert, dont ce chapitre est extrait, fait partie des *Archives d'un de nos Ministères*, et a pour titre : *Journal fait, par chacune semaine, de ce qui s'est passé qui peut servir à l'histoire du roi, du 14 avril 1663 au 7 janvier 1665.* »

Dans le volume des *Mélanges Clairambault*, le journal

depuis le jour que Sa Majesté partit pour le voyage de Marsal[1], qu'Elle me déclara la grossesse de la dite demoiselle de La Vallière et qu'Elle vouloit tenir le tout dans le dernier secret, à son retour, Elle m'ordonna de luy trouver une fille pour luy servir de femme de chambre, en qui on pût se confier, ce que je fis quelque temps après et luy donnay la demoiselle du Plessis. Pour mieux cacher cet accouchement, le Roy donna à la dite demoiselle (La Vallière) le palais Brion, dans le jardin du Palais-Royal, et la tira par ce moyen de l'appartement des filles de Madame du nombre desquelles elle étoit.

« Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de décembre, après avoir confié le secret à Boucher

dont il s'agit fait suite aux *Particularités secrettes de la vie du roy*. Ce journal, de même que les *Particularités*, est une copie. Les mots *par M. Colbert* paroissent avoir été écrits par Clairambault, qui a fait en outre aux *Particularités*, quelques annotations, d'ailleurs sans importance, et peut-être l'indication dont il s'agit ne s'applique-t-elle qu'à cette partie du manuscrit.

La pièce qu'on va lire est-elle positivement de Colbert? Nous le croyons, sans pouvoir l'affirmer, toutes nos recherches pour découvrir le manuscrit original étant demeurées infructueuses.

1. Le Roi étoit parti pour Marsal au mois d'août 1663.

qui devoit servir la dite demoiselle en son accouchement, je luy ay fait préparer tous les linges et généralement toutes les choses nécessaires pour cela, et les ay fait entrer, sous prétexte des hardes de la dite demoiselle du Plessis, dans le dit palais Brion.

« Et, pour la nourriture de l'enfant avec le secret que le Roy m'a ordonné, j'ay disposé le nommé Beauchamps et sa femme, anciens domestiques de ma famille, qui demeurent dans la rue aux Ours, sur le coin de la rue qui tourne derrière Saint-Leu Saint-Gilles, auxquels j'ay déclaré pour secret qu'un de mes frères ayant fait un enfant à une fille de qualité, pour sauver son honneur, j'étois obligé de prendre soin de l'enfant et de leur en confier la nourriture, ce qu'ils ont accepté avec joie.

« Pendant tout ce temps, le Roy m'a écrit divers billets sur cette affaire, lesquels j'ai presque tous brûlés; j'en ay gardé entre autres deux, l'un par lequel Sa Majesté me donne avis d'un accident survenu à la dite demoiselle d'un éblouissement, et l'autre par lequel il m'ordonne que le sieur Boucher se tienne prêt.

« *Billet du Roy, daté à minuit, le samedy.*

« La personne que vous savez vient d'avoir « une espèce d'éblouissement, et elle a été assez « longtemps sans voir d'un costé, des deux yeux « également. Elle croit, et moy aussy, qu'une sai- « gnée lui feroit grand bien, mais elle ne le veut « pas faire ni moy lui conseiller que l'homme que « vous savez ne le trouve à propos. Cela luy est « déjà arrivé deux fois depuis deux ou trois mois.

« Envoyez aussitôt chez cet homme et luy « demandez son sentiment, et me le mandez « demain à mon réveil, afin qu'elle se puisse « faire saigner si on l'approuve, dès demain « matin. J'oubliois de vous dire qu'il luy reste, « quand cela est passé et que la vue est reve- « nue, un grand mal de tête. Faites, sans per- « dre de temps, ce que je vous ordonne. »

« *L'autre billet.*

« Faites en sorte qu'on ne s'écarte guère. On « a commencé à avoir des douleurs. »

« Et, un moment après l'accouchement, Boucher m'a fait savoir que c'étoit un fils et l'heure qu'il étoit né, par un billet écrit de sa main.

« *Billet de Boucher.*

« A trois heures et demie, nous avons eu « un garçon qui est très-fort. La mère et l'en- « fant se portent bien, Dieu merci.

« J'attends les ordres.

« Ce 19 décembre 1663[1].

« Le Roy m'a commandé de vous dire que « Sa Majesté partira entre sept et huit heures « pour aller à la chasse, et vous prie de luy « mander des nouvelles. »

« Le même jour, dix-neuvième décembre, à six heures précises du matin, suivant le concert pris auparavant, le dit Boucher a apporté l'enfant au travers du jardin dudit Palais-Royal, et l'a remis, par mon ordre, entre les mains dudit Beauchamps et sa femme qui m'attendoient au carrefour vis-à-vis l'hôtel de Bouillon. Le.... [2].

1. Nous devons faire remarquer que, d'après le P. Anselme (*Grands Officiers de la couronne*, t. I, p. 75), cet enfant seroit né le 27 décembre 1663 et auroit été appelé *Louis de Bourbon*. Il n'y a donc identité, ni dans la date, ni dans le nom. Le P. Anselme ajoute que Louis de Bourbon mourut le 15 juillet 1666, sans avoir été légitimé, et fut enterré à Saint-Eustache.

2. « La date est en blanc au manuscrit, mais nos recher-

le dit Beauchamps et sa femme ont fait baptiser l'enfant en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, leur paroisse, et l'ont fait nommer Charles, suivant l'ordre que le Roy m'en avoit donné....

« Le septième jour de janvier 1665, à midi, le dernier quartier de la lune ayant été le sixième, mademoiselle de La Vallière est accouchée d'un second fils, à midi précis. Le même ordre a été observé pour le secret que le Roy a voulu être gardé au précédent, le sieur Boucher qui l'avoit servie en son premier accouchement, l'a encore servie en celuy-cy ; pour cet effet, il est entré au Palais-Royal par la porte de derrière du jardin.

« Le soir, sur les neuf heures, le dit Boucher m'a apporté l'enfant accompagné du valet de

ches, en nous faisant trouver cet extrait baptistère, nous ont mis à même de la remplir : « Le 19e jour de décembre 1663, « par moy, vicaire, a été baptisé un enfant masle, né de ce « jour, nommé Charles, fils de M. de Lincour et de damoi- « selle Élisabeth du Beux. P. Gury Focard, dit de Bean- « champs, de cette paroisse ; M. Clémence Pré, fame dudit « Beauchamps, de cette paroisse. *Signé :* Gury Focard, chez « qui est ledit enfant. — Clémence Pré. — D. Lecouteulx. » (Note de la *Revue rétrospective.*)

chambre de la dite demoiselle à la même porte de derrière dudit jardin; le dit valet est demeuré à la dite porte, et Boucher a apporté l'enfant jusqu'au carrefour de l'hôtel de Bouillon où il l'a remis entre les mains du nommé Bernard qui m'a servy, et de sa femme qui a servy autrefois ma femme sous le nom de la damoiselle du Coudray.

« Le lendemain, le dit Bernard, par mon ordre, a fait baptiser l'enfant à Saint-Eustache, sous le nom de Philippe, suivant l'ordre que le Roy en a donné [1]. »

1. « On trouve l'acte suivant sur les registres de cette paroisse : « Du jeudi 8e janvier 1665 fut baptisé Philippe, fils « de François Derssy, bourgeois, et de Marie Bernard, sa « femme, demeurant rue Montorgueil. Le parrain, Claude « Tessier, pauvre ; la marraine, Marguerite Biet, fille de Louis « Biet, bourgeois. *Signé :* L. Biet. » (Note de la *Revue rétrospective.*)

Nous ajouterons ici un détail se rattachant à l'ordre de faits relatés dans la pièce qu'on vient de lire. Un registre des *Dépenses du Trésor royal en* 1669 porte que le roi fit distribuer, cette année, « une somme de 8000 livres aux deux nourrices de Mlle de Blois et de M. le comte de Vermandois, ses enfants naturels, » pour récompense de les avoir nourris de mamelles, à raison « de 4000 livres chacun. » (Collection des documents historiques. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, par Depping, t. III, p. 15.)

N° 5.

ÉRECTION EN DUCHÉ-PAIRIE

DES TERRES DE VAUXJOURS ET BARONNIE DE SAINT CRISTOPHE ET AUTRES ANNEXES, SITUÉES EN TOURAINE ET ANJOU, SOUS LE NOM DE LA VALLIÈRE EN FAVEUR DE LOUISE-FRANÇOISE DE LA VALLIÈRE[1].

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les bienfaits que les Roys exercent dans leurs États estant la marque extérieure du mérite de ceux qui les reçoivent et le plus glorieux éloge des subjets qui en sont honorez, nous avons cru ne pouvoir mieux exprimer dans le publiq l'estime toute particuliere que nous faisons de la

1. Archives de l'Empire, *Ordonnances*, TTT. x, 8654, p. 345. Cette pièce a été publiée dans les *Grands officiers de la couronne* du P Anselme, t. V, p, 474. Il en a été publié, en outre, au dix-septième siècle, une édition in-folio, que la Bibliothèque impériale possède.

personne de nostre chère et bien amée et très-féalle Louise-Françoise de La Vallière qu'en luy confiant les plus haults titres d'honneurs qu'une affection très-singulière, excitée dans nostre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirés depuis quelques années en sa faveur. Et, quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avions de l'eslever plus tôt dans un rang proportionné à nostre estime et à ses bonnes qualitez, néantmoins, l'affection que nous avons pour elle et la justice ne nous permettant plus de différer les témoignages de nostre reconnoissance pour un mérite qui nous est si connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de nostre tendresse pour Marie-Anne nostre fille naturelle dans la personne de sa mère, Nous luy avons fait acquérir la terre de Vauxjours, située en Touraine et la baronnie de Saint-Cristophe en Anjou, qui sont deux terres également considérables par leurs revenus et par le nombre de leurs mouvances. Mais faisant réflexion qu'il manquoit quelque chose à nostre grâce sy nous ne rehaussions la valeur de cette terre par un titre qui peut satisfaire tout ensemble à l'estime qui provoque nostre libéralité et au mérite du

subjet qui la reçoit ; mettant d'ailleurs en considération que nostre chère et bien aimée Louise-Françoise de La Vallière est issue d'une maison très-noble et très-ancienne dont les ancestres ont donné, en plusieurs occasions importantes, des marques signalées de leur zèle au bien et avantage de nostre État et de leur tallent et expérience dans le commandement des armées ;

A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, après avoir le tout communiqué à aucuns princes de nostre sang et plus notables personnages de nostre Conseil, de leur avis et de nostre propre mouvement, grâce et libéralité spécialle, pleine puissance et authorité royalle, Nous avons, lesdites terres de Vauxjours et baronnie de Saint-Cristophe, tous les fiefs, tous droits, domaines qui en composent présentement le revenu, leurs appartenances, despendances et annexes situées ez pays de Touraine et Anjou, joint, uny, incorporé et annexé par les présentes signées de nostre main, joignons, incorporons, unissons et annexons pour n'estre à l'advenir qu'un corps, le tout ensemble créé et érigé, créons et érigeons en titre, nom et dignité à prééminence de duché et pairie de France sous le nom de la

Vallière. Seront, dès à présent, tenus et mouvans à une seulle foy et hommage de Nous et de nos successeurs Roys, à cause de nostre couronne et chasteau du Louvre, pour en jouir par la dite damoiselle Louise-Françoise de La Vallière, et après son décès par Marie-Anne nostre dite fille, ses hoirs et descendans tant masles que femelles en légitime mariage en tous honneurs, prérogatives et prééminence de duc et pair appartenans, comme les autres ducs et pairs de France en ont d'ancienneté jouy et usé en tous lieux et endroits généralement quelconques avec attribution de ressort immédiat des apellations du bailly ou séneschal ducal ou son lieutenant qui sera estably au dit lieu de Vauxjours et de ses lieutenans particuliers qui seront pareillement établis en titre d'officiers ducaux des dites pairies et des terres et seigneuries jointes et annexées et autres que besoin sera et qui pourront estre cy-après annexées, lesquelles apellations seront immédiatement relevées en nostre cour de parlement de Paris, en titre et qualité d'apellations émanées de juges, de duché et pairie en toutes causes civilles et criminelles tant du seigneur que des vassaux et justiciables. Et, quant aux

causes concernant les droits et domaines d'iceux duché et pairie et autres qu'il appartiendra, elles pourront estre traitées et jugées en première instance de nostre cour de parlement, selon le privilége ancien et notoire des pairs de France, sans que, dans toutes les causes susdites, les juges ordinaires ny leurs siéges présidiaux puissent en prendre aucun cour, jurisdiction ny connoissance, soit en première instance ou par appel, à peine de nullité, amende arbitraire, despens, dommages et intérêts et autres plus grandes s'il y échet, sauf des cas royaux qui seront traités ainsy qu auparavant par-devant les mesmes juges qui ont accoutumé d'en connoître.

Et comme nostre Couronne est la source de toutes les grâces, et que dans ce cas elles y doivent naturellement retourner, aussy nous voulons qu'arrivant le décès de Marie-Anne, nostre fille, sans enfans ou descendans masles ou femelles, soit avant ou après sa mère, la propriété de ce duché soit conservée tout entière à la dite demoiselle Louise-Françoise de La Vallière, à la charge néantmoins qu'elle n'en pourra disposer et qu'après sa mort il demeurera ainsi que toutes les parties qui le composent en nostre

couronne, sans que ses hoirs, successeurs et ayants cause autres que Marie-Anne nostre fille ou les enfans descendant de nostre dite fille, laquelle nous avons déclarée et déclarons capable de tous honneurs et effets civils, y puissent rien prétendre, soit en titre de succession ou par quelque autre voye que ce puisse estre.

Sy donnons en mandement, etc. Donné à Saint-Germain en Laye, au mois de may, l'an de grâce 1667, et de nostre règne le 24e. Signé : Louis, et plus bas, par le Roy, Phelippeaux, et scellé du grand sceau de cire verte. Registrées, Ouy et requérant le procureur général du Roy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A Paris, en Parlement, ce 13 may 1667.

N° 6.

LETTRES PATENTES DU ROI EN FAVEUR DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE[1].

« Saint-Germain en Laye, le 28 mars 1671.

« Sa Majesté estant informée que la forest du duché de la Vallière ne peut estre restablie que par la continuation des recépages, et considérant que le grand nombre de bestes fauves dont elle est chargée en ruyne le rejet et le recru, mesmes que les terres voisines en sont notablement endommagées, jusques-là que plusieurs des propriétaires en abandonnent la culture et les laissent en friche; Sadite Majesté, pour faire cesser ce préjudice, a permis et permet à la dite du-

1. Collection des documents historiques. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, par Depping, t. IV, p. 705.

chesse de La Vallière de faire dépeupler la dite forest de toutes sortes de bestes fauves, avec armes à feu sy besoin est, à l'exception toutesfois des cerfs, qu'elle veut y estre conservez. Et en conséquence, fait deffences à tous capitaines de chasses, officiers des eaux et forests et autres, d'y aporter directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit, aucun empeschement, à peine de respondre, en leurs privez noms, de tous despens, dommages et intérests. »

« Dunkerque, le 19 may.

« Louis, etc., à nos amez et féaux les gens tenans nos cours de parlement, grand conseil, cour des aides, requestes de nostre hostel et de nostre palais, bailliage, séneschaux, leurs lieutenans, et à tous autres nos justiciers qu'il appartiendra, salut. Ayant ordonné à nostre très-chère et bien amée cousine la duchesse de La Vallière de nous suivre en nostre voyage, et ne pouvant à cause de ce vacquer à ses affaires. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons par ces présentes, signées de nostre main, que tous et chacuns les procez meus et à mouvoir, que

nostre ditte cousine a ou aura cy-après par devant vous, tant en demandant qu'en deffendant, vous ayez à tenir en estat et surséance durant le temps de six mois, pendant lesquels nous vous deffendons très-expressément d'en connoistre, et aux parties d'en faire aucune poursuite, à peine de nullités, cassation de procédures et de tous dépens, dommages et interests. Commandons au premier huissier ou sergent à ce requis, faire, pour l'exécution des présentes, tous exploits, commandemens, significations et autres actes de justice nécessaires sans pour ce demander autre permission.... »

No 7.

LETTRE SUPPOSÉE

DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE A MADAME DE MONTAUSIER[1].

« Le 24 mai 1667.

« Madame, les inquiétudes nouvelles causées par ma nouvelle grandeur me tiennent si fort

1. *Lettres et pièces rares et inédites publiées par M. Matter*, p. 320 et suiv. — Le manuscrit sur lequel M. Matter a copié cette lettre se trouve à la bibliothèque de Munich; *Cod. Gallic.*, 307, in-4. On lit sur le premier feuillet de la copie, ces mots : « Paraphé le 21 novembre 1670. De la Reynie. Thubeuf. » C'est là une preuve évidente, officielle, que la pièce avoit été poursuivie. Elle est intitulée : *Lettre de maaame la duchesse de Vaujours à madame de Montausier, sur le sujet du don qui luy a esté fait par le Roy de la duché de Vaujours*. Cette lettre est d'ailleurs citée dans le volume CLVIII des *Mélanges Clairambault*, Mss. de la Bibl. imp., p. 3201, parmi divers libelles et livres scandaleux dont le gouvernement françois devoit demander aux bourguemestres de la Hollande d'interdire l'impression.

éloignée de l'état tranquille que je pense me préparer par cette élévation, que m'estant impossible de la cacher plus longtemps, j'ay recours à vostre confidence et veux vous communiquer, à la descharge de mon cœur, les réflexions que j'y ai faites.

« C'est une coutume parmy les gens raisonnables, aux changemens qu'ils font de leurs domestiques, d'en prévenir le congé par le payement de leurs gages, ou par des reconnoissances de leurs services. J'ay peur qu'il ne m'en arrive de mesme, et que le Roy, par un honneur si grand, ne prétende m'apprivoiser à la retraite, et me jetter tant de vanité dans l'esprit que, l'ambition l'emportant sur mon amour, je souffre les mespris avec plus de modération.

« Je sçay encore que la fortune a un terme d'élévation limité, au-dessus duquel on ne monte point, et que le degré où je me vois assise estant le plus haut où puisse monter une personne de ma naissance, il est difficile d'y subsister longtems sans quelques traverses, qui ne peuvent être autres que la froideur du Roy.

« Or, soit que ce mal m'advienne par l'un ou l'autre de ces moyens, je le prévois inévitable. Mais le Roy se trompera s'il croit que l'ambition

effacera mon amour. Elle n'en a pas esté la mère. Elle n'en sera pas le tyran, et ce brillant de nouvelle grandeur ne commettra pas un parricide.

« Tout le royaume de France, et je peux dire toute l'Europe, n'ignore point combien mes amitiés, et dans leur naissance et dans leur progrès, ont été désintéressées, et qu'en considérant le Roy, sa couronne, parmi ses autres qualités, m'a paru la moins aimable.

« J'ay reçu beaucoup de bien de ses mains libérales. Je ne pouvois les refuser sans crime, comme j'ay toujours cru ne pouvoir les demander sans importunité, une grande prévenance ayant à mon égard légitimé tous ses bienfaits.

« Les nouvelles amertumes que l'on m'a faites du mariage du marquis de Vuardes avec moy, justifient mon appréhension et mes soupçons : l'accueil et le bon visage que j'ay de la Reine me paroît une prière tacite d'y consentir. Mais elle ne sait pas que mon cœur y a des répugnances plus grandes que celles de l'antipathie, et que je suis incapable de manquer au serment que j'ay fait, de ne changer jamais d'amour et de ne prendre point de mary.

« Permettez-moy, madame, de faire une petite

disgression sur le subject de ce mariage. J'enchaisneray mon amour pour quelque tems, et feray parler ma raison suivant les lumières médiocres que la nature m'a données.

« Je porte maintenant la qualité de duchesse de Vaujours. Je jouis de toutes les prérogatives attribuées à la duché. J'ay le tabouret chez la Reyne. Je marche au rang des duchesses. J'ay cessé d'être La Vallière. Le Roy a reconnu le fruit de nos embrassemens; ma fille est légitimée; il ne me reste qu'à choisir un mary pour en faire un grand du royaume.

« Non, madame, je me trompe, je ne suis point duchesse. La duché est un présent royal fait à ma fille reconnue et légitimée par le Roy son père; mon administration et la jouissance des prérogatives de sa duché n'est qu'un estat trompeur et ruyneux à mes affaires, si je les appuyois sur ce fondement. Il faudra tout rendre quand elle sera en âge, et je ne demeureray que La Vallière.

« Où est le gentilhomme assez sot qui voudroit épouser une duchesse, sans devenir duc; estre beau-père d'une fille naturelle du Roy, sans avoir de qualité qui y corresponde...? Il y a tant

de contraires à assembler pour réunir à la fois (ce) qui regarde les interests du Roy, de ma fille, de celuy que j'épouserois et les miens, qu'il ne faut que conclure avec vous, que la chose est impossible, et qu'il y a du ridicule à en faire des propositions.

« Je m'en resjouis, et remettant mon amour en liberté, je m'inspire [1] que tout ce qui s'est fait en cecy est une marque plus assurée de la constance de mon amant, qui a voulu donner, sous ce faux jour, au monde, quelque témoignage de son désintéressement, en estreignant plus fort, par cette politique amoureuse, les liens de notre bonne intelligence et les nœuds d'un commerce que la seule mort peut dissoudre.

« Vous voyez mon foible, et vous le pouvez accuser; je l'ay commun avec les autres amans, dont l'ordinaire est de se flatter et de sentir plutost leurs disgrâces que de les prévenir.

« Cependant, si vous prenez la peine de considérer avec moi l'état de mes affaires, vous me regarderez comme un exemple de compassion,

1. « Je me persuade. »

et plaindrez par advance les inconvéniens où je suis exposée.

« Le Roy est mortel, il va faire la guerre. S'il luy arrivoit quelque chose de funeste, ou si, par des exercices violens, il contractoit une maladie mortelle qui nous le ravist, que deviendrois-je, madame, alors ? Il n'y auroit point de milieu à prendre. Il faudroit s'acheminer à Vaujours, et en prévenir l'ordre infaillible, pour me confiner dans une province éloignée, fixer ma demeure dans une maison champêtre, et passer le reste de mes jours auprès de la duchesse ma fille, en regrets et en larmes, sans consolation de personnes et sans aucun support. Hélas ! je sens bien en moy mesme, qu'après un pareil accident je n'aurois ny force ny confiance pour survivre, et mesme qu'il y auroit de la générosité à mourir.

« Mais que deviendroit le sang royal que je sens depuis cinq mois se mouvoir dans mes flancs ? Vous le savez, et je vous en ai revelé le secret dans le tems de la conception. Le Roi le sait, et il s'est promis un garçon de ma grossesse, sans avoir rien fait pour l'enfant ni pour la mère. Ah, que cette pensée est mortelle à tous mes plaisirs ! Quelle différence de frère et de sœur ! Celle-cy du-

chesse légitime, l'autre bastard sans reconnoissance.

« Je ne me prépare pas à ce coup, qui ne se peut adoucir par la prévoyance, et dont la moindre pensée redouble mes inquiétudes, mais j'ay trop de confiance au Dieu des.... [1] que non seulement je reverray mon Roy sain et glorieux, mais avec autant d'amour qu'il en ait jamais eu.

« Avec tout cela, les événemens sont incertains et mes ennuis inévitables. Je n'auray point de courrier à l'avenir qui ne me fasse trembler, et mon imagination où dejà la crainte a établi son empire, ne me représente que les images fascheuses de tout ce que je peux encourir de disgraces. Le sommeil, qui a le don de charmer les peines, n'a de la vertu que pour m'en faire; et si je ne trouvois veritables a mon reveil, les illusions fausses de mes songes, j'en tirerois des consequences contraires a mon bon sens, et d'une peine imaginaire je me ferois un veritable supplice. Tantost je vois la Reyne me faire des reproches et m'imputer les indifférences du Roy, tantost commander que j'aye à monter sur le

1. Le mot manque dans le volume de M. Matter.

champ en carosse et me retirer à Vaujours, avec deffenses de ne jamais revenir à la cour, tantost ordonner qu'on me jette dans un monastère; et enfin mille autres choses dont le sommeil a accoustumé de travailler les esprits inquiets et appréhensifs.

« Le mien est de ce nombre, madame, et je voudrois pouvoir me reprocher qu'il fust moins éclairé et ne vist pas de si loing les désordres qui peuvent arriver à ma fortune. Je ne me rendrois pas malheureuse devant le tems, et me confierois en la bonté du Roy; je demeurerois dans la croyance que, quoiqu'il survînt, il auroit du tems suffisamment pour assurer l'establissement des maisons de ses enfans et de la mienne.

« J'ay tous les besoins du monde de votre assistance et de votre sage conseil, et je m'en suis si bien trouvée que je vous conjure de m'ayder à sortir de ce mauvais pas. Il y va quelque chose de vostre interest, vous n'en doutez pas, puisque je procureray sans cesse votre avancement, et que vous avez et aurez toujours occasion de reconnoistre que je suis, madame ma très-chère, vostre très-fidele amie et servante,

« La duchesse de Vaujours. »

N° 8.

LETTRE ATTRIBUÉE

A LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

(Extrait des *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* [1].)

« ....Madame de La Vallière nous dit[2], entre autres, que sœur Louise de la Miséricorde avoit porté un cilice plus de trois ans avant d'entrer en religion. La famille possède une lettre d'elle

1. T. II, chap. XXX, p. 233.

2. Ce passage des *Mémoires de la baronne d'Oberkirch* se rapporte à la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Bien que la lettre donnée comme authentique par la baronne d'Oberkirch et que nous reproduisons, ait trait à l'époque où madame de La Vallière fut abreuvée de plus d'amertumes, on peut douter cependant, vu la violence des termes et des pensées, jusqu'à la production de la pièce originale, si elle existe encore, qu'elle l'ait réellement écrite.

où elle parle à son confesseur de ce cilice que celui-ci reprochoit comme contraire à sa santé. Elle nous cita ce fragment qu'elle me montra plus tard et qu'elle me permit de copier. Le voici textuellement.

« Ah ! mon père, ne me grondez pas de ce « cilice; c'est bien peu de chose. Il ne mor- « tifie que ma chair, parce qu'elle a péché, « mais il n'atteint pas mon âme qui a plus pé- « ché encore. Ce n'est pas lui qui me tue, ce « n'est pas lui qui m'ôte tout sommeil, tout re- « pos : ce sont mes remords. C'est surtout le « lâche désir d'en ajouter d'autres à ceux que j'ai « déjà. Et puis ne *les* vois-je pas chaque jour ? « Mes yeux ne suivent-ils pas *leurs* yeux ? Ne « suis-je pas assise à côté de ma rivale, tandis « que *lui* est à côté d'elle aussi, mais loin de moi ? « N'ai-je pas vu ? n'ai-je pas entendu ? Ah ! mon « père, que Dieu me punisse si je blasphème ! « Je ne sais ce qu'est l'enfer, mais je ne saurois « en imaginer un plus terrible que celui où est « mon cœur, où il reste néanmoins, où il se com- « plaît, car ne plus *le* voir seroit un autre enfer « auquel il ne s'accoutumeroit point. »

N° 9.

LETTRE AUTOGRAPHE

DE LA SŒUR LOUISE DE LA MISÉRICORDE

A COLBERT[1].

(*Copie textuelle.*)

« Nostre Mere n'estant pas en estat de vous faire ses tres humble remersiment et seux de la Communauté me charge de le faire et de vous asseurer que lon ne peut vous dire a quel point

1. Nous reproduisons ici cette lettre, que nous avons donnée plus haut, t. II, p. 1, uniquement pour que le lecteur ait une idée de l'orthographe de madame de La Vallière. On voudra bien ne pas oublier, d'ailleurs, que cette orthographe ne diffère pas essentiellement de celle de Louis XIV, de madame de Montespan et de nombre d'autres grands personnages de la cour la plus polie et la plus lettrée du dix-septième siècle.

elles resente toutes les obligations quelle vous ont. En mon particuliere je vous suplie de croire que jy sui tres sensible puisque lon ne peut estre plus atachée que je ne suis à la susdite sainte maison. Nous tacherons toutte a recounestre devant Dieu vos bontes lui offrant pour vous et pour toute vostre maison des prieres très fervante. Sest tout ce que l'on peut vous marquer [de] la reconnessance que l'on a. Je vous suplie monsieur destre persuadé de la mienne et que toute ma vie je seray très véritablement vostre tres humble et tres obéissante servante,

Sr Louise de la Miséricorde,

R. Cte ind^e^. »

N° 10.

LES ENFANS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

I

MADEMOISELLE DE BLOIS.

L'herbe l'auroit portée, une fleur n'auroit pas
Reçu l'empreinte de ses pas[1].

Qu'ajouter à ce portrait tracé par le poëte le plus vrai et le plus naturel du siècle de Louis XIV? La princesse Palatine dit de mademoiselle de Blois, qu'elle étoit extrêmement belle avant d'avoir eu la petite vérole. Malgré les ra-

1. *OEuvres de La Fontaine;* poésies diverses; t. VI, p. 200.

vages du mal, elle conserva une taille parfaite, une tournure charmante, et elle dansoit admirablement [1]. Marie-Anne de Bourbon naquit au château de Vincennes, le 2 octobre 1666, et elle fut légitimée par lettres du mois de mars 1667. A huit ans, elle enchantoit madame de Sévigné, qui l'appeloit *un chef-d'œuvre*. « Le Roi, tout le monde en est ravi. » Elle vint dire au milieu du bal à madame de Richelieu : « Madame, ne sauriez-vous me dire si le Roi est content de moi ? » Elle passa près de madame de Montespan et lui dit : « Madame, vous ne regardez pas aujourd'hui vos amies [2]. » Mademoiselle de Blois avoit à peine quatorze ans quand Louis XIV songea à la marier à Louis Armand, prince de Conti, fils aîné d'Armand de Bourbon, frère du grand Condé. « Il est bien vrai, dit la princesse Palatine, que, sur la vue de son portrait, un prince du Maroc l'avoit demandée en mariage [3]. » On se figure les éclats de

1. *Correspondance complète de la duchesse d'Orléans*; t. I, p. 45.

2. *Lettre du 19 janvier 1674.*

3. Il existe plusieurs livres sur cette simple anecdote : 1° *Le triomphe de la déesse Monas*, *ou Histoire du portrait*

rire par lesquels cette demande dut être accueillie à Versailles. La fille naturelle du roi très-chrétien épouser l'empereur de Maroc! « Quand Louis XIV, dit Bussy-Rabutin, lui annonça qu'elle alloit épouser le prince de Conti, elle se prit à pleurer et allégua pour excuse sa reconnoissance, mais l'on supposa que c'étoit parce qu'elle auroit préféré le prince de La Roche-sur-Yon, frère cadet du prince de Conti[1]. » Le mariage eut lieu dans les premiers jours de janvier 1680, et madame de Sévigné ne fut pas la seule à y applaudir. Le Roi donna à sa fille un million de dot, cent mille livres de pension, quarante mille écus de bijoux. De son côté, mademoiselle de Blois fit présent à son mari de cent cinquante mille livres, argent comptant, et de soixante-quinze mille livres de pension, outre ses charges[2].

Par malheur, malgré son esprit et son instruc-

de madame la princesse de Conti. Amsterdam, 1698, in-12; 2° *Relation historique de l'amour de l'empereur du Maroc pour madame la princesse de Conti*. Cologne, 1700 ou 1707; in-12.

1. *Correspondance*; t. V, p. 31.

2. Gregorio Leti; *Teatro gallico*; t. II, p, 225.

tion, le prince de Conti étoit gauche dans toutes ses actions, et ne plaisoit à personne pour vouloir paroître ce qu'il n'étoit pas[1]. Il avoit beaucoup d'esprit, suivant mademoiselle de Montpensier, mais un esprit savant, contraint, distrait, qui convenoit mieux à la dévotion qu'à la galanterie[2]. Trois mois après son mariage, la jeune princesse étoit inconsolable. « Vous avez ouï dire, écrivoit Bussy-Rabutin, le 25 mars 1680, la passion de mademoiselle de Blois pour M. le prince de Conti, quand elle l'épousa. Cela est, dit-on, fort changé; la petite personne ne le peut plus souffrir.... Le Roi a tenu trois heures cette princesse dans son cabinet à lui laver la tête[3]. »

L'ingratitude et le mauvais naturel de la

1. *Souvenirs de Madame de Caylus*; p. 124.

2. *Memoires*; t. IV, p. 493.

3. *Correspondance*; t. V, p. 94. « Cela fait demander à tout le monde, ajoute Bussy, où une fille de treize à quatorze ans peut avoir appris comme il faut que les hommes soient faits pour être bien faits. » De son côté, madame de Sévigné avoit écrit, le 22 mars 1680, trois jours avant la lettre de Bussy, que le prince de La Roche-sur-Yon ayant dit, en voyant danser la princesse de Conti : « Vraiment, voilà une fille qui danse bien, » cette folie avoit fait rougir ce pauvre frère aîné et l'avoit défait à plate couture.

princesse de Conti éclatèrent dans une circonstance qui lui attira de vifs chagrins suivis d'humiliations bien méritées. Le prince de Conti étoit allé en Hongrie avec son frère et plusieurs autres seigneurs de la cour, pour prendre part à une campagne contre les Turcs. Pendant son absence, elle lui écrivit des noirceurs contre le Roi et contre madame de Maintenon. Les lettres ayant été saisies et portées à Louis XIV, la princesse de Conti comparut devant lui en criminelle, et ne dut son pardon qu'à madame de Maintenon qu'elle détestoit. Mais le cœur du Roi étoit profondément blessé, et sa tendresse cessa d'être la même, d'autant plus, ajoute madame de Caylus, « qu'il trouvoit journellement bien des choses à redire dans sa conduite[1]. »

Le prince de Conti étant rentré en France, la princesse déplora de nouveau, sans doute, l'union qu'elle avoit contractée. Son malheur ne fut pas, au surplus, de longue durée. Le prince de Conti mourut, le 9 novembre 1685, à Fontainebleau, de la petite vérole, qu'il avoit gagnée en soignant sa femme, et dont celle-ci guérit, en

1. *Souvenirs*; p. 172.

perdant toutefois une partie de sa beauté. Il ne laissoit point d'enfans. La jeune princesse fut-elle plus heureuse depuis? On peut en douter en lisant ce passage d'une lettre de la sœur Louise de la Miséricorde au docteur Dodart, qui étoit probablement le médecin de l'une et de l'autre. « J'ai une véritable joie que madame la princesse de Conti entre dans la vérité sur tout ceci. Plaise à la bonté du Tout-Puissant de lui en donner toute l'intelligence! *J'espère beaucoup, par votre attention, pour l'âme aussi bien que pour le corps de cette pauvre femme*[1]. »

Quels étoient les troubles auxquels cette lettre fait allusion? Madame de Caylus dit que, veuve à dix-huit ans, princesse du sang, aussi riche que belle, la princesse de Conti eut de quoi se consoler; qu'elle avoit beaucoup plu à M. le duc, son beau-frère, et que, comme il étoit fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui avoit plu aussi. Elle auroit pu épouser le fils de Monsieur, qui devint plus tard le régent. Elle répondit à Monsieur qu'elle préféroit la liberté à tout. Ce n'étoit pas, on le voit, pour en faire un

1. Voir ci-dessus : *Lettres à diverses personnes*; t. II, p. 15.

excellent usage. Bonne amie pourtant et généreuse, d'une coquetterie extrême, d'un esprit médiocre, c'est toujours madame de Caylus qui la juge, elle avoit une humeur capable de gâter les meilleures qualités et rendoit la reconnoissance impossible. Avec cet assemblage d'heureux dons et de défauts, elle eut aussi peu d'amans fidèles que d'amis reconnoissans[1]. Il faut lire dans les Mémoires du duc de Saint-Simon toutes les intrigues où elle se trouve misérablement mêlée. On comprend alors les regrets et les souhaits de la sœur Louise de la Miséricorde. Souhaits inutiles ! Il y a de certaines humeurs que la mort seule est capable de soumettre. La princesse de Conti fut jusqu'à la fin ce que ses contemporains des jeunes années nous l'ont montrée. Elle mourut au mois de mai 1739, âgée de soixante-douze ans.

Hélas ! Étoit-on assez loin du *chef-d'œuvre*, bien maniéré toutefois, dont parle madame de Sévigné, et de *la Fille des amours*, de la sylphide enchanteresse qu'avoit chantée La Fontaine?

1. *Souvenirs ;* passim.

II

LE COMTE DE VERMANDOIS.

Il étoit né le 2 octobre 1667, un an, jour pour jour, après mademoiselle de Blois. Deux années plus tard, le duc de Beaufort étant mort au siége de Candie, Louis XIV nomma à sa place le comte de Vermandois, amiral de France. L'adolescence du jeune prince fut dissipée et même dissolue. « Il étoit agréable, dit la princesse Palatine[1], bien élevé, mais il louchoit un peu. Je sais bien que le bruit a couru que M. le Dauphin l'avoit débauché, mais je parierois bien ma tête que ce n'est pas vrai.... Ceux qui ont débauché le pauvre M. de Vermandois sont le chevalier de Lorraine[2] et son

1. *Correspondance complète*; t. I, p. 302.

2. Le célèbre favori de Monsieur, mari de madame Henriette d'Angleterre. C'est du chevalier Philippe de Lorraine

frère le comte de Marsan[1]. » Madame de Caylus dit également que le comte de Vermandois étoit « bien fait et de grande espérance[2]. » Brave, plein de feu et de courage, malgré ses vices et de funestes penchans, il étoit aussi très-libéral, et trouvoit cent manières délicates d'obliger. Irrité, à juste titre, des débauches honteuses qui étoient imputées au comte de Vermandois, Louis XIV refusa, pendant quelque temps, de l'admettre en sa présence. « Il étoit à Versailles, dit mademoiselle de Montpensier, sans voir personne, n'allant qu'à l'Académie, et le matin à la messe; ceux qui avoient été dans ses débauches n'étoient pas agréables au Roi. Ce sont de ces choses que l'on ne sait point et que l'on ne voudroit pas savoir. Cela donna beaucoup de chagrin à madame de La Vallière. On le fit prêcher; il fit une confession générale,

que l'abbé de Choisy a dit qu'il étoit « fait comme on peint les anges. » (*Vie de Daniel de Cosnac*, dans les *Mémoires de Cosnac;* 1852, t. II, p. 211.) Né en 1643, mort le 8 décembre 1702.

1. Charles de Lorraine, comte de Marsan, né le 8 avril 1648, mort le 13 novembre 1708.

2. *Souvenirs;* p. 168.

et on croyoit qu'il se fût fait un fort honnête homme[1]. » La princesse Palatine, qui l'aimoit comme un fils, parce qu'elle aimoit aussi beaucoup la duchesse de La Vallière, intervint pour lui auprès de Louis XIV, qui lui pardonna et consentit à le voir[2]. Le siége de Courtrai eut lieu peu de temps après; c'étoit au mois de novembre 1683. Le jeune prince y fit sa première campagne, s'y distingua et y mourut le 18 novembre. Après avoir dit qu'il avoit donné de grandes marques de courage, et qu'on parloit de son esprit, *de sa conduite*, mademoiselle de Montpensier ajoute qu'il tomba malade d'*avoir bu trop d'eau-de-vie*. Quelle garantie ses promesses de se mieux conduire pouvoient-elles inspirer? On lit, d'autre part, dans Bussy-Rabutin, après de grands éloges sur le comte de Vermandois, qu'il avoit caché trois jours de fièvre pour assister au siége[3]. Le jeune prince fut enterré le 26 novembre, dans le chœur de la cathédrale d'Arras[4]. La princesse Palatine

1. *Mémoires;* t. IV, p. 504.
2. *Correspondance complète;* t. II, p. 17.
3. *Correspondance;* t. V, p. 191.
4. L'auteur anonyme des *Mémoires secrets pour servir à*

dit que Louis XIV fut insensible à la mort du comte de Vermandois, madame de Montespan et madame de Maintenon lui ayant fait croire que cet enfant n'étoit pas à lui, mais à Lauzun[1]. « Il eût été à désirer, ajoute la princesse avec son franc parler ordinaire, que tous les bâtards du Roi eussent été à lui aussi sûrement que celui-là. Madame de La Vallière n'étoit pas une maîtresse étourdie et volage; elle l'a bien montré par son repentir et sa pénitence jusqu'à la fin de sa vie[2]. »

Louis XIV donna à la princesse de Conti le bien du comte de Vermandois dont il héritoit, et au comte de Toulouse, le dernier de ses enfans avec madame de Montespan, la charge d'amiral. Un fils doublement adultérin remplaçoit le fils de la duchesse de La Vallière dans

l'histoire de Perse (Nouv. édit., Amsterdam, 1746, p. 21 et suiv.) a prétendu reconnoître dans le comte de Vermandois, le fameux personnage au masque de fer, et quelques auteurs ont pris la peine de discuter sérieusement cette assertion, aujourd'hui mise au rang des fables. Les faits qui précèdent dispensent de s'y arrêter.

1. Antonin Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, duc de Lauzun. Né en 1632, mort le 19 novembre 1723.

2. *Correspondance complète*; t. I, p. 306.

la première charge de l'État. Louis XIV prouvoit, une fois de plus, qu'il croyoit avoir le droit de se mettre au-dessus de toutes les convenances et de toutes les lois.

N° 11.

LA MÈRE AGNÈS DE JESUS-MARIA (JUDITH DE BELLEFONDS) ET LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS[1].

I

LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA.

Quand, après avoir passé soixante-deux ans aux Carmélites, la mère Agnès de Jésus-Maria fut ravie à ses sœurs, il leur parut, dans la dou-

1. Nous avons parlé plusieurs fois, dans le cours de ces volumes, de la mère Agnès de Jésus-Maria et du maréchal de Bellefonds ; mais l'un et l'autre ayant joué un grand rôle dans la vie de la duchesse de La Vallière, il nous a paru utile de réunir, dans de courtes notices, les faits épars qui les concernent, afin de mettre le lecteur à même de les apprécier tous deux comme ils méritent de l'être.

leur qu'elles éprouvèrent de sa mort, qu'elles ne retrouveroient jamais, dans une même personne, « tant d'élévation d'esprit et tant de simplicité, tant de grandeur d'âme et tant de modestie, tant de régularité avec un si grand dégagement, et tant d'exactitude unie à une si grande douceur[1]. » C'est que les dons les plus heureux de la nature, l'éducation la plus chrétienne, sous les yeux d'une mère douée de toutes les vertus, la vocation la plus forte, avoient rendu comme facile à mademoiselle Judith de Bellefonds, la salutaire influence qu'elle exerça dans sa Communauté. Elle étoit née en 1611, a Caen, où son père, aïeul paternel du maréchal de Bellefonds, étoit gouverneur. A douze ans, elle fut appelée chez la sœur de sa mère, la maréchale de Saint-Géran qui, au bout de quelques années la présenta à la cour. Vive, enjouée, aimable et douce, mademoiselle de Bellefonds y fut accueillie avec une faveur qui lui inspira ainsi qu'à sa mère les plus vives appréhensions. Madame de Bellefonds surtout redoutoit singu-

1. *Lettre circulaire de la sœur Marie du Saint-Sacrement, sur la mort de la mère Agnès de Jésus-Maria.* (*La Jeunesse de madame de Longueville*, par M. Cousin. Appendice, p. 428.)

lièrement pour sa fille les séductions de la cour, et pour l'y soustraire, elle lui proposa bientôt de la marier. Déjà depuis quelque temps celle-ci songeoit à se faire religieuse. Elle répondit à sa mère que Dieu ne la destinoit pas au monde et lui demanda d'entrer aux Carmélites de la rue d'Enfer. Le 29 janvier 1629, ses vœux étoient réalisés, et deux mois après, en prenant l'habit, elle changeoit son nom de Judith contre celui d'Agnès. Nommée prieure à trente ans, elle remplit depuis lors cette charge presque aussi souvent que les règlemens le permettoient. Son esprit facile, gracieux, universel, la faisoit rechercher des grands et adorer des humbles. Le chancelier Le Tellier étoit heureux de recevoir de ses lettres, et Bossuet, à qui elle en adressa un grand nombre, les appeloit *un trésor de sagesse et de bon sens*. Ces lettres n'ont malheureusement point été publiées, et il est à craindre qu'elles ne soient à jamais perdues. Le tour aisé, naturel, de celles qu'on va lire, et qu'elle adressa à la marquise d'Uxelles, sa cousine, ne peut que le faire regretter[1].

1. Bibl. de l'Arsenal. Mss. *Lettres adressées à la marquise d'Uxelles.* — (Belles-Lettres; 369.)

« Ce dimanche, 13....

« Je me porte très bien, à votre service, ma très chère et honorée cousine, excepté que j'ai un œil chassieux. L'illustre avocat est tout prêt de plaider une cause quand il ira de vos intérêts. Notre chère sœur Anne-Marie de Jésus est un peu mieux aujourd'hui qu'elle n'a été depuis un mois. Je voudrois qu'elle fût aussi libre de marcher que votre ambassadeur. Je vous assure que toutes les trois, dont il vous reportera les nouvelles, se réjouissent fort de vous tenir dans leurs chaînes et se proposent de les bien serrer. Il faut que je vous rende grâces très humbles de toutes les [civilités] que vous nous mandez, et en particulier, de ce que vous avez fait l'éloge de M. Baquet. S'il vous avoit entretenue, il vous feroit son compliment avec plus de reconnoissance que de beaux discours. Je n'en sais point faire non plus, mais je sais bien qu'on ne peut vous honorer ni vous aimer plus chèrement que je ne fais. »

« Ce dimanche, 16 janvier.

« Vous êtes si bonne et si obligeante, ma chère cousine, que je me sens tout-à-fait incapable de faire votre éloge comme je le voudrois, au commencement de l'année que je vous souhaite très sainte et très heureuse en toutes manières. Notre chère sœur Anne Marie vous fait bien des remerciemens de votre obligeant souvenir qu'elle reçoit avec autant de reconnoissance que si la lettre étoit pour elle seule. Il est vrai qu'il y a certains jours que son rhumatisme l'empêche de marcher; mais, grâce à Dieu, le mal n'a pas de suite. Pour notre illustre avocat, il a eu beaucoup d'affaires, ces jours passés, pour les amortissemens. Mais cela n'a pas altéré sa bonne humeur, quoiqu'il ait bien vidé la bourse. Mais, ma chère cousine, portez-vous bien vous même, car ces temps ici vous sont fort fâcheux quelquefois, et votre santé nous est fort chère. Vous avez raison de croire que nous sommes bien touchées de la mort de M. de Tournay. Son extraordinaire mérite le doit faire regretter de tout le monde, et l'amitié particulière qu'il daignoit

avoir pour nous nous rendroit bien ingrates si nous ne ressentions sa privation. Je prie Dieu qu'il lui plaise nous conserver les personnes d'un grand mérite qui ont de la bonté pour nous, dont vous êtes au premier rang. »

Les contemporains de la mère Agnès de Jésus-Maria connoissoient d'elle des traits de délicatesse nombreux qui ne surprenoient personne. Une grande dame avoit donné au couvent des Carmélites quinze mille livres pour un ornement. A la mort de la donataire, on sut que sa fortune étoit très embarrassée. Aussitôt, la mère Agnès s'empressa de renvoyer aux héritiers les quinze mille livres qu'elle avoit reçues depuis longtemps. Une autre fois, la princesse de Guise lui offrit cent mille livres pour jouir du droit, réservé aux seules personnes de la famille royale, d'entrer dans le couvent. « Cent mille livres, dit la mère Agnès, ne répareroient pas le tort fait à l'esprit du Carmel, auquel la retraite et l'éloignement de tout commerce avec le monde sont avant tout nécessaires. » C'est par cet heureux mélange de simplicité et de grandeur, de bonté et de sagesse, qu'elle étoit parvenue, naturelle-

ment et sans nul effort, à exercer une si utile action sur tous ceux qui l'approchoient. Quand la duchesse de La Vallière songea à quitter le monde, la mère Agnès l'accueillit avec une douceur exquise, la traita comme une âme malade, et, plus tard, elle modéra toujours l'excès de ses pénitences. Douce et compatissante envers les autres, la mère Agnès n'étoit sévère que pour elle-même. Pendant près de soixante ans, elle coucha sur le sol, ne dormant que deux heures et passant le reste de la nuit en oraison. Sa constitution délicate ne s'effrayoit ni des grandes veilles sur les dalles du chœur, ni des disciplines, ni des ceintures de fer. Craignant de prendre goût à sa nourriture, elle y mêloit de l'absinthe. Trois ans avant sa mort, elle fut atteinte d'une maladie des plus douloureuses; cependant, on ne l'entendit jamais se plaindre, et c'est à peine si l'on pouvoit parvenir à connoître son mal, afin de le soigner. La sainte femme expira à l'âge de quatre-vingts ans, le 24 septembre 1691[1]. La lettre que Bossuet écrivit, sous l'impression

1. Les détails qui précèdent sont tirés 1° de la *Lettre circulaire* citée plus haut; 2° de l'*Abrégé de la vie de la véné-*

immédiate de cette mort, à madame d'Epernon, en religion sœur Marie du Saint-Sacrement, qui remplaça la sœur Agnès, comme prieure des Carmélites, est présente à toutes les mémoires. « Nous ne la verrons donc plus, cette chère mère, nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles que la charité, que la foi, que la prudence dictoient toutes et rendoient si dignes d'être écoutées[1].... »

L'illustre évêque a souvent prononcé, devant les grands de la terre, des oraisons funèbres qui resteront un éternel sujet d'admiration; il n'a jamais rien écrit de plus touchant que cette lettre de quelques lignes à une modeste religieuse sur la mort de la mère Agnès.

rable mère Agnès de Jésus, religieuse carmélite. — Cet abrégé se trouve à la suite de la *Vie de la vénérable sœur de Foix de La Valette d'Épernon, religieuse carmélite*, par l'abbé de Montis. Paris, 1774, in-12.

1. Voir t. I, p, 232.

II

LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Ami de madame de Sévigné, de Bossuet, de l'abbé de Rancé, favorablement traité de Louis XIV pendant de longues années traversées pourtant par plusieurs disgrâces attribuées à la malveillance de Louvois, le maréchal Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, se distingue, dans la brillante galerie de portraits du dix-septième siècle, par une physionomie propre et des traits particuliers. Né en 1630, il eut pour précepteur, dit le P. Bouhours[1], le traducteur de la *Pharsale*, « M. de Brebeuf, si fameux par ses ouvrages d'esprit, et encore plus recommandable par la droiture de son âme. » A quinze ans, le marquis de Bellefonds étoit capitaine au

1. *La Vie de madame de Bellefonds, supérieure et fondatrice du monastère des Bénédictines de Rouen*, par le P. Bouhours. Paris, 1686, in-8, p. 37.

régiment de Piémont, et le 10 mai 1651, c'est-à-dire à l'âge de vingt et un ans, il étoit fait maréchal de camp. Peu de carrières militaires commencèrent, on le voit, d'une manière plus brillante. En 1656, au siége de Valenciennes, il passa, dit Bussy-Rabutin, l'Escaut à la nage et faillit s'y noyer[1]. Deux ans après, il levoit, à ses frais, un régiment de cavalerie. Brillant, spirituel, plein de feu, figurant dans tous les ballets et dans toutes les fêtes, il remporta un prix dans le célèbre carrousel de 1662. Employé en 1667 à l'armée de Flandre sous les ordres de Turenne et du Roi, nommé lieutenant général en 1668, il fut fait maréchal le 8 juillet de la même année, à l'âge de trente-huit ans[2]. En même temps, le marquis de Bellefonds étoit un des plus brillans et des plus magnifiques seigneurs de la cour. « M. le Grand et le maréchal de Bellefonds, écrivoit madame de Sévigné, le 26 novembre 1669, courent lundi dans le bois de Boulogne, sur des chevaux vites comme des éclairs; il y a trois mille pistoles de

1. *Mémoires;* t. II, p. 13.
2. *Chronologie militaire* de Pinard; t. II, p. 632.

pari sur cette course[1]. » Dans la même année, le maréchal, qui remplissoit aussi les fonctions de premier maître d'hôtel de la Reine, étoit nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Parvenu au comble des honneurs, les jeux, les spectacles, les courses, les paris, tous ces plaisirs mondains où il étoit si fort engagé, lui font tout à coup horreur, et il se convertit avec éclat. Il venoit de s'apercevoir, mais trop tard, que sa fortune étoit dans un affreux désordre. Immédiatement, il abandonne à ses créanciers, outre le fonds de son bien, plus de la moitié du revenu de sa charge de premier maître d'hôtel. « Cette exécution, dit madame de Sévigné, fait bien voir que ses voyages à la Trappe ne sont pas inutiles. » Par malheur, ces sacrifices mêmes ne suffirent pas, et, vers les premiers jours de 1672, le maréchal de Bellefonds dut avouer au Roi, pour justifier son projet de quitter la cour, qu'*il étoit abîmé de dettes*. Il avoit une maison à Versailles; le Roi lui en donna cent mille livres et garantit à ses

1. Trois mille pistoles représentent environ cent vingt mille francs d'aujourd'hui.

créanciers quatre cent mille livres sur sa charge de maître d'hôtel [1]. Grâce à ces faveurs, le maréchal de Bellefonds espéroit conserver sa charge à la cour, où le Roi, sachant l'influence heureuse qu'il exerçoit sur la duchesse de La Vallière, étoit très-désireux de le retenir. Une prétention imprévue de Turenne amena, au moment du départ des troupes pour la guerre de Flandre, un orage dans lequel le maréchal de Bellefonds se trouva enveloppé. Turenne vouloit commander à tous les autres maréchaux en qualité de prince, et, poussé par un sentiment d'orgueil qui les blessa vivement, il avoit fait effacer, c'est madame de Sévigné qui nous l'apprend, ses insignes de maréchal de tous les endroits où l'on pourroit les voir. Les maréchaux de Bellefonds, de Créqui [2], et d'Humières [3] refusèrent de servir sous lui. Le Roi

1. Lettres de madame de Sévigné du 8 mars 1671 et du 13 janvier 1672.

2. François de Bonne de Créqui, nommé maréchal en 1668; mort le 4 février 1687, à soixante-trois ans.

3. Louis de Crevant, marquis d'Humières; maréchal de la promotion des généraux de Bellefonds et de Créqui. Mort en 1694.

lui-même demanda vainement au maréchal de Bellefonds de lui donner, dans cette circonstance, une preuve de son amitié; celui-ci croyoit son honneur engagé; il persista. Écoutons encore madame de Sévigné: « Alors, lui répondit le Roi, il faut nous séparer. » Le maréchal s'inclina. Louvois, qui ne l'aimoit pas, lui envoya aussitôt l'ordre d'aller à Tours.... « Il a été rayé de dessus l'état de la maison du Roi; il a cinquante mille écus de dettes au delà de son bien; il est abîmé, mais il est content, et l'on ne doute pas qu'il n'aille à la Trappe[1]. » Le maréchal quitta la cour. La lettre suivante que lui écrivoit Colbert, le 1er mai 1672[2], permet d'entrevoir quelques-unes des conséquences de ce départ.

« Saint-Germain, le 1er may 1672.

« Monsieur, je n'ai pas estimé, dans le temps de la chaleur de tout ce qui s'est passé, de parler au Roy du contenu au billet que vous avez pris

1. Lettre de madame de Sévigné du 27 avril 1672. — *Abrégé chronol.* du P. Hénault, année 1672.

2. Arch. de la marine. *Depêches concernant le commerce.* — (Année 1672; fol. 133.)

la peine de m'écrire le lendemain de votre retraite. Il m'a semblé que le Roy auroit pris la demande de vous défaire de votre charge comme un effet un peu trop précipité de votre chagrin. Ce sont là les raisons qui m'ont obligé de retarder. Si, nonobstant, vous désirez que je fasse savoir au Roy à présent votre résolution, je ne manqueray pas de le faire. Au surplus, je vous prie d'être bien persuadé que j'ay pris beaucoup de part à tout ce qui vous est arrivé et que je souhaiterois fort pouvoir contribuer à tout ce qui peut être de votre satisfaction. »

Cependant, cette retraite du maréchal de Bellefonds ne fut pas de longue durée. Sans doute, la duchesse de La Vallière plaida sa cause, et il rentra bientôt en faveur. En effet, le 7 juillet 1673, Colbert lui écrivoit :

« Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur de l'avis qu'il vous a plu de me donner de l'ordre que vous avez reçu du Roy de vous rendre auprès de la Reyne. Et quoiqu'il n'y ait jamais eu beaucoup d'apparence que les ennemis eussent pu tenter aucune chose, la prudence de Sa Majesté a voulu prévenir toute sorte d'accidens en y en-

voyant une personne de votre caractère et de votre mérite. Vous voulez bien que je m'en réjouisse avec vous, et qu'en même temps je vous assure que les marques que vous me donnez de votre estime et de votre amitié me sont fort sensibles[1]. »

La duchesse de La Vallière entretint, bientôt après, avec le maréchal de Bellefonds, un commerce de lettres suivi. Si elle sollicitoit ses conseils et s'y montroit docile, de son côté, elle l'invitoit à se méfier de la vivacité de son naturel et d'un reste d'orgueil. Quant à Bossuet, il informoit le maréchal de Bellefonds que madame de La Vallière étoit très-touchée des lettres qu'il lui adressoit, et qu'elle les recevoit avec une grande joie. Une autre fois, le 5 août 1674, il lui écrivoit : « La Providence vous ôte au monde; elle vous y rend; elle vous y ôte encore. Qui sait si elle ne vous y rendra pas quelque jour ? » La vie du maréchal étoit, en effet, sans cesse agitée et tourmentée. Quand la duchesse de La Vallière eut définitivement aban-

1. Arch. de la marine. *Registre des dépêches concernant la charge de secrétaire d'État.* (Année 1673.)

donné la cour, il coupa, comme dit madame de Sévigné, le dernier fil qui l'y attachoit encore, et vendit sa charge de premier maître d'hôtel. Mais, par intervalles, il revenoit à Versailles, au grand déplaisir de ceux que choquoit son austérité. « Je suis aussi surpris que tout le monde, écrivoit Bussy-Rabutin, au mois d'octobre 1678, du retour de Bellefonds. Il me paroît que c'est le Roi seul, de son chef, qui l'a fait revenir, car les ministres et la maîtresse haïssent ces espèces de philosophes chrétiens qui se sont fait une longue habitude de mépriser les vanités de la cour[1]. » De nouvelles épreuves attendoient le maréchal de Bellefonds. En 1668, il avoit été désavoué pour s'être emparé d'un château fort, nonobstant la promesse que le Roi avoit donnée de ne point faire de siége avant un temps fixé. Le 12 mai 1684, il attaqua, malgré des ordres contraires, les Espagnols à Ponte-Major, et les défit. Obligé, quelques jours après, de lever le siége de Girone, faute d'avoir été secouru à temps, il perdit son commandement[2].

1. *Correspondance;* t. IV, p. 205.
2. Voy. t. I, p. 221, *note*.

Soumis, mais froissé, le maréchal de Bellefonds écrivit à Louvois une lettre dans laquelle il parloit de lui-même avec l'humble fierté et la mâle résignation du chrétien.

« Puycerda, 1er septembre 1684.

« .... Il n'est pas difficile de me faire convenir que j'ai peu de talent et que je mérite peu l'emploi que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Aussi, monsieur, vous savez que je ne vous en avois point demandé, que je vous ai déclaré que je ne vous importunerois sur rien et que je ferois seulement le meilleur usage qu'il me seroit possible et des troupes et des équipages de l'armée.

« Permettez-moi de ne pas convenir que j'aie jamais manqué à exécuter pas un de vos ordres. Si vos affaires vous le permettoient, je mettrois papier sur table et il ne vous en resteroit point de scrupule.

« Je suis fâché de n'avoir pas mieux réussi dans le soin que j'ai pris. Je souhaite que le Roi puisse avoir à la tête de ses armées des hommes plus capables; cela ne luy sera pas difficile. J'oserois

répondre qu'il n'en sauroit avoir de plus fidèle, de plus dévoué pour sa gloire, de plus soumis à vos ordres.

« Sans prétendre à de nouveaux emplois, trouvez bon qu'en sortant de celui-ci, je puisse espérer qu'il ne m'aura pas fait perdre la part que vous m'aviez promise de vos bonnes grâces[1]. »

Le maréchal de Bellefonds avoit eu de son mariage avec Madeleine Fouquet sept filles et deux fils, dont l'un mort en bas âge. Celui qui restoit avoit embrassé la carrière militaire ; il mourut en 1692 de blessures qu'il avoit reçues au combat de Steenkerque. Le maréchal eut la douleur de lui survivre. Louis XIV, qui, au fond, l'estimoit et l'aimoit, l'avoit fait gouverneur du château de Vincennes. Enfin, le 31 décembre 1688, il avoit été compris dans une création de chevaliers des ordres du Roi. Il y eut à ce sujet, suivant l'usage, une cérémonie de réception à laquelle il assista. « Le maréchal de Bellefonds, dit madame de Sévigné en la racontant, étoit totalement ridicule parce que, par

1. Arch. de la guerre. *Dépôt de la guerre.* (Année 1684 ; pièce 138.)

modestie et indifférence, il avoit négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de page, de sorte que c'étoit une véritable nudité. » Comme Sully paroissant à la cour dans sa vieillesse, le maréchal de Bellefonds étoit devenu un objet de moquerie pour les jeunes gens, et même pour ses amis. Il mourut âgé de 64 ans, au château de Vincennes, le 4 décembre 1694, et fut enterré dans la Sainte-Chapelle du château[1]. « La mort du maréchal de Bellefonds, écrivit madame de Sévigné, m'a donné une véritable douleur. Sa famille est désolée[2]. » Celui qui avoit cultivé tant d'illustres amitiés et qui inspiroit de tels regrets, pouvoit-il ne pas être un noble esprit et un homme de cœur?

1. Le P. Anselme; t. VII, p. 594.
2. Lettre du 10 décembre 1694.

BIBLIOGRAPHIE

ET

PORTRAITS.

BIBLIOGRAPHIE.

N° 1.

INDICATION, D'APRÈS LES CATALOGUES, DES LETTRES AUTOGRAPHES DE MADAME DE LA VALLIÈRE QUI ONT ÉTÉ VENDUES DEPUIS 1827[1].

---

1. *Catalogue Sotheby* (18 juillet 1827). N° 28 du catalogue. — LA VALLIÈRE (Louise-Françoise de La

1. Nous n'avons pu nous procurer les lettres portant les numéros 1, 3, 6, 7 et 8, dont nous ne connoissons pas les propriétaires. L'éditeur leur seroit très-reconnoissant s'ils vouloient bien lui en envoyer une copie. Enfin, nous n'avons pas cru devoir reproduire plus haut, dans les *Lettres à différentes personnes*, deux lettres de quelques lignes de la sœur

Baume Le Blanc, duchesse de). Lettre autographe signée : Sr Louise de la Miséricorde. — (Aoust 1704.)

« Cette lettre est adressée à une religieuse d'un couvent auquel elle s'est intéressée. Elle désire être rappelée dans ses prières. » (La lettre a été vendue 17 sh.)

2. *Catalogue Charon* (5 février 1844). No 263. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. A Mgr l'évêque de Soissons. — (Ce vendredy 28....)

« Dans cette précieuse lettre de 3 pages in-8 d'une parfaite conservation, sœur Louise de la Miséricorde témoigne au prélat combien elle est touchée, étant dénuée de crédit, de ne pouvoir seconder sa charité, et l'assure que ce seroit pour elle une véritable consolation de pouvoir aider ces pauvres demoiselles. » — (Vendue 400 fr.)

3. *Catalogue de M. L....* (8 avril 1844). No 301 *bis*. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. si-

Louise de la Miséricorde, parce qu'elles n'avoient aucune importance. Les voici toutefois, pour ne rien omettre, avec leur orthographe :

1° A Mgr Huet. — Ce vendredi soir. « *Jesus* † *Maria*. Nous recevrons la sainte Relique et la visite dont vous voulés bien nous honorer, monseigneur, demain à l'heure qui vous plaira. » (Bibl. imp., Mss. S. F. *Correspondance de Huet*; t. I.)

2° A M.... — Ce 21 aout. « *Jesus* † *Maria*. Je vous suplie, monsieur, de nous faire le plaisir de nous donner un cart-d'heure quand vous le pourrés : Nous avons besoin d'estre esclaircie par vous de bien des choses de conséquence. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous comble de grace. » (*Iconographie française*; règne de Louis XIV. — L'original de cette lettre se trouve aux Manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous une vitrine de la grande galerie.)

gnée. (2 pages in-8.) A Mme Bouvin de La Haye, à Orléans. — (Le 15 octobre.)

« Elle lui témoigne ses regrets de ne pouvoir faire ce qu'elle lui demande, ne pouvant se mêler, dit-elle, de ces sortes de choses. » — (Vendue 150 fr.)

4. *Catalogue Charon* (8 décembre 1845). N° 233. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. A Mgr l'évêque d'Avranches. — (Ce 29 septembre.)

« Elle commence ainsi : « La lettre que vous nous avez « fait l'honneur de nous écrire, monseigneur, est sy pleine « de bonté que je ne puis exprimer la reconnoissance que « j'en ay.... » — (Vendue 250 fr.)

5. *Catalogue G.* (2 février 1846). N° 188. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. A Mme l'abbesse de Notre-Dame. — (Ce 13 may ; 2 pages in-4. Cachet.)

« Félicitations à l'occasion de la conclusion d'une affaire qui l'empêchoit de se livrer à ses exercices. » — (Vendue 132 fr.)

6. *Catalogue Charon* (Vente des 10 et 11 mai 1847). N° 144. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. A Mgr.... (Ce 22 mai.)

« Très-jolie lettre; 2 pages in-8.

« Elle lui envoie une lettre qu'il ne sera pas fâché de voir. Mlle de La Reynie, nièce du prélat qui l'a écrite, étant persuadée de son goût exquis, est bien aise qu'elle lui soit montrée. Ce prélat n'admet point dans son diocèse la religion aisée du P. Lemoine, ni le *Traité de l'art d'expedier une confession.* »

7. (*Même catalogue.*) Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde. A M. Desmarets. — (Ce 23 janvier.)

« Sur des affaires d'intérêt concernant la princesse de Conti. » — (Vendue 162 fr.)

8. *Catalogue Laverdet* (Vente du baron de Trémont; décembre 1852). N° 804. — Lettre de la duchesse de La Vallière à M. de Verneuil, pour recommander Souvant, écrivain du roi, placé par M. de Seignelay. (Vendue 196 fr.)

9. *Catalogue J. G.* N° 255. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée. A Mgr l'évêque de Soissons. — (Ce 31 aoust; 2 pages petit in-4.)

« Elle s'adresse à lui avec une extrême confiance en sa bonté, espérant qu'il lui fera obtenir une grâce dont elle sera fort sensible.... « Elle est en votre pouvoir, c'est « pour quoy nous croyons n'estre pas refusée. M. de La « Chesnaye mon ancien amy, vous dira, monseigneur, de « quoy il s'agit. »

10. *Catalogue de Soleinne.* N° 159. — La Vallière (duchesse de). Lettre aut. signée : Sr Louise de la Miséricorde; in-8, 3 pages. — (Ce 3 juillet.) Au R. P. dom Jean Mabillon, à l'abbaye Saint-Germain.

« Admirable lettre, » dit le catalogue.

N° 2.

ÉDITIONS

DES RÉFLEXIONS SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU

existant à la Bibliothèque impériale.

1re ÉDITION.

RÉFLEXIONS SUR LA MISÉRICORDE DE DIEU,

PAR UNE DAME PÉNITENTE.

A Paris, chez Antoine Dezallier. 1680, in-12 *de* 139 *pages*[1].

1684. 4e édit. *Paris, Dezallier;* in-12.

1693. 6e édit. *Paris, A. Dezallier;* in-12.

1700. 8e édit. *Paris, Dezallier;* in-12.

1. On lit dans un article du *Journal des savants* du 15 juillet 1680, intitulé *faits divers :*

« .... *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, par une dame pénitente. In-12; chez Ant. Dezallier.

« Si la conduite de cette dame avoit fait moins de bruit

1705. 9e édit. *Paris*, *A. Dezallier;* in-12.

1712. Nouvelle édit. *Paris*, *Dezallier;* in-12.

1722. — *Paris*, *A. Dezallier;* in-12.

1731. Nouvelle édit. (Par Mme de La Vallière.) *Paris*, *David;* in-12.

1736. 9e édit. *Rotterdam*, *Reimer Leers;* in-18 [1].

1740. *Paris*, *David;* in-12.

1744. *Paris*, *Savoye;* in-12, avec portrait.

1754. *Paris*, *Savoye;* in-12, avec portrait. Augmentée du sermon de Bossuet.

1766. *Paris*, *Savoye;* in-12, avec portrait.

1804. *Paris*, *Maradan;* in-12. Suivies de quelques lettres et précédées de la vie pénitente de Mme de La Vallière, par Mme de Genlis.

1828. *Paris*, *Blaise;* in-18. Suivies d'une prière de l'abbé Gérard; précédées des lettres adressées au maréchal de Bellefonds et d'une notice par M. Henrion.

1836. *Provins*, *Lebeau;* in-12.

dans le monde par sa retraite, peut-être nous auroit-il esté permis de la faire connoistre. » — Cette réflexion, dit M. H. Cocheris dans la *Table du Journal des savants* (Paris, in-4, 1860; p. xx), est assez fine et suffit pour rappeler au lecteur le nom de mademoiselle de La Vallière. — Voir l'opinion que nous avons exprimée dans la préface, p. II et suiv. sur cette question.

1. Cette édition fut sans doute faite d'après celle de Paris, de 1705.

1852. *Paris, Belin;* in-24. Réflexions sur la miséricorde de Dieu, *corrigées par Bossuet, publiées pour la première fois d'après l'exemplaire annoté de la Bibliothèque du Louvre,* par M. Damas-Hinard.

1853. *Paris, Didier,* 1857; in-18. *Les Confessions de Mme de La Vallière repentante, écrites par elle-même et corrigées par Bossuet,* par M. Romain-Cornut; 2e édition.

Traduction allemande.

— Der Hochadelichen dame Louise-Françoise de La Vallière Buss-Seuffrer. (Soupirs de pénitence de la noble dame Louise-Françoise de La Vallière, rédigés en 24 réflexions en forme de prières sur la miséricorde de Dieu.) Traduit du français, par Mathieu Kramer.

— 2e édition de la même traduction : *Francfort, Léonard Loschge,* 1682; in-18. (Avec grav. et 2 port.)

N° 3.

RELEVÉ DES OUVRAGES QUE POSSÈDE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE SUR LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

— Abrégé de la vie et de la mort de la duchesse de La Vallière, religieuse carmélite (in-8, 8 pages)

(par la Sœur Madeleine du Saint-Esprit, qui a signé au bas de la page 7.— L'approbation et la permission sont de 1710. — Sans frontispice).

— Lettres de Mme la duchesse de La Vallière, avec un abrégé de sa vie pénitente [par l'abbé Claude Lequeux]. *Liége* (*Paris*), *Boudet*, 1767; in-12.

— Histoire amoureuse de Mme de La Vallière, racontée par les auteurs du temps. *Paris*, *Pigoreau*, an XIII (1804); in-12, avec portrait.

— Lettre de la duchesse de La Vallière à Louis XIV,

précédée d'un abrégé de sa vie, par M. Blin de Sainmore. *Londres* et *Paris*, *Lejay*, 1773; in-8.

(Réserve. Contenue dans le recueil *Femmes*, de Jame, t. LI. Division : Polygraphie.)

C'est une héroïde dans le genre des épîtres d'Héloïse à Abélard, par Colardeau.

— La vie de la duchesse de La Vallière, où l'on voit une relation curieuse de ses amours et de sa pénitence, par ***. *A Cologne*, *chez Jean de La Vérité*, 1695; in-12. — Le même ouvrage, 1757. *Cologne*, *Jean de La Vérité*; in-12 monté sur papier in-4. (Réserve. — Recueil *Fontanieu*, t. CCCLIII. Division : Polygraphie [1].)

— La vie pénitente de Mme la duchesse de La Vallière, avec ses réflexions sur la miséricorde de Dieu. *Tours*, *Ad. Mame et Ce*, 1839; in-32, avec planches.

(Le faux titre porte : *Bibliothèque pieuse.*)

— La vie pénitente de Mme la duchesse de La Vallière, avec ses réflexions sur la miséricorde de

1. Nous avons sous les yeux une autre édition du même ouvrage, imprimée à Cologne, 1708. C'est la copie presque littérale, dans beaucoup de passages, du libelle intitulé : *Le Palais-Royal*, *ou les amours de mademoiselle de La Vallière*, qui a été réimprimé récemment dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, par M. Charles Livet, t. II, p. 25 et suiv. — Cette édition contient en outre (t. II, p. 115 et suiv.) un pamphlet intitulé : *La déroute et l'adieu des filles de joye de la ville et faubourgs de Paris*, *avec leur nom*, *leur nombre*, *les particularités de leur prise et de leur*

Dieu. Nouv. édition ornée de son portrait. *Paris, Albert Galand,* 1824 ; in-18.

— Vie pénitente de Mme de La Vallière, écrite par Mme de Genlis, et suivie des réflexions sur la miséricorde de Dieu, par Mme de La Vallière, et des lettres de la même au maréchal de Bellefonds. Nouv. édit. *Paris, Maradan,* 1816; in-12.

Le même ouvrage. Nouv. édit. *Paris, Lecointe et Durey;* in-12, 1825.

— Vies de la duchesse de La Vallière et de Perrette-Marie de Combes des Morelles, extraites des Vies des Justes, par M. l'abbé Caron. *Limoges, Ardant,* 1853; in-18, avec pl.

(*Bibliothèque religieuse, morale et littéraire.*)

— Lettres patentes du roi Louis XIV du 13 mai 1667, érigeant en duché-pairie de La Vallière, la terre de Vauxjours et dépendances, concédées à

emprisonnement, et la requête des filles d'honneur persécutées à madame de La Vallière.

Cette requête commence ainsi :

« Vénus de notre siècle, adorable déesse,
Vous qui d'un seul regard inspirez la tendresse,
Et savez surmonter le plus puissant des rois,
Depuis cinq ans entiers, nous vivons sous vos lois....
Prenez les intérêts des filles de Cypris
Et ne permettez pas qu'on en fasse mépris. »

Enfin, l'on trouve dans un volume intitulé : *Betisiana mea, sive infelicis capriccia felicis.* Argentorati (sine anno). pet. in-12, 27 fig., 157 pages, un pamphlet des plus licencieux dont *Madama Madamigella La Valliera* est l'objet.

titre de domaines à Mlle Louise-Françoise de La Vallière, et, en cas de décès, à sa fille et à ses hoirs et descendans, commençant par ces mots : « Louis, par la grâce de Dieu. — Les bienfaits que les Roys exercent, etc., etc. »

(S. L. N. D.; in-fol., pièce.)

— Mémoires de Mme de La Vallière. *Paris*, 1827; 2 vol. in-8.

(Mémoires entièrement apocryphes, comme on en fit beaucoup à l'époque où ils parurent. Ils sont attribués à M. Brizeux.)

— Mlle de La Vallière et Mme de Montespan ; Études historiques sur la cour de Louis XIV, par M. Arsène Houssaye; 1 vol. in-8, 1860, avec deux portraits.

AUTRES OUVRAGES SUR MADAME DE LA VALLIÈRE.

— Prise d'habit de Mme de La Vallière, par M. F***, MDCLXXV; in-24, 57 pages.

(C'est la 1re édition du sermon de Mgr de Fromentières, pour la vêture de la duchesse de La Vallière.)

— Mémoires, anecdotes secrètes, galantes, historiques et inédites, sur Mmes de La Vallière, de Montespan, de Fontanges, Maintenon et autres personnages illustres du siècle de Louis XIV, par Mme Gacon-Dufour; 2 vol. in-8. *Paris*, 1807.

(Recueil d'anecdotes plus que douteuses sur les principales maîtresses de Louis XIV.)

— Notices sur Mmes de La Vallière, Montespan, Fontanges et Maintenon, par M. Crawfurd. *Paris*, 1818; in-8, 57 pages.

(Brochure estimée et des plus rares.)

— Histoire de Mme de La Vallière, par M. Quatremère de Roissy. *Paris*, 1823; in-8.

— Mme de La Vallière, ou les Amours de Louis XIV, contenant les détails de la vie de cette femme intéressante, son repentir, sa retraite aux Carmélites, et le dévouement sublime de cette illustre pénitente, par J. M. G.; 3e édit., in-24 de 105 pages. *Paris*, *Vauquelin*.

— Mlle de La Vallière et les favorites des trois âges de Louis XIV, par M. Capefigue. 1 vol. in-18; Paris, 1858. Amyot.

PORTRAITS

DE

LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

Nous avons fait graver, pour cette édition, le portrait de la duchesse de La Vallière, d'après l'émail de Petitot que possède le musée du Louvre. Les connoisseurs se demandent si ce portrait est bien authentique et ils vont jusqu'à élever un doute semblable au sujet de l'émail du même artiste, qui passe pour être le portrait de madame de Maintenon et qui a été admirablement gravé par Mercuri, pour l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles. En attendant qu'une étude approfondie ou des circonstances heureuses aient permis de décider ces questions d'une manière définitive, nous avons cru pouvoir, en ce qui concerne le portrait de la duchesse de La Vallière par Petitot, nous en rapporter à la tradition et nous avons confié la gravure de ce ravissant portrait à M. Flameng, qui a rempli, on peut le voir, sa tâche en véritable artiste.

L'émail de Petitot qu'on croit être le portrait de

madame de La Vallière n'est pas le seul de ses portraits au sujet duquel on ne soit pas encore fixé. Il résulte de l'extrait suivant de la *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée impérial du Louvre*, par M. Frédéric Villot, conservateur (*École française*, 3e édition, 1858), que la même incertitude existe relativement à un tableau de Lebrun, désigné comme il suit, sous le numéro 66 de la *Notice :*

Sainte Madeleine repentante renonce à toutes les vanités de la vie. (H. 2,52.— L. 1,17.— Fig. de gr. nat.)

« La sainte est représentée de face, assise devant un meuble, sur lequel est placé un miroir, déchirant ses vêtemens et levant vers le ciel des yeux pleins de larmes. Un nuage lumineux brille au-dessus de sa tête, et à ses pieds on voit un coffret renversé rempli de bijoux et d'objets précieux. Dans le fond de l'appartement, une fenêtre ouverte qui laisse apercevoir une tour. (*Gravé par Edelinck.* — *Landon*, t. I, pl. 51.)

« Ce tableau avoit été commandé à Lebrun par M. Le Camus pour l'église du couvent des Carmélites déchaussées de la rue Saint-Jacques, à Paris, dont il fut le bienfaiteur. Cette peinture jouit d'une célébrité en quelque sorte historique, parce qu'on vouloit reconnoître les traits de madame de La Vallière dans ceux de la sainte repentante [1]. »

1. L'auteur de la *Description de la ville de Paris*, Germain Brice, qui écrivoit vers le commencement du dix-huitième siècle, parle de ce tableau, qui appartint aux Carmélites de la rue Saint-

D'un autre côté, le couvent des Carmélites de la rue d'Enfer, à Paris, possède une toile de Mignard, *ou d'un de ses élèves*, qu'on croit, d'après la tradition, être un portrait de sœur Louise de la Miséricorde. Mais cette ressemblance n'est rien moins qu'établie. Ce qui paroît certain, c'est que ce portrait a d'abord représenté une femme du monde qui a plus tard été transformée en Carmélite.

Enfin, le malheur veut que rien, jusqu'à présent, ne garantisse l'authenticité d'aucun des portraits de la duchesse de La Vallière se trouvant au musée de Versailles.

M. Soulié, conservateur de ce musée, a bien voulu, dans la note que nous allons reproduire, nous faire part des recherches auxquelles il s'est livré relativement à cette question et qui n'ont pu encore le conduire à une solution définitive.

« Trois peintures provenant de l'ancienne collection du Louvre et dont l'inventaire n'indique pas la source, sont placées à Versailles sous le nom de madame de La Vallière; ce sont celles qui portent les numéros 3446, 3447 et 4173 dans la *Notice* du musée impérial de Versailles, publiée en 1854-55.

« Le numéro 3446 est une peinture bonne et curieuse, et si on pouvoit affirmer qu'elle représente madame de La Vallière, ce seroit certainement le meilleur portrait d'elle à reproduire. La tête couverte d'un léger voile noir qui contraste avec la richesse de la robe très-décolletée et qui laisse voir les bras nus,

Jacques jusqu'en 1793, sans dire qu'on y vît alors la ressemblance de la duchesse de La Vallière. (*Note de l'éditeur.*)

est fine et offre une physionomie dans laquelle on peut lire la souffrance et la résolution de quitter le monde. La robe est recouverte d'un manteau bleu richement brodé. Le bras droit est appuyé sur un coussin de velours rouge. Elle est assise sur un siége dont le dossier est d'une forme singulière pour l'époque et feroit presque songer à une chaire d'abbesse. Si ce portrait est bien celui de madame de La Vallière, il rappelleroit tout à fait le passage des *Entretiens de madame de Maintenon*, publiés par M. Th. Lavallée [1].

« Quand madame la duchesse de La Vallière fut « touchée de Dieu et qu'elle fut sur le point d'entrer « aux Carmélites, je crus comme plusieurs autres lui « devoir représenter qu'elle ne devroit pas passer de « la vie molle de la cour à une vie austère, et je lui « conseillai de s'essayer quelque temps en se conten- « tant de se retirer de la cour pour entrer comme « bienfaitrice dans un couvent, y demeurant d'abord « comme séculière, jusqu'à ce qu'elle vît par elle- « même si elle pouvoit en observer les règles. J'ajou- « tai : « Mais, pensez-vous bien que vous voilà toute « battante d'or (car elle s'habilloit magnifiquement)[2] « et que, dans quelques jours, vous serez couverte de « bure? » Elle me confia qu'il y avoit longtemps que

1. *Entretien sur l'éducation des filles*. (1 vol. Charpentier, p. 139.) Ces détails, qui avoient échappé à nos recherches, complètent ce que nous avons dit, p. XCVIII à CXIII, sur la conversion de la duchesse de La Vallière.

2. C'est sans doute après cette conversation que la duchesse de La Vallière s'habilla, comme le dit mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*, de la manière la plus modeste.

« sous ces dehors d'une vie mondaine, elle portoit « le cilice, couchoit sur la dure et faisoit toutes les « autres austérités des carmélites. Et quant au con- « seil que je lui donnai de se retirer comme bienfai- « trice dans un couvent pour y servir Dieu paisible- « ment, elle me dit : « Seroit-ce là une pénitence? « Cette vie seroit trop douce; ce n'est pas là ce que « je cherche. »

« Le numéro 3447 représente une femme en chasseresse, armée d'un arc et d'un carquois, tenant un chien en laisse. La figure en est longue et morne. C'est une peinture pâle et faible et qui seroit pourtant très-curieuse s'il étoit prouvé qu'elle offre bien les traits de madame de La Vallière.

« Le numéro 4173 provenant aussi de l'ancienne collection du Louvre est une peinture également faible et pâle. Il est possible que le peintre ait voulu représenter madame La Vallière, mais ce portrait n'est certainement pas exécuté d'après nature.

« Les numéros 2030 et 3448 sont des copies modernes (par Albrier et Franque) d'après un même pastel qui se trouvoit au Palais-Royal, faisant pendant à un autre pastel indiqué comme le portrait de madame de Montespan. La pensée de faire symétriquement les portraits de ces deux maîtresses de Louis XIV, ne peut appartenir évidemment qu'à une époque postérieure à celle de leur faveur. Jamais de leur temps on ne les auroit placées à côté l'une de l'autre, mais plus tard on a pu rassembler dans quelques châteaux des portraits fabriqués après coup, d'après des renseignements plus ou moins authentiques, et il y en a beaucoup de cette catégorie à Versailles.

« Un tableau de Versailles (numéro 3469) a été successivement donné comme représentant madame de Montespan, puis madame de La Vallière. La fausseté de ces attributions est assez frappante pour qu'on ait relégué ce tableau à la catégorie des personnages inconnus.

« On avoit cru aussi retrouver le portrait de madame de La Vallière dans un grand tableau (numéro 2076) placé dans l'OEil-de-Bœuf et représentant la famille de Louis XIV. La provenance de ce tableau (il vient de Saint-Cloud) et la description qu'en a donnée un auteur contemporain prouve que la figure désignée sous le nom de madame de La Vallière, est en réalité celle d'une des sœurs de mademoiselle de Montpensier. »

Nous croyons devoir compléter les précieux renseignemens que M. Soulié a bien voulu nous fournir en donnant la liste des portraits gravés de la duchesse de La Vallière : 1° d'après la *Bibliothèque historique* du P. Lelong; 2° d'après un relevé que nous avons fait au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Notre but seroit rempli si les divers documents que nous avons recueillis donnoient à quelqu'un, plus autorisé que nous ne le sommes, l'idée de poursuivre ces recherches et facilitoient la solution de la question que nous avons soulevée.

Liste des portraits gravés de la duchesse de La Vallière, d'après la Bibliothèque historique de France, du P. Lelong. (IV; 144.)

1. *N....* Buste sans main, in-12.

2. *Larmessin*, in-4°.

3. *Élisabeth Boucher le Moine*, d'après *P. Servien;* in-folio.

4. *Langlois.*

5. *Bonnart;* in-folio, en pied.

6. Chez la veuve *Moncornet;* in-4°.

7. *Jean Deaudemont;* in-folio.

8. *J. B. Clément de Jouglie;* in-folio. Hollande. (beau.)

9. *J. Gole*, d'après B. Plants; in-folio. Hollande. En carmélite.

10. *Wischer;* in-folio.

11. *Edelinck.*

12. Tenant une pomme avec devises. *Larmessin;* in-folio.

13. Couchée dans son cercueil. *N...*, in-4°.

14. Morte. *Habert*, 1710.

15. *Schenek;* à la manière noire.

16. En médaillon. Dans le bas, Minerve qui la peint et quatre vers. *Larmessin*; in-folio.

17. A la manière noire, avec un couvre-chef de point; *Luterel*, *p. Cooper*, sc., in-4°.

18. En carmélite. Ovale, avec ornemens. *Laigné;* in-8°.

19. Dans la suite d'*Odieuvre.*

PORTRAITS GRAVÉS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE

qui se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale [1].

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière (*avec un encadrement et les armes*). *A Paris, chez la veuve Moncornet;* in-4°.

— La duchesse de La Vallière (*ætatis suæ* 9°), avec un bouquet de fleurs à la main; in-4°.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, morte à Paris le 6 juin 1710, âgée de soixante-six ans deux mois. (*P. Mignard pinx. Chaulet sculp.*) *A Paris, chez Odieuvre;* avec des armes, in-18.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière. (*N. de Larmessin, sculpt.*) *A Paris, chez P. Berthaud,* in-4°; avec les armes.

— La duchesse de La Vallière. Grand in-4°; avec cette marque H. B., sc.

— Très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde, cy devant appellée dans le monde Louise de La Vallière. (*De L'Armessin, sculpebat* (sic). *A Paris, chez P. Berthaud,* in-4°, avec les armes; habit de carmélite.

1. Quelques-uns de ces portraits font double emploi avec ceux indiqués sur la liste précédente du P. Lelong.

— Le véritable portrait de la très-noble et très-pieuse sœur Louise de la Miséricorde (avec un encadrement de fleurs et les armes; habit de carmélite), in-4°.

— Louise de la Miséricorde, cy devant appellée Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, maintenant religieuse de l'ordre des carmélites. (*D. A. Plaats, pinx. J Gol, sculp.*) (*Ex formis Nicolaï Wischer.*) Grand in-4°.

— Sœur Louise de la Miséricorde, religieuse carmélite au grand couvent du faubourg Saint-Jacques. (*P. Sevin*, 1689.) *A Paris, chez Lemoine*, grand in-4°.

— Mme de La Vallière, religieuse carmélite. *Chez N. Bonnart*, avec cette marque : I. B. F., in-4°.

— Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, religieuse carmélite, représentée après sa mort, une croix à la main.

On lit au bas de la gravure : « Elle s'animoit aux pratiques de la piété et de la pénitence par l'exemple de l'enfant prodigue, et sur une image qu'elle en avoit dans son bréviaire, on lisoit : « L'eau de « nos larmes, Seigneur, éteint le feu de votre colère, « et les âmes qui, après avoir eu le malheur de vous « perdre, reçoivent la grâce de retourner à vous, au « lieu d'y rencontrer la rigueur d'un juge sévère, y « trouvent la tendresse d'un père charitable. »

TABLE ANALYTIQUE.

A

Agnan (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise de la Miséricorde à dom Mabillon; II, 28.

Agnès (La mère Agnès de Jésus-Maria). — Voir Judith de Bellefonds.

Anne d'Autriche (Mère de Louis XIV). — Veut le détourner de s'attacher à Madame; Notice, LI. — Empêche le Roi de faire arrêter Fouquet à Vaux; LIV et suiv. — Remet le prix au carrousel de 1662; LX. — Ordre qu'elle donne à la Molina au sujet d'une fausse lettre pour la Reine; LXV. — Reçoit mademoiselle de La Vallière; LXXVIII. — Conséquences de sa mort; LXXX.

Anne-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Sa mort édifiante; I, 199 et suiv.

Anne-Marie-de-Jésus (Sœur aux Carmélites). — Assiste à la visite de l'abbé de la Trappe; I, 148 et note. — Son chagrin de la maladie de la mère Agnès; 189 et suiv. — Entre en retraite; 193. — Sa maladie; 228. — N'est pas fille du maréchal de Bellefonds; 234, note. — Approche de sa mort; 235. — II, 12 et 245.

Apremont (Madame d'). — Signale les galanteries de Fouquet; Notice, XLVIII.

Apremont (M. d'). — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 25 et suiv., note.

Argouges. (M. d'). — Connu de sœur Louise de la Miséricorde. Qui il étoit? II, 26, et note.

B

Baquet.—Nommé dans une lettre de la mère Agnès de Jésus-Maria; II, Appendice, 243.

Beauchamps. — Est chargé par Colbert de prendre soin d'un enfant de mademoiselle de La Vallière; II, 203, 205 et 206.

Beaufort (Le duc de). — Tué au Siége de Candie; II, Appendice, 236.

Beauvillier (Paul de). — Nommé dans deux lettres de sœur Louise de la Miséricorde; II, 14 et note. — 25 et suiv.

Bellefonds (Judith de — La mère Agnès de Jésus-Maria). — Reçoit une lettre de Bossuet sur madame de La Vallière; Préface, xxi. — Consent à l'admettre aux Carmélites; Notice, cii. — Chargée d'informer le maréchal de Bellefonds de ce qui la concerne; I, 117. — Revient d'une grave maladie; 156. — Ses paroles à la Communauté; 173. — Est instruite du mauvais état des affaires du maréchal; 175. — Sa maladie; 189. — Sa convalescence; 191. — Sa guérison; 192. — Sa mort; 232. — Lettre de Bossuet à ce sujet; *ibid.*, note. — Lettre à elle adressée par Bossuet sur madame de La Vallière; 11, 56 et suiv. — Elle l'empêche de faire profession comme converse; 172. — Sa notice; II, Appendice, 241 à 248.

Bellefonds (Madame de). — Mère de la mère Agnès; II, Appendice, 243.

Bellefonds (Maréchal de). — Sa correspondance avec madame de La Vallière; Préface; iii. — Madame de La Vallière lui écrit, xviii. — Ses lettres à Bossuet; xx. — Celles qu'il a écrites à madame de La Vallière ont été perdues; xxi. — Remporte un prix au carrousel de 1662; Notice, ix. — Va chercher madame de La Vallière à Chaillot; xciii. — Insuccès de sa mission; xciv. — Voit souvent madame de La Vallière; xcix. — Parle pour elle aux Carmélites; cii. — Sa mort; cxxix. — Sa dévotion; I, 145 et suiv. — N'a point eu de fille aux Carmélites; 148, note. — Se plaint du silence de sœur Louise de la Miséricorde; 153. — La dirige; 159. — Sa tranquillité; 162. — Mauvais état de ses affaires; 175 et suiv. — Vend sa charge; 181 et suiv., note. — Ses maladies; 212. — Sa disgrâce; 221, note. — Son amitié pour la princesse de Conti; 227. — Sa notice; II, Appendice, 249 à 259[1].

1. Pour compléter ce que nous avons dit relativement au maréchal de Bellefonds, voir, dans les *Œuvres de*

Bellefonds (Madeleine Fouquet, maréchale de). — État de sa conscience; I, 131 et note. — Eut neuf enfans; II, Appendice, 258.

Bellefonds (Marquis de). — Demande à sœur Louise une lettre pour le maréchal; I, 187 et note. — Sa mort; II, Appendice, 258.

Benserade. — Fait jouer le ballet des *saisons;* Notice, L et suiv. — Vers qu'il fit pour mademoiselle de La Vallière; LXVII et suiv.

Bernard. — Prend soin, par ordre de Colbert, du second enfant de mademoiselle de La Vallière; II, Appendice, 207.

Blois (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de). — Voir princesse de Conti.

Boileau (L'abbé). — Nommé dans une lettre de sœur Louise. Qui il étoit? II, 11 et note, 12.

Bossuet (Jacques-Bénigne). — On lui attribue à tort les corrections des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu;* Préface, V. — Ces corrections ne sont pas dignes de lui; IX. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; XX. — A la mère Agnès; XXI. — Absent à l'époque de la vêture de madame de La Vallière; XXIII. — Appelé évêque de Condom jusqu'en 1681; XXIII, note. — Presse madame de La Vallière d'entrer aux Carmélites; Notice, CIX. — Trouve qu'elle manque d'énergie; CX et suiv. — Étonné de son entente des affaires et de sa résolution; CXII. — Suit la cour; CXIX. — Voit en madame de La Vallière un miracle de la grâce; CXXI. — Prêche à sa profession; CXXII et suiv. — Apprend à sœur Louise la mort du comte de Vermandois; CXXVI. — Encourage madame de La Vallière à la retraite; I, 112. — La conseille; 117. — Intermédiaire entre elle et le maréchal de Bellefonds; 122. — Admire les lettres du maréchal; 127. — Part avec le dauphin; 133. — Préoccupations de madame de La Vallière à son sujet; 134. — Coopère à la conversion du comte de Troisville; 142, note. — Sa lettre au sujet de la mort de la mère Agnès, 232, note. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds; II, 33 à 55. — Est chargé par madame de La Vallière de préparer sa retraite; 35. — Sa lettre à la mère Agnès de Bellefonds; 56. — Son sermon à la profession de madame de La Vallière; 115 et suiv. — Son opinion sur les lettres de la mère Agnès; Appendice, 243. — Ami du maréchal de Bellefonds; 249. —

Louis XIV, t. III, p. 480 et suiv. et t. IV, p. 161 et suiv. des lettres de Louis XIV, de Louvois et du maréchal.

Informe ce dernier du plaisir que font ses lettres à madame de La Vallière; 255.

Boucher. — Prévient Colbert de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXI. — Est appelé à l'hôtel Brion; LXXVI. — Soigne mademoiselle de La Vallière à Vincennes; LXXXI, note.— Colbert lui confie le secret de la grossesse de mademoiselle de La Vallière; II, Appendice, 202 et suiv. — Son billet à Colbert; 205. — Soigne de nouveau mademoiselle de La Vallière; 206 et suiv.

Bouhours (Le Père). — Sa *vie de madame de Bellefonds, fondatrice des Bénédictines de Rouen;* II, Appendice, 249, note.

Bourdaloue (Le Père). — Ne peut prêcher le sermon de vêture de madame de La Vallière; Préface, XXIII. — Ce qu'elle dit de ses sermons; I, 130 et suiv. — Prêche sur la conversion du comte de Trois-Ville; 142, note.

Bragelonne. — Avoit aimé mademoiselle de La Vallière à Blois; Notice, XLVII.

Brancas (Le comte de). Favori de la Reine mère; II, 191 et note.

Brebeuf.— Précepteur du maréchal de Bellefonds; II, Appendice, 249.

Brienne (Louis-Henri Loménie de). — Est amoureux de mademoiselle de La Vallière; Notice, XLII. — Se retire devant Louis XIV; *ibid.*

Bussy-Rabutin (Comte de). — Ce qu'il dit de l'amour de mademoiselle de La Vallière pour Louis XIV, Notice, XXXII. — Portrait qu'il a fait d'elle; XL. — Son récit du mariage de mademoiselle de Blois; II, Appendice, 231, 232. — Son opinion sur le comte de Vermandois, 238.

C

Caylus (Madame de). — Son opinion sur le style de mademoiselle de La Vallière; Préface, III. — Sur son caractère; Notice, XXXII. — Raconte l'inconduite de la princesse de Conti; II, Appendice, 233 et suiv. — Caractère de cette princesse; 235. — Portrait qu'elle fait du comte de Vermandois, 237.

Charles. — Premier enfant de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXII, note.— Son acte de baptême; II, Appendice, note.

Charles-Denis de la Trappe (Dom). — Sa mort; I, 142 et suiv.

Chemeraut (Mademoiselle de). — On cherche à la faire aimer du roi; Notice, LII, note.

Chevreuse (Madame de).

— S'intéresse à Fouquet; Notice, LIII.

CHOISEUL-PRASLIN (Anne de). — Abbesse de Notre-Dame de Troyes. Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 9.

CHOISY (L'abbé de). — Son opinion sur l'esprit de mademoiselle de La Vallière; Préface, II et suiv. — Portrait qu'il fait d'elle; Notice, XXXVIII.

CLAIRE DU SAINT-SACREMENT (Sœur). — Prieure des Carmélites quand madame de La Vallière y entra; II, 169.

COCHERIS (M. H.). — Croit que les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont bien de madame de La Vallière; II, Appendice.

COLBERT (Jacques-Nicolas), évêque de Luçon. — Son opinion sur l'abbé de Fromentières; Préface, XXIV.

COLBERT (Jean-Baptiste). — Son journal de la vie privée de Louis XIV; Préface, XXVI. — Son crédit avant l'arrestation de Fouquet; Notice, XXXVII. — Conserve la correspondance de Fouquet; XLIV. — S'occupe de l'accouchement de mademoiselle de La Vallière; LXIX. — Sa correspondance avec Louis XIV; *ibid.* et suiv. — Est prévenu de l'accouchement par Boucher; LXXI. — Sa lettre à Louis XIV; XC, note. — Ramène la duchesse de La Vallière à Versailles; XCIV. — Dévoué à madame de Montespan; CXI. — Lettre que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 1. — Son peu d'empressement pour les affaires de madame de La Vallière; 35. — Ses *Particularités secrettes de la vie du Roi*; II, Appendice, 201 à 207. — Deux lettres de lui au maréchal de Bellefonds; 253 et 254.

COLBERT (Madame). — Est mandée à l'hôtel Brion; Notice, LXXVI. — Loge les enfans de madame de La Vallière; XC. — Emmène les enfans de madame de La Vallière après son entrée aux Carmélites; CXVI.

CONRART. — Lettre apocryphe à Fouquet; II, Appendice, 189 et suiv.

CONTI (Prince de). — Beau-père de mademoiselle de Blois. — Sa dévotion; I, 4, note.

CONTI (Louis-Armand, prince de). — Épouse mademoiselle de Blois; Notice, CXXIV et suiv. — Dévot comme son père; I, 5, note. — Louis XIV le marie à sa fille; II, Appendice, 230 et suiv. — Son peu de grâce, 232. — Va en Hongrie; 233. — Sa mort; *ibid.*

CONTI (Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de Blois, princesse de). — Fille de madame de La Vallière; Notice, LXXII, note. — Légitimée; LXXX. — Accompagne sa mère aux Carmélites;

CXVI. — Épouse le prince de Conti; CXXIV. — N'est pas heureuse; CXXV. — Assiste à la mort de sa mère; CXXXIII. — Tendresse de sa mère pour elle; I, 126. — Son estime pour le maréchal de Bellefonds; 227. — Inspire de la compassion à sa mère; II, 15. — Pension donnée par le Roi à sa nourrice; Appendice, 207, note. — Lettres patentes du roi qui lui assurent la succession de sa mère; 208 à 213; — Notice sur sa vie; 229 à 235. — Louis XIV lui donne le bien du comte de Vermandois; 239.

COQUAULT (Oudart). — Ses Mémoires; Notice, LXXVIII et suiv., note.

COURTAVEL (Jacques de), marquis de Saint-Remy. — Épouse la veuve du seigneur de La Vallière; Notice, XXXVI.

CRÉQUI (Le maréchal de). — Son refus de servir sous Turenne; II, Appendice, 252 et note.

D

DAMAS-HINARD (M.). — A publié une édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, d'après l'exemplaire du Louvre; Préface, V. — Observation sur l'édition de 1726, VI, note. — Attribue les corrections à Bossuet; VIII. — Article de M. de Sacy sur son livre; X.

DANGEAU (Marquis de). — Ce qu'il dit de la fête de Vaux; Notice, LIV.

DEZALLIER (Antoine). — Premier éditeur des *Reflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, I, note. — Bibliographie; II, Appendice, 265.

DODART (Denis), médecin. — En correspondance avec sœur Louise de la Miséricorde; qui il étoit? II, 2, note. — 25.

DUNOYER (Madame). — Passe pour être l'auteur de livres de piété attribués à madame de La Vallière; qui elle étoit? Préface, XVIII, note.

E

ENGHIEN (Le duc d'). — Chef d'un des quadrilles au carrousel de 1662; Notice, LX.

F

FEUILLET DE CONCHES (M.). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions*, attribuées à Bossuet; Préface, X.

FLOQUET (M.). — Auteur

des *Études sur Bossuet*. — Son opinion sur les corrections attribuées à Bossuet; Préface, x. — Sur l'authenticité des lettres de madame de La Vallière publiées par l'abbé Lequeux; xx.

Fouilloux (Mademoiselle Benigne de Meaux de). — Est jalouse de mademoiselle de La Vallière et veut lui nuire; Notice, xlv, et note. — Maîtresse de Fouquet; xlvi. — Raconte les amusemens du roi; xlvii.

Fouquet (Nicolas). — Ses intrigues à la cour; Notice, xliv. — Sa correspondance galante; xlv. — On lui reproche de faire la cour à mademoiselle de La Vallière; xlviii et suiv. — Veut devenir son confident; xlix. — Refuse d'écouter les avis de ses amis; liii et suiv. — Fête de Vaux; liv. — Son arrestation; lv.

François Ier. — Ses vers gravés sur un vitrail de Chambord, sur la légèreté des femmes, sont brisés par Louis XIV, a la prière de mademoiselle de La Vallière; Notice, lxxix.

Fromentières (Jean-Louis de), évêque d'Aire. — Prêche le sermon de vêture de madame de La Vallière; Préface, xxii. — Candidat pour être précepteur du Dauphin; xxiii.— Opinion de Nicolas Colbert sur son compte; xxiv. — Son éloquence; Notice, cxix. — Son sermon pour la vêture; II, 61 et suiv.

G

Gaston d'Orléans. — Madame de La Vallière est élevée à sa cour; Notice, xxxvi. — Sa mort; xxxvii.

Guiche (Le comte de). — Se justifie d'avoir voulu nuire à mademoiselle de La Vallière; Préface, xxvi. — Renonce à elle et devient amoureux de Madame; Notice, lii. — Ses amours avec Madame; lviii.— Écrit une fausse lettre à la Reine; lxiii et suiv. — Envoyé en Pologne; lxvi. — Son écrit pour se justifier; II, Appendice, 193 et suiv.

Guise (Le duc de). — Chef d'un quadrille, au carrousel de 1662; Notice, xl.

Guise (princesse de). — Offre qu'elle fait à la mère Agnès; II, Appendice, 246.

H

Hemey d'Auberive. — A possédé l'exemplaire corrigé des *Réflexions*, appartenant à la bibliothèque du Louvre; Préface, vi et suiv.

Henriette d'Angleterre. — Épouse le frère du roi; No-

tice, XXXVII. — Sa grâce; XLIX et suiv. — Ses coquetteries; LII et suiv., note. — Assiste à la fête de Vaux; LIV. — Ses intrigues avec la comtesse de Soissons; LV et suiv. — Ses amours avec le comte de Guiche; LVIII. — Cherche à perdre mademoiselle de La Vallière; LXIII et suiv. — Est mal avec le Roi; LXVII. — Tient un enfant de Molière sur les fonts de baptême; LXXV. — Se confie à mademoiselle de Montalais; II, Appendice, 196.

HOUSSAYE (M. Arsène). — Son opinion sur les corrections des *Reflexions* attribuées à Bossuet; Préface, X.

HUET (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches. — Est candidat pour la place de précepteur du Dauphin; Préface, XXIII. — Lettres que lui écrit sœur Louise de la Miséricorde; II, 6 et note. — 21, 22, 23, 24.

HUMIÈRES (Le maréchal d'). — Son refus de servir sous Turenne; II, Appendice, 252 et note.

L

LA BAUME LE BLANC (Gilles de). — Est nommé évêque de Nantes; Notice, LXVIII, note.

LA BAUME LE BLANC (Laurent de). — Père de mademoiselle de La Vallière, est tué à Lerida; Notice, XXXV et suiv.

LA BROSSE (M. de). — Nommé dans une lettre de sœur Louise de la Miséricorde; II, 4.

LA CHESNAYE. (M. de). — Ancien ami de sœur Louise; II, 21 et suiv., note.

LA FAYETTE (Madame de). — Auteur de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*; citée *passim*, dans la *Notice sur la duchesse de La Vallière*.

LA MOTHE-HOUDANCOURT (Anne-Lucie de). — On veut en faire la maîtresse du Roi; Notice, LVI et suiv. et note.

LA MOTTE-ARGENCOURT (Madeleine de Conti de). — Amie de mademoiselle de La Vallière; Notice, CI, et note.

LAUZUN (Le duc de). — Le bruit court qu'il veut épouser madame de La Vallière; Notice, C. — Est dénoncé comme étant le père du comte de Vermandois; II, Appendice, 239 et note.

LAVALLÉE (M. *Th.*) — Extrait des *Entretiens de Madame de Maintenon*, concernant la *duchesse de La Vallière*; II, Appendice, 276.

LA VALLIÈRE (Jean-François de La Baume le Blanc, marquis de). — Sa mort; I, 198 et note.

LA VALLIÈRE (Louise-Fran-

çoise de La Baume le Blanc, duchesse de). — Auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu ;* Préface, I, et suiv. — Connue sous le nom de Louise de la Miséricorde; III et suiv. — Ses *Réflexions* corrigées, dit-on, par Bossuet; VII et suiv. — Ses *lettres*; XVIII et suiv. — A les sympathies de ses contemporains; Notice, XXXIII. — Sa naissance, sa jeunesse; XXXV et suiv. — Est élevée à la cour de Gaston d'Orléans à Blois; XXXVI. — Est nommée fille d'honneur de Madame; XXXVIII. — Elle est aimée par Loménie de Brienne, XLII. — Le Roi s'oppose à ce qu'elle se fasse peindre en Madeleine; *ibid.* — Accusée de galanterie; XLV et suiv. — Avoit d'abord été aimée par Bragelonne; XLVII. — Se plaint de Fouquet au Roi; XLIX. — Danse un ballet avec le Roi; — Vers faits pour elle; *ibid.* et suiv. — L'emporte sur ses rivales; LII. — Fête de Vaux; LIV et suiv — Reprend son empire sur le Roi; LVII. — Lui cause une violente colère et se sauve dans un couvent à Saint-Cloud; LVIII et suiv. — Le Roi la ramène; LIX. — Carrousel donné pour elle, LIX; — Ses amis lui reprochent de les oublier, LXIII. — Se réconcilie avec la comtesse de Soissons; *ibid.* — Celle-ci veut la perdre; LXIII et suiv. — Sa première grossesse à l'hôtel Brion; LXVIII et suiv. — Accouche d'un garçon: LXXI; — Assiste six jours après à la messe de minuit; LXXIII. — Nouvelles fêtes à la cour; LXXIII et suiv. — Va au bal masqué avec le Roi; LXXV. — N'assiste pas au ballet de 1664; LXXVI. — A un second fils, *ibid.*; — Ses vers à Louis XIV; LXXVII. — Veut voir les femmes de qualité; LXXVIII. — Voyage à Chambord; LXXIX. — Ce qu'en disoit le peuple; LXXIX, note. — Légitimation de ses enfans; LXXX et suiv. — Détails sur la naissance de mademoiselle de Blois; LXXXI, note. — Est créée duchesse; LXXXII et suiv. — Voyage d'Avesnes; LXXXV. — Son insolence vis-à-vis de la Reine; LXXXVI et suiv. — Fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse; LXXXVIII. — Naissance du comte de Vermandois; XC. — N'est plus aimée du Roi; XCI. — Son abnégation; XCII. — Se retire à Chaillot; XCIII. — Sa réponse au maréchal de Bellefonds; CIV. — Revient à Versailles avec Colbert; *ibid.* — Reste à la cour; XCV. — Départ pour la chasse; XCVII. — Vit très-retirée; XCVIII. — Sonnet au Roi; XCIX, note. — Voit souvent le maréchal de Bellefonds; *ibid.* — Sa fortune; C, note. — Veut se retirer à Chaillot; CI. — Avance dans sa conversion; CII, et suiv. —

Va visiter les Carmélites ; CIV. — Sa maladie ; CV. N'ose parler au Roi de son projet de quitter la cour ; *ibid.*— Sa résignation ; CVI. — Écrit les *Reflexions* ; CVII. — Renonce tout à fait au monde ; CXIII. — Dispose de ses biens et fait ses adieux au Roi ; CXIV. — Se rend aux Carmélites ; CXV. — Adieux à ses enfans ; CXVI et suiv. — Prend le voile ; CXVIII. — Sa satisfaction et sa tranquillité ; CXIX, CXX. — Fait ses vœux ; CXXI. — Sa dignité ; CXXIII et suiv. — Chagrins que lui causent ses enfans ; CXXIV et suiv. — Toujours belle ; CXXV. — Sa résignation à la mort de son fils ; CXXVI. — Sa conversation avec madame de Montespan ; CXXVII. — Demande qu'on ne montre plus ses lettres ; *ibid.* et suiv. — Ses austérités ; CXXVIII et suiv. — Refuse d'entrer en correspondance avec la marquise d'Uxelles ; CXXIX. — Désire être oubliée ; CXXX. — Voudroit aller dans un couvent de province ; CXXXI. — Sa maladie et sa mort ; CXXXII et suiv. — (Fin de la notice). — Dirige le prince de Conti ; I, 5, note. — Félicite le maréchal de Bellefonds de sa tranquillité ; 107 et suiv. — Le remercie des peines qu'il prend pour elle ; 109 et suiv. — Lui rend compte de ses sentimens et lui annonce sa prochaine retraite, 111 et suiv. — Difficultés qu'elle éprouve pour sa retraite ; 116 et suiv. — Est malade des chagrins que le monde lui cause ; 118 et suiv. — Demande au maréchal de lui écrire plus souvent ; 125. — Sa tendresse pour mademoiselle de Blois ; 126. — Son supplice d'être obligée de s'adresser au Roi ; 126 et suiv. — Sa décision ; 127 et suiv. — Demande au maréchal de la fortifier par ses conseils ; 129 et suiv. — Lui annonce sa retraite définitive ; 132. — Entretient Bourdaloue ; 133. — Ses préoccupations pour M. de Condom ; 134. — Remercie M. de Grenoble de ses conseils ; *ibid.* — Son entrée aux Carmélites ; 135. — Ses prières pour le maréchal ; 136 et suiv. — A fait ses vœux ; 138 et suiv. — Voit l'abbé de la Trappe ; 147 et suiv. — Demande au maréchal d'être moins indulgent pour elle ; 151 et suiv. — Reçoit de nombreuses visites ; son calme ; 154 et suiv. — Prie le maréchal de Bellefonds de ne plus montrer ses lettres ; 157 et suiv. — Ses sentimens en voyant mourir une carmélite ; 158. — Suit les conseils du maréchal ; 159. — Se félicite d'avoir quitté la cour ; 163 et suiv. — S'occupe des affaires du maréchal ; 176. — Donne une lettre au marquis de Bellefonds ; 187. — Son affection pour la mère Agnès ; 189 et suiv. — Ses

inquiétudes pendant la maladie de celle-ci ; 194.— Mort de son frère; 198.— Entre en retraite; 206. — Ses lettres à diverses personnes; II, 1 à 29. — Charge Bossuet de parler de sa vocation à madame de Montespan; 35. — Opinion de Bossuet sur elle; 40 et suiv.— Ses saintes dispositions; 50 et suiv. — Sa persévérance ; 54. — Son admirable dévotion; 56 et suiv. — Lettre circulaire sur sa mort; 166 à 183.— Son acte de baptême; Appendice, 187 et suiv. — Résiste aux séductions de Fouquet; 191.— Détails sur ses accouchemens fournis par Colbert; 201 à 207. — Lettres patentes qui la créent duchesse de Vaujours; 208 à 213. — Lettre apocryphe à madame de Montausier; 217 à 224.— Lettre qu'on lui attribue; 225 et suiv. — Son orthographe; 227 et suiv. — Est affligée de la conduite de sa fille et de celle du comte de Vermandois; 234 et suiv. — Bonté de la mère Agnès pour elle; 247. — Liste de ses lettres autographes; 261 à 264. — Indication des éditions des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, 265 à 267. — Ouvrages auxquels elle a donné lieu; 268 à 272. — Ses portraits; 273 à 281.— Ce que dit de sa conversion madame de Maintenon, 276.

Lebrun (Charles). — Son portrait de sœur Louise de la Miséricorde; II, Appendice, 274.

Le Camus (Étienne, évêque de Grenoble). — Ami du maréchal de Bellefonds: I, 123 et note. — Donne des avis à madame de La Vallière ; 134.

Lelong (Le Père). — Note des portraits gravés de la duchesse de la Vallière; II, Appendice, 279.

Lenoir. — Nommé dans la lettre de sœur Louise à M. d'Apremont; II, 26.

Lequeux (L'abbé Claude). — Publie le premier les lettres de madame de La Vallière; Préface, IV et suiv. — Cette publication mérite toute confiance; XX.— Son erreur au sujet de sœur Anne-Marie; I, 148, note.— 234, note.

Lescalopier ((M).— Possède une lettre de sœur Louise à Dom Mabillon; II, 27.

Lesdiguières (Le fils du duc de). — Remporte le prix au carrousel de 1662; Notice, LX.

Le Tellier (Le chancelier). — En correspondance avec la mère Agnès Jésus-Maria; II, Appendice, 243.

Longueville (Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de). — Le bruit se répand qu'il est amoureux de madame de La Vallière et qu'il songe à l'épouser; Notice, C.

LONGUEVILLE (La duchesse de). — N'est pas l'auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, II. — Assiste à la profession de madame de La Vallière; Notice, CXXI.

LORRAINE (Le chevalier de). — Débauche le comte de Vermandois; II, Appendice, 236, note.

LOUIS XIV. — On attribue de son vivant les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* à madame de La Vallière; Préface, IV. — Auroit vu, dit-on, mademoiselle de La Vallière pour la première fois à Blois; Notice, XXXVI. — Veut la faire peindre en Diane; XLIII. — Est jaloux de Bragelone; XLVII. — Ses amusemens avec les dames de la cour; XLVII et suiv. — Ne pardonne pas à Fouquet ses tentatives auprès de mademoiselle de La Vallière; XLIX. — Aime madame Henriette d'Angleterre et donne des fêtes pour elle à Fontainebleau; L et suiv. — Sa satisfaction après l'arrestation de Fouquet; LV. — Aime un instant mademoiselle de La Mothe-Houdancourt; LVI et suiv. — Sa brouille avec mademoiselle de La Vallière et va la chercher à Saint-Cloud; LIX. — Carrousel donné pour elle, *ibid.* — Sa fureur en recevant une fausse lettre à la Reine et sa dissimulation; LXV et suiv. — Manque de déférence envers la Reine; LXVII. — Ses lettres à Colbert au sujet de mademoiselle de La Vallière; LXIX. — Ses préoccupations au moment où elle va accoucher; LXX et suiv. — Son application au gouvernement du royaume; LXXIV. — Tient un enfant de Molière sur les fonts de baptême; LXXV et suiv. — Danse au ballet de 1664; LXXVI. — Incident d'une partie de chasse; LXXVII. — Mène mademoiselle de La Vallière chez la Reine mère; LXXVIII. — Lui sacrifie les vers de François Ier à Chambord; LXXIX. — Ne connoît plus d'entrave à ses passions et légitime les enfans de madame de La Vallière; LXXX et suiv. — Il la fait duchesse; LXXXII et suiv. — Intérêt qu'il prend à ses enfans naturels; XC, note. — Envoie chercher madame de La Vallière à Chaillot par Colbert; XCIII. — Pleure en la revoyant; XCIV. — S'oppose à ce qu'elle se retire; CI et suiv. — Lui jette son chien pour lui tenir compagnie; CVI. — Est ému en la voyant pour la dernière fois; CXIV. — Accorde à sa famille le gouvernement du Bourbonnais vacant par la mort de son frère; CXXIV, note. — Son indifférence à la mort de madame de La Vallière; CXXXIV et suiv. — Ne veut pas parler à Bossuet de la vocation de madame de La Vallière; II, 35. — Charge Colbert de s'occuper de tous

les préparatifs de l'accouchement de madame de La Vallière; Appendice, 201 et suiv. — Ecrit plusieurs fois à Colbert à ce sujet; 203 et suiv. — Est ravi de mademoiselle de Blois; 230.— Lui annonce qu'elle épouse le prince de Conti; 231.— Lui fait des remontrances; 232.—Nomme le comte de Vermandois amiral de France; 236.— Colère que lui causent ses débauches; 237.— Consent à le revoir; 238. — Insensible à sa mort; 239. — Traite favorablement le maréchal de Bellefonds; 249. — Sa générosité envers lui; 251 et suiv.—Lui confie la garde de la Reine; 254 et suiv. — Le fait revenir à la cour; 256. — Le nomme gouverneur de Vincennes; 258.

Louvois. — Est dévoué à madame de Montespan; Notice, CXI. — Sa malveillance envers le maréchal de Bellefonds; II, Appendice, 249. — Lui donne l'ordre d'aller à Tours; 253. — Lettre que lui écrit le maréchal de Bellefonds; 257.

M

Mabillon (Le rév. Père dom Jean). — Lettre que lui écrit sœur Louise; II, 27 et suiv.

Madeleine du Saint-Esprit (Sœur). — Écrit la circulaire sur la mort de sœur Louise de la Miséricorde; Préface, XXV. — Cette circulaire; II, 166 à 183.

Maintenon (Madame de). — Lettre compromettante qui lui est attribuée, II; Appendice, 190. — Obtient la grâce de la princesse de Conti; 233. — Dit au Roi que le comte de Vermandois n'est pas son fils, 239. — Doutes sur l'authenticité de son portrait par Petitot; 274. — Extrait de ses *Entretiens sur l'éducation des filles*, concernant la conversion de madame de La Vallière; 276.

Marie du Saint-Sacrement (Mademoiselle d'Epernon, sœur). — Succède à la mère Agnès; II, 248.

Marie-Thérèse. — Ce qu'elle souffre de l'ascendant pris sur le Roi par mademoiselle de La Vallière; Notice, XXXIII. Ne peut assister à la fête de Vaux; LIV. — Sait que mademoiselle de La Vallière est aimée du Roi; LX et suiv. — Fausse lettre qu'on doit lui remettre; LXIV. — Son chagrin en apprenant que la Reine-mère a reçu mademoiselle de La Vallière; LXXVIII. — Ce que le peuple disoit d'elle; LXXIX et suiv., note.— Voyage à Avesnes avec le Roi et la duchesse de La Vallière; LXXXV et suiv. — Fait ses dévotions à Notre-

Dame de Liesse; LXXXVIII.— Se plaint que le Roi rentre trop tard; LXXXIX.— Pardonne à madame de La Vallière; CXIV.— Assiste à sa profession; CXXI et suiv. — Lui donne le voile; CXXIII.

MAROC (L'empereur du).— Demande mademoiselle de Blois en mariage; II, Appendice, 230 et suiv.

MARSAN (Le comte de). — Débauche le comte de Vermandois; II, Appendice, 137, note.

MATIGNON (Jacob Goyon de). — Remplace Bossuet à l'évêché de Condom; Préface, XXII, note.

MATTER (M.) — A publié une lettre attribuée à mademoiselle de La Vallière; II, Appendice, note.

MAUCROIX (L'abbé de). — Raconte un départ pour la chasse du Roi et de mesdames de La Vallière et Montespan; Notice, XCVII.

MAZARIN (Le cardinal de). —Conséquences de sa mort; Notice, XXXVIII.

MIGNARD. — Portrait de sœur Louise de la Miséricorde qui lui est attribué; II, Appendice, 27.

MOLIÈRE. — Fait jouer les *Fâcheux* à la fête de Vaux; Notice, LIV. — Un de ses enfans tenu sur les fonts de baptême par le Roi et Madame; LXXV et suiv.

MOLINA (La senora). — Sa conduite à l'occasion de la fausse lettre envoyée à la Reine; Notice, LXIV et suiv.

MONSIEUR (Philippe d'Orléans). — Se plaint des assiduités du Roi près de Madame; Notice, LI. — Assiste à la fête de Vaux, LIV. — Veut faire épouser son fils à la princesse de Conti; II, Appendice, 234.

MONTALAIS (Mademoiselle de). — Confidente de mademoiselle de La Vallière; Notice, LVII et note.— De Madame; II, Appendice, 196.

MONTAUSIER (Julie d'Angennes, duchesse de). — Sert les amours du Roi avec madame de Montespan; Notice, LXXXVII. — Lettre supposée qui lui est adressée par madame de La Vallière; II, Appendice, 217 à 224.

MONTAUSIER (Le duc de).— Approuve la duchesse de La Vallière de quitter la cour; Notice, CXIV.

MONTESPAN (Madame de). — N'est pas l'auteur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*; Préface, II. — Son indignation contre madame de La Vallière dans le voyage d'Avesnes; Notice, LXXXVI. — Loge près du Roi; LXXXVII. — Fait ses dévotions à Notre-Dame de Liesse; LXXXVIII. — Est aimée du Roi; LXXXIX. — Naissance du duc du Maine; XCII. — Pleure en revoyant madame de La Vallière; XCIV et suiv. — Départ pour la

chasse à Fontainebleau; XCVI. — Son luxe; XCVIII. — Ses dédains pour madame de La Vallière; CVI. — Tourne en ridicule sa résolution d'entrer aux Carmélites; CXI. — Sa conversation avec sœur Louise; CXXVI et suiv. — Bossuet lui parle de la vocation de madame de La Vallière; II, 35. — Dit au Roi que le comte de Vermandois n'est pas son fils; Appendice, 239.

MONTPENSIER (Mademoiselle de). — Portrait qu'elle fait de mademoiselle de La Vallière; Notice, XL. — Son récit du voyage d'Avesnes; LXXXV et suiv. — Ses railleries sur le retour de Chaillot de madame de La Vallière, XCIX. — Pleure en lui faisant ses adieux; CXIV et suiv. — Ce qu'elle dit du comte de Vermandois; II, Appendice, 237 et suiv.

MORET (Le rév. Père). — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 5.

MOTTEVILLE (Madame de). — Portrait qu'elle fait de mademoiselle de La Vallière; Notice, XL. — Reçoit les confidences de la Reine; L et suiv. — Raconte ses chagrins; LXXV.

N

NAVAILLES (La duchesse de). — Sa sévérité; Notice, LVII. — Est accusée d'avoir écrit une fausse lettre à la Reine; LXV. — Sa disgrâce; LXVI.

NICON. — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 26.

NOAILLES (Le cardinal de). — Sa nomination à l'évêché de Paris; II, 18 et suiv. note.

NOAILLES (Le maréchal de). — Lettre que sœur Louise lui écrit sur la nomination de son frère à l'archevêché de Paris; II, 18 et suiv. note.

O

OBERKIRCH (La baronne d'). — Publie une lettre de madame de La Vallière; II, Appendice, 225 et suiv.

ORLÉANS (La princesse palatine, duchesse d'). — Son portrait de madame de La Vallière; Notice, XLI. — Son émotion à la vêture; CXX. — Dit que le prince de Maroc vouloit épouser mademoiselle de Blois; II, Appendice, 230. — Portrait qu'elle fait du comte de Vermandois; 236 et suiv. — Son affection pour lui; 238. — Sa bonne opinion de madame de La Vallière; 239.

ORMESSON (Olivier d'). — Son récit des couches de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXII et suiv.

P

Paris. — Son différend avec le curé de Saint-Laurent; II, 4.

Paris (M. Louis). — Auteur de *Remensiana*, cité dans la Notice ; LXXVII, note. — Sa *Vie de l'abbé de Maucroix*; XCVII.

Paulin (Le Père). — Confesseur de Louis XIV. — Sa lettre au cardinal Mazarin; Notice, LXV et suiv. note

Petitot. — Auteur des émaux de la duchesse de La Vallière et de madame de Maintenon; II, Appendice, 273.

Philippe. — Second fils de mademoiselle de La Vallière; Notice, LXXII, note. — Son acte de baptême; II, Appendice, 207, note.

Pirot (L'abbé). — Assiste la sœur Louise à sa mort; Notice, CXXXIII. — Aumônier des Carmélites ; II, 19 et note. — Donne les derniers sacremens à sœur Louise; 182.

Plessis (Mademoiselle du). — Femme de chambre de madame de La Vallière; II, Appendice, 202 et suiv.

Plessis-Bellière (Madame du). — Lettre à Fouquet qu'on lui attribue ; II, Appendice, 189 et suiv.

Pons (Bonne de). — Remarquée par le Roi ; Notice, LI et note.

R

Rancé (Armand-Jules Le Bouthilier, réformateur de la Trappe). — Va voir sœur Louise aux Carmélites ; I, 147 et suiv. note. — Ami du maréchal de Bellefonds; II, Appendice, 249.

Ratisbonne (M. Louis). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet; Préface, X.

Roche-sur-Yon (Le prince de La). — Beau-frère de la princesse de Conti: II, Appendice, 231. — Son mot piquant en la voyant danser; 232, note. — L'aime et en est aimé; 234.

Romain-Cornut (M.). — A publié une édition des *Reflexions* d'après l'exemplaire du Louvre ; Préface, V. — Son opinion sur l'édition corrigée par Bossuet; VII et suiv.

S

Sacy (M. de). — Son opinion sur les corrections des *Reflexions* attribuées à Bossuet ; Préface, X et suiv.

Saint-Géran (La maréchale de). — Présente mademoiselle Judith de Bellefonds à la cour; II, Appendice, 242 et suiv.

Saint-Remy (La marquise de) mère de mademoiselle

de La Vallière. — Vient à Paris avec ses enfans; Notice, XXXVII. — S'étoit aperçue de l'amour de Bragelonne pour sa fille: XLVII. — L'engage à quitter la cour, XCIX. — Est peu estimée du Roi; C. — Reçoit une pension de sa fille; CXIV.

SAINT-REMY (Mademoiselle de). — Reçoit une pension de la duchesse de La Vallière, sa sœur; Notice, CXIV.

SAINTE-BEUVE (M.). — Son opinion sur les corrections des *Réflexions* attribuées à Bossuet; Préface, VIII et suiv.

SANGUIN (M.). — Achète la charge du maréchal de Bellefonds; I, 182, note.

SÉGAR (Le Père). — Conseille à madame de La Vallière de se faire Carmélite; Notice, XCIX.

SÉPEVILLE (La marquise de). — Chargée par sœur Louise de parler au maréchal de Bellefonds; I, 210 et note.

SÉVIGNÉ (La marquise de). — Son dévouement à Fouquet; Notice, XLIV. — Ses railleries sur madame de La Vallière; XCIV et suiv. — Va la voir aux Carmélites; CXXV. — Est ravie de mademoiselle de Blois; II, Appendice, 230. — Applaudit à son mariage; 231. — Amie du maréchal de Bellefonds: 249. — Douleur qu'elle éprouve à sa mort; 259.

SCUDÉRY (Madame de). — Son éloge du sermon de l'évêque d'Aire; Préface, XXIV.

SOISSONS (Olympe Mancini, comtesse de). — Sa haine contre mademoiselle de La Vallière,; Notice LV. — Lui cherche une rivale; *ibid.* et suiv. — Aime le marquis de Vardes; LVIII — Déteste de plus en plus mademoiselle La Vallière; LXIII. — Est chassée de la cour; LXVI et suiv. — Procure à Vardes l'enveloppe pour la fausse lettre à la Reine; II, Appendice, 194. — Motifs de sa vengeance; 195. — N'a pas assisté à la composition de la lettre; 199 et suiv.

SOLAR (M). — Possède une lettre de sœur Louise à Huet; II, 6.

SOULIÉ (M. Eudore). — Sa note sur les portraits de la duchesse de La Vallière, du musée de Versailles; II, Appendice, 275 et suiv.

T

THÉRET (L'avocat). — En correspondance avec sœur Louise; II, 3.

TORCY (Le marquis de). — Nommé dans une lettre de sœur Louise; II, 15 et note.

TOUCHES (M. des). — Nommé dans une lettre de sœur Louise: II, 14.

TOULOUSE (Le comte de). — Le Roi lui donne la charge d'amiral du comte de Vermandois; II; Appendice, 239.

TOURNAY (M. de). — Sa

mort, son mérite ; II, Appendice, 245 et suiv.

Trois-Ville, ou Tréville, (Le comte de). — Lit aux Carmélites la relation de la mort de l'abbé de la Trappe ; sa conversion ; I, 142, note.

Turenne (Le maréchal de). — Son embonpoint ; II, 35. — Ses prétentions à commander comme prince à tous les maréchaux ; Appendice, 252.

U

Uxelles (La marquise d'). — Reçoit une lettre de sœur Louise ; II, 16 et suiv. — Lettres que lui adresse la mère Agnès ; Appendice, 244 et suiv.

V

Valentiné (Madame de). — S'occupe des affaires du maréchal de Bellefonds ; I, 181 et suiv.

Valentiné (M. de). — Ses affaires avec le maréchal de Bellefonds ; I, 176 et note. — A de l'argent au maréchal ; 181 et suiv. note.

Valentinois (Madame de). Sœur du comte de Guiche — Est dans l'intimité du Roi ; Notice, xlviii.

Vardes (René du Bec, marquis de). — Amant de la comtesse de Soissons ; Notice, lviii. — Veut perdre mademoiselle de La Vallière ; lxiii et suiv. — Accuse la duchesse de Navailles d'avoir écrit la fausse lettre à la Reine ; lxv. — Sa disgrâce, lxvi. — Ses intrigues avec le comte de Guiche ; II, Appendice, 194 et suiv. — On fait courir le bruit de son mariage avec madame de La Vallière ; 219.

Vermandois (Le comte de). Fils de madame de La Vallière ; Notice, lxxii, note. — Légitimé ; lxxxi. — Accompagne sa mère aux Carmélites ; cxvi. — Ses désordres ; cxxv et suiv. — Sa mort ; cxxvi. — Pension faite à sa nourrice ; II, Appendice, 207, note. — Notice sur sa vie ; 236 à 240

Villot (M. Frédéric). — Son opinion sur le portrait de madame de La Vallière par Lebrun ; II, Appendice, 274.

W

Walckenaer (M.). — Son erreur sur la date de la première édition des *Réflexions* ; Préface, I, note. — Ne croit pas à l'authenticité des lettres de madame de La Vallière publiées par l'abbé Lequeux ; xix, — Preuves de cette authenticité ; xxv et T. II, 267, note.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

Lettres de soeur Louise de la miséricorde a diverses personnes.

Lettre I. A M. Colbert..... 1
— II. A M. Theret..... 3
— III. A Mgr Huet..... 6
— IV. A madame Anne de Choiseul-Praslin..... 9
— V. A M. Dodart..... 11
— VI. Sans suscription, mais probablement à M. Dodart..... 14
— VII. A la marquise d'Uxelles..... 16
— VIII. Au maréchal de Noailles..... 18
— IX. A Mgr Huet..... 21
— X. Au même..... 23
— XI. A M. d'Apremont..... 25
— XII. Au R. P. Mabillon..... 27

Lettres de Bossuet au maréchal de Bellefonds et a la mère Agnès de Jésus-Maria (Judith de Bellefonds), concernant la duchesse de La Vallière.

Lettre I. Au maréchal de Bellefonds..... 33
— II. Au même..... 36

Lettre III. Au maréchal de Bellefonds..... 40
— IV. Au même..... 44
— V. Au même..... 50
— VI. Au même..... 52
— VII. Au même..... 54
— VIII. A la mère Agnès de Bellefonds..... 56

Sermon pour la vêture de la duchesse de La Vallière, par Mgr de Fromentières, évêque d'Aire..... 59

Sermon pour la profession, par Bossuet, évêque de Condom..... 113

Lettre circulaire de la Sœur Madeleine du Saint-Esprit, prieure des Carmélites, en 1710, sur la mort de la sœur Louise de la Miséricorde..... 164

APPENDICE.

Extrait de l'acte de baptême de mademoiselle de La Vallière..... 187
Fouquet et mademoiselle de La Vallière..... 189
Le comte de Guiche et mademoiselle de La Vallière..... 193
Colbert et mademoiselle de La Vallière..... 201
Érection en duché-pairie des terres de Vaujour et baronnie de Saint-Christophe, en faveur de Louise-Françoise de La Vallière..... 208
Lettres patentes du Roi, en faveur de la duchesse de La Vallière..... 214
Lettre supposée de la duchesse de La Vallière à madame de Montausier..... 217
Lettre attribuée à la duchesse de La Vallière..... 225
Copie textuelle d'une lettre autographe de Sœur Louise de la Miséricorde..... 227

LES ENFANS DE LA DUCHESSE DE LA VALLIÈRE.

Notice sur mademoiselle de Blois..... 229
— sur le comte de Vermandois..... 236

LA MÈRE AGNÈS DE JÉSUS-MARIA (JUDITH DE BELLEFONDS) ET LE MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Notice sur la mère Agnès de Jésus-Maria..... 241
— sur le maréchal de Bellefonds..... 249

BIBLIOGRAPHIE ET PORTRAITS.

Indication des lettres autographes de la duchesse de La Vallière, qui ont été vendues depuis 1827..... 261
Éditions des *Réflexions sur la Misericorde de Dieu* existant à la Bibliothèque impériale..... . 265
Relevé des ouvrages que possède la Bibliothèque impériale, sur la duchesse de La Vallière..... 268
Autres ouvrages sur la duchesse de La Vallière..... 271
Portraits de la duchesse de La Vallière..... 273

Table analytique..... 283

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

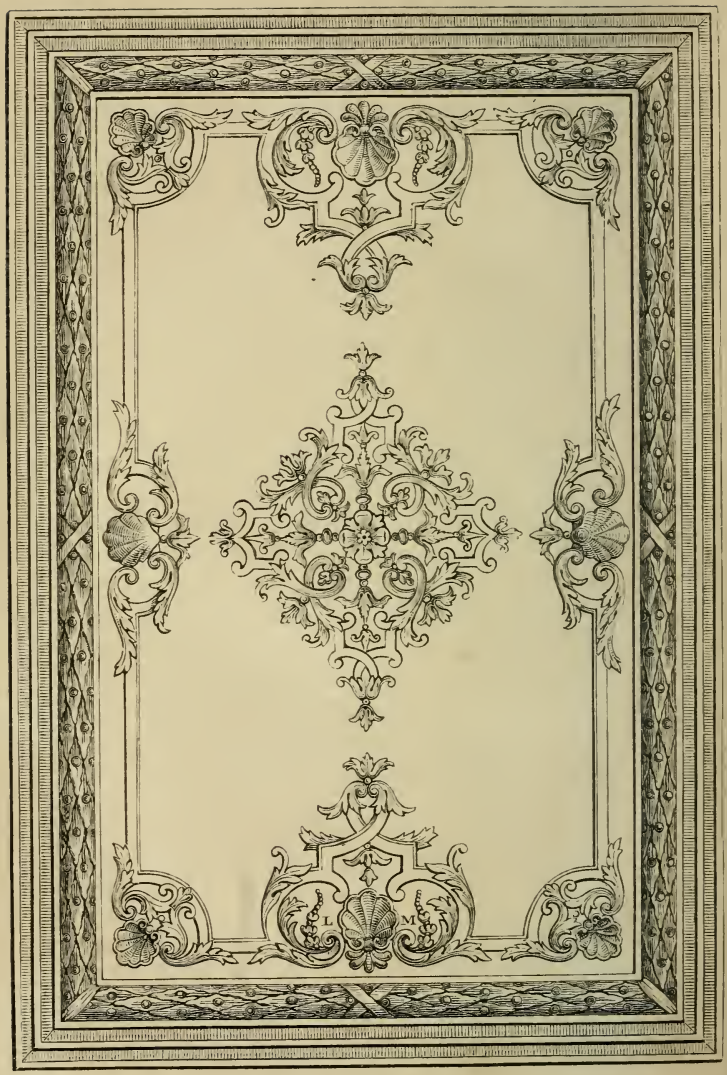
L
M

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Échéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

JAN 0 5 2005

DO 1 5 JAN 2005

a39003 001095560b

DC 130 .L4A3 1860 V2
LA VALLIERE, LOUISE FR
REFLEXIONS SUR LA MISE